



Assemblée générale

Soixante-treizième session

74^e séance plénière

Mercredi 10 avril 2019, à 10 heures
New York

Documents officiels

Présidente : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 140 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/73/722/Add.4)

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je voudrais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/73/722/Add.4, dans lequel le Secrétaire général informe la Présidente de l'Assemblée générale que, depuis la publication de sa communication publiée sous la cote A/73/722/Add.3, les Palaos ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant calculé selon l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de l'information figurant dans le document A/73/722/Add.4?

Il en est ainsi décidé.

Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale à l'occasion de la célébration du centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail

Point 14 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations

Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

La Présidente (*parle en espagnol*) : La présente réunion de haut niveau a été convoquée à l'occasion de la célébration du centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail, conformément à la résolution 73/282, adoptée le 15 janvier 2019.

Déclaration de la Présidente

La Présidente (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de célébrer aujourd'hui le centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT). De nombreuses premières peuvent être attribuées à cet organe remarquable. C'était la première institution spécialisée des Nations Unies, la première à réunir les gouvernements, les employeurs et, surtout, les travailleurs pour un dialogue permanent sur la justice sociale. Et elle a été, à mon avis, la première organisation à exprimer aussi clairement la nécessité d'associer les travailleurs aux prises de décisions, une association qui soit à la hauteur de leur contribution essentielle à une paix et une prospérité durables. Il est donc opportun que l'Assemblée générale – l'organe le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies – célèbre l'impact transformateur de l'OIT sur le tissu de nos sociétés et sur notre vie quotidienne. Je rends hommage aux États Membres qui ont rendu possible cette manifestation, ainsi qu'à la Belgique et à la Jamaïque, Coprésidents du Groupe des Amis pour le travail décent.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-10539(F)



Document adapté

Merci de recycler



Le travail décent est une de mes priorités pour la présente session. C'est essentiel pour faire en sorte que l'ONU soit vraiment une organisation pour tous. C'est un moyen de démontrer l'impact tangible et quotidien des accords internationaux comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et des organismes multilatéraux comme l'OIT. La manifestation d'aujourd'hui est donc non seulement l'occasion de réfléchir aux nombreuses réalisations de l'OIT, mais aussi de renforcer notre détermination à réaliser l'objectif 8 de développement durable, à savoir un travail décent pour tous.

Lorsque l'OIT a été fondée, en 1919, le monde sortait de quatre années d'une guerre sanglante. Des millions de personnes étaient mortes et les villes étaient en ruines. Et, au milieu de tout cela, les dirigeants ont décidé qu'une organisation internationale du travail était un ingrédient essentiel à la paix. Je ne suis pas surprise que Franklin Delano Roosevelt l'ait qualifiée plus tard de rêve fou.

Mais les fondateurs de l'OIT étaient clairvoyants. Ils avaient compris qu'une interdépendance économique croissante, fondement puissant de la paix, exigerait une coopération internationale dans le domaine du travail et la solidarité avec les travailleurs. Ils avaient conscience que la paix ne pouvait être établie que si elle était fondée sur la justice sociale. Ils avaient vu de leurs propres yeux que l'injustice pouvait produire des troubles si graves qu'elle mettait le monde en péril.

Et l'injustice était omniprésente. La pauvreté et la discrimination étaient généralisées. Les droits des travailleurs étaient à peine respectés ou totalement inexistant. Les enfants travaillaient dur dans les usines et dans les champs. Les accidents et les décès étaient fréquents.

Cent ans plus tard, nous avons plus de 180 conventions de l'OIT, sur des sujets allant de l'égalité des sexes au travail forcé. Nous avons des programmes de l'OIT qui soutiennent la mise en œuvre de ces conventions, notamment par la formation et l'éducation.

Mais, malheureusement, l'injustice demeure une réalité pour des millions de personnes :

« J'ai failli étouffer dans la mine ».

« J'ai travaillé toute la journée sans manger ».

« Il a dit qu'il me trouverait un bon travail, mais il a menti. Il m'a violée ».

Ce sont les voix d'enfants astreints au travail, de travailleurs forcés, de victimes de la traite à des fins

de prostitution. Plus de 40 millions de personnes sont aujourd'hui victimes de formes modernes d'esclavage, soit plus du double du nombre de victimes de la traite transatlantique des esclaves, un des chapitres les plus sombres de l'histoire humaine. Et puis, il y a les chômeurs – 190 millions de personnes, dont un tiers sont des jeunes; les travailleurs pauvres – 300 millions de personnes, dont la moitié sont des jeunes; et les quelque 2 milliards de personnes qui ont un emploi informel, souvent sans protection sociale.

C'est dans ce contexte que nous devons atteindre l'objectif 8 de développement durable. Le travail décent est au cœur de notre lutte contre la pauvreté et les inégalités. Il est essentiel pour ne pas faire de laissés pour compte et pour autonomiser les femmes, les jeunes, les minorités, les peuples autochtones et les personnes handicapées. L'OIT est le porte-drapeau de cet objectif. Elle montre également la voie à suivre à l'avenir pour tirer parti des possibilités et atténuer les risques liés aux changements rapides que nous observons dans les domaines de la technologie, de la démographie et du climat. En juin, les États membres recevront les résultats de la Conférence internationale du Travail. Une chose est claire : les questions de justice sociale deviendront encore plus importantes à mesure que le monde du travail évoluera.

L'OIT semblait autrefois un rêve fou. Ce rêve s'est réalisé. Faisons à présent en sorte que le rêve d'un travail décent pour tous devienne également une réalité.

(l'oratrice poursuit en espagnol)

J'ai maintenant l'honneur d'inviter le Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. António Guterres, à faire une déclaration.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Il y a un siècle, alors que les ruines de la Première Guerre mondiale étaient encore fumantes, les dirigeants du monde se sont réunis à Versailles et ont affirmé un principe qui résonne encore aujourd'hui. En effet, la Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT), affirme, dans ses tout premiers mots, qu'« une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale ».

C'était une période de grands bouleversements. Les travailleurs réclamaient un traitement équitable et la dignité dans le travail, des salaires suffisants, une journée de travail de huit heures et la liberté d'association. Les nations du monde savaient qu'elles devaient

coopérer pour y parvenir. C'est ainsi qu'est née l'Organisation internationale du Travail.

Bien qu'elle compte parmi les plus anciens organismes membres de la famille des Nations Unies, l'OIT demeure à ce jour un des lieux de rassemblement les plus atypiques du système international. Son modèle de gouvernance tripartite est une source de force et de légitimité. Les travailleurs, les employeurs et les gouvernements s'unissent par le dialogue pour trouver des solutions communes. La Secrétaire au Travail du Président Franklin Roosevelt, Frances Perkins, a raconté comment le Président Roosevelt lui-même était captivé par cette idée dans les années 30, bien avant la naissance de l'Organisation des Nations Unies. Elle a dit :

« Plus d'une fois en discutant de l'organisation mondiale, Roosevelt a fait remarquer qu'il aimait la structure de représentation de l'OIT, qui comptait parmi ses membres des représentants des gouvernements, mais aussi des représentants des personnes concernées, et Roosevelt lui-même a dit : 'J'espère qu'un jour, ce genre d'organisation se développera' ».

Grâce à son modèle tripartite de consultation et de gouvernance, l'OIT a toujours été capable de prendre le pouls des préoccupations de la population. Que ce soit en temps de conflit ou de paix, de démocratie ou de dictature, de décolonisation ou de guerre froide, de mondialisation ou de turbulences, l'OIT a joué un rôle central dans la lutte pour le progrès social. Lors de sa première visite dans un organisme des Nations Unies, Nelson Mandela a dit à l'OIT qu'en dépit de l'épaisseur des murs de sa prison de Robben Island, il avait pu entendre sa voix et avait eu le sentiment de ne pas être seul.

Ces dernières années, l'OIT a été en première ligne pour reconnaître la nécessité d'une mondialisation équitable qui élargisse les possibilités, réduise les inégalités et réponde aux exigences des populations en faveur d'un travail décent – un concept fermement ancré dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'OIT a été une porte-parole crédible s'agissant d'élargir les perspectives des jeunes, d'ouvrir des portes aux femmes et de briser le plafond de verre qui limite leurs possibilités et de garantir la justice sociale dans le monde entier.

Je félicite le Directeur général Ryder et l'OIT d'avoir choisi d'axer ce centenaire sur l'avenir du travail. Nous vivons à une époque de profondes incertitudes, de

perturbations et de transformation technologique. Des innovations telles que l'intelligence artificielle nous aideront à dynamiser les économies et à progresser sur la voie des objectifs de développement durable. Mais en même temps, nous serons confrontés à de fortes perturbations sur les marchés du travail, avec un nombre énorme d'emplois créés et d'emplois détruits. Même la notion de travail va changer, et la relation entre le travail, les loisirs et les autres occupations changera également. Nous ne sommes pas encore prêts pour cela. De toute évidence, nous devons investir massivement dans l'éducation, mais dans un autre type d'éducation – une éducation qui ne se contente pas de nous apprendre des choses, mais qui nous apprend aussi comment apprendre. Nous avons besoin d'une nouvelle génération de politiques d'appui et de protection sociale. Nous devons montrer que nous prenons soin de celles et ceux qui subissent les effets négatifs de la transformation technologique, et nous devons mobiliser les gouvernements et tous les acteurs comme jamais auparavant.

Je me félicite de l'appel lancé par la Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'OIT, coprésidée par le Président sud-africain et le Premier Ministre suédois, en faveur d'une approche centrée sur l'être humain pour l'avenir du travail, qui redynamise le contrat social à l'ère numérique. Puisque l'économie numérique évolue dans un monde sans frontières, les institutions internationales doivent plus que jamais jouer un rôle vital pour façonner l'avenir du travail que nous voulons.

Tirons pleinement parti de cet anniversaire crucial pour renouveler notre attachement collectif à la coopération internationale, à la paix et à la justice sociale.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Conformément aux dispositions de la résolution 73/282, je donne maintenant la parole au Directeur général de l'Organisation internationale du Travail.

M. Ryder (Organisation internationale du Travail) (*parle en anglais*) : Il y a 100 ans, reconnaissant qu'une paix universelle ne pouvait être fondée que sur la base de la justice sociale, la Commission de la législation internationale du travail de la Conférence de paix de Paris a proposé de créer une organisation permanente et d'adopter une série de mesures urgentes pour améliorer les conditions de travail dans le monde. Ces dispositions allaient devenir la Constitution de l'Organisation

internationale du Travail (OIT), et elles ont été adoptées par la Conférence de paix le 11 avril 1919.

L'OIT a été le produit le plus positif et le plus durable du Traité de Versailles. Sa création a été le premier pas dans la construction du système multilatéral, et cette organisation a été l'ancêtre de l'Organisation des Nations Unies actuelle. L'OIT a été habilitée à négocier les règles mondiales du travail et à veiller à leur bonne application, et à le faire grâce à l'action conjointe des gouvernements, des travailleurs et des employeurs. Jamais l'idée de « nous, peuples » n'a pris une forme aussi inclusive.

Et ce « rêve fou », comme l'a décrit Franklin D. Roosevelt un quart de siècle plus tard, est un rêve qui a triomphé, façonné le droit et la pratique du travail dans le monde entier et donné corps à notre principe constitutionnel selon lequel le travail n'est pas une marchandise, et à notre reconnaissance du fait que l'objectif premier des politiques doit être la promotion du bien-être matériel et spirituel de chaque être humain.

Le parcours de l'OIT n'a pas toujours été facile. Dès le départ, l'Organisation a été mise à l'épreuve par les turbulences de l'histoire et par les réalités économiques et sociales de l'époque. Durant ses 25 premières années, la principale réussite de l'Organisation a été sa survie. Elle a été confrontée et a survécu au krach de 1929, à l'autoritarisme, à des conflits cataclysmiques répétés, à l'effondrement de la Société des Nations et à un exil au Canada pendant la guerre.

Au moment même où elle sortait de cette période sombre, alors que les dirigeants mondiaux se préparaient à créer l'ONU, l'OIT a adopté la Déclaration de Philadelphie. Cette déclaration concise et décisive présentait réellement la vision d'un monde meilleur. Avec ce rappel de droits historique, la Déclaration de Philadelphie a inspiré la Déclaration universelle des droits de l'homme et jeté les bases du rôle futur de l'OIT en tant que premier organisme spécialisé des Nations Unies.

L'OIT et l'ONU ont établi leur partenariat dès le départ, ce qui n'est probablement pas surprenant. Après tout, le premier Secrétaire général avait participé à la Conférence de l'OIT en 1925 en tant que représentant des travailleurs de son pays. Le premier demi-siècle de l'OIT s'est soldé par l'obtention du prix Nobel de la paix en 1969. Lorsqu'il a pris la parole à l'occasion de la cérémonie, le Président du Comité Nobel a reconnu que peu d'organisations étaient « parvenues aussi bien que l'OIT

à traduire par des actes l'idée morale fondamentale sur laquelle elles sont fondées ».

Cette tendance s'est poursuivie au cours des 25 années suivantes, qui ont été marquées par une croissance rapide et l'augmentation du nombre de membres de l'OIT du fait de la liberté retrouvée par de nombreux peuples en conséquence de la décolonisation. L'OIT a été mise au défi de répondre aux besoins de ces nouveaux États et l'a fait en développant ses programmes de coopération technique pour en faire les moyens d'action essentiels qu'ils sont toujours aujourd'hui.

Au moment de son soixante-quinzième anniversaire, l'OIT était devenue pratiquement universelle dans un monde qui était sur le point d'entrer dans l'ère de la mondialisation. À ce stade, la confrontation entre deux systèmes idéologiques et politiques était résolue, mais le triomphe apparent de l'économie libérale, proclamée par certains comme la fin de l'histoire, a en réalité ouvert un nouveau chapitre difficile de l'histoire de l'OIT. Nombreux sont ceux qui ont cherché à attacher une dimension sociale à un modèle de mondialisation alimenté par la dérégulation des marchés et les nouvelles technologies.

La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998, et le programme pour un travail décent – emplois, protection sociale, dialogue et droits sociaux – étaient des interventions essentielles et constituent aujourd'hui le fondement de la stratégie de l'OIT. Ils représentent également un pilier des objectifs de développement durable.

Plus qu'une occasion de célébrer, le centenaire que nous commémorons ensemble aujourd'hui nous offre l'occasion de réfléchir à notre objectif et à l'approche que nous voulons adopter pour l'avenir. Le monde du travail est en proie à des transformations sans précédent, et si ces changements ouvrent des portes à un grand nombre de personnes, ils créent pour d'autres un profond sentiment d'instabilité, d'anxiété et même de peur. Aujourd'hui, l'OIT et toutes les organisations du système multilatéral opèrent dans ce contexte de grande incertitude et de désillusion généralisée concernant les perspectives de progrès socioéconomique durable. Les principes mêmes du multilatéralisme sont remis en question.

De nombreux citoyens doutent de la capacité des dirigeants et des institutions publiques à apporter des réponses crédibles à leurs préoccupations et besoins les plus pressants. Ce que les populations exigent partout

dans le monde est un renouvellement du contrat social entre le gouvernement et la population, et au travail entre la main d'œuvre et le capital, qui soit fondé sur les concepts de justice, d'équité, de coopération, de développement, d'occasions et de prospérité partagées, ainsi que d'ouverture et de durabilité.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 représente la réponse de la communauté internationale. Un de ses objectifs centraux est le travail décent. Une responsabilité pressante incombe de ce fait à l'OIT au moment de son centenaire, sous la responsabilité du Secrétaire général, en collaboration avec le reste du système des Nations Unies et grâce à sa réforme, de mettre en œuvre le Programme 2030 en ne laissant personne de côté et sans que personne ne reste à la traîne.

Dans cet esprit, et parce qu'elle est déterminée à se tourner vers l'avenir plutôt que le passé, l'OIT a décidé d'axer son centenaire sur l'avenir du travail. La Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'OIT, dirigée par le Président Cyril Ramaphosa de l'Afrique du Sud et le Premier Ministre Stefan Löfven de la Suède, a publié son rapport en janvier, présentant en 10 recommandations principales un programme de croissance et de développement centré sur la personne qui place les hommes et les femmes et le travail qu'ils accomplissent au centre des politiques socioéconomiques.

La Commission fait une observation évidente mais cruciale, à savoir que l'avenir n'est pas décidé pour nous. Il n'est pas dicté par les évolutions technologiques mais sera le résultat des choix que nous faisons concernant l'avenir que nous voulons et notre volonté commune de le réaliser. Notre commission préconise d'investir dans les capacités des personnes, les institutions du travail et la création des emplois durables et décents de l'avenir.

Si nous voulons réaliser ces objectifs ambitieux, qui sont également les ambitions du Programme 2030, la Commission estime que tous les acteurs doivent assumer leurs responsabilités, en particulier au sein du système multilatéral où, sous l'impulsion de la réforme, elle promeut des mécanismes institutionnels visant à renforcer la cohérence politique, en particulier entre les secteurs du travail, du commerce et de la finance.

Pour terminer, les fondateurs de l'OIT ont proclamé il y a 100 ans dans le Préambule de sa constitution qu'il existe

« des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger ».

Nous avons progressé au cours du siècle écoulé, mais nous savons que ces conditions existent toujours, tout comme le danger. Les fondateurs de l'OIT ont appelé à lutter avec une ferveur incessante contre le besoin. Les 100 premières années n'étaient que le prélude de l'avenir que nous pouvons et devons construire ensemble. Attelons-nous donc à cette tâche avec le même courage, la même vision et le même sentiment d'urgence, et motivés par les mêmes sentiments de justice sociale et d'humanité qui sont à l'origine de la création de l'OIT. L'histoire nous enseigne non seulement ce que nous pouvons réaliser, mais également ce que peuvent coûter nos échecs.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail de sa déclaration.

Nous avons entendu le dernier orateur dans le cadre de cette séance d'ouverture de la réunion de haut niveau.

Avant de poursuivre, et comme je l'indique dans ma lettre datée du 5 avril 2019, je voudrais consulter les membres en vue d'inviter la Présidente du Conseil économique et social, l'Ambassadrice Inga Rhonda King, à faire quelques observations. En l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale, sans créer de précédent, décide d'inviter la Présidente du Conseil économique et social à faire une déclaration?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la Présidente du Conseil économique et social et Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M^{me} King (Présidente du Conseil économique et social) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de me joindre aux membres de l'Assemblée générale à la présente réunion de haut niveau organisée pendant la soixante-troisième session à l'occasion du centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Je félicite l'OIT de cet important jalon et salue son rôle de chef de file dans la promotion de la justice sociale et de la prospérité pour tous.

La création de l'OIT repose sur l'idée qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 envisage un monde de respect universel des droits de l'homme, de la dignité humaine, de l'état de droit, de la justice, de l'égalité, et de la non-discrimination. Un travail décent pour tous a un rôle clef à jouer dans la réalisation du développement durable et de la dignité des personnes. Cela est souligné dans l'objectif de développement durable 8, qui vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif, et un travail décent pour tous.

Le fait de reconnaître que le travail – pas n'importe quel travail, mais un travail décent – est la pierre angulaire de la justice et de la paix sociales continue de démontrer la pertinence de l'OIT au XXI^e siècle, une époque au cours de laquelle le monde du travail a radicalement changé. Les changements et l'innovation technologiques, qui pourraient être un moteur de la croissance et du développement, sont également en train de transformer le profil des emplois existants et des compétences connexes requises. En même temps que les changements démographiques, la mondialisation, les changements climatiques, les tendances économiques, l'évolution sociale et les préoccupations concernant l'environnement, ils auront une incidence sur le monde du travail.

Les travailleurs d'aujourd'hui ont besoin d'un ensemble de compétences totalement différentes ainsi que d'un nouveau système d'éducation et d'apprentissage pour s'adapter à un marché du travail en mutation constante. L'une des grandes préoccupations actuelles et futures est d'aider les travailleurs à s'adapter à des changements et des perturbations en constant devenir. Notre objectif doit être aussi de réduire les inégalités et de promouvoir une plus grande inclusion, tel qu'envisagé dans le Programme 2030. Les débats à l'Assemblée permettront de trouver les moyens de saisir les opportunités et de contrer les conséquences négatives liées à l'évolution des marchés du travail.

Pour l'OIT, 2019 est une année importante non seulement parce qu'elle fête son centenaire, mais aussi parce que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui doit se tenir en juillet sous les auspices du Conseil économique et social, procédera à un examen approfondi de l'objectif de développement durable 8. Je me félicite du rôle de chef de file assumé par l'OIT dans le cadre de cet examen. Le Forum politique

de haut niveau examinera aussi les autres objectifs de développement durable qui sont étroitement liés à l'objectif de développement durable 8, notamment les objectifs 4, sur l'éducation, et 10, sur la réduction des inégalités, l'objectif 13, sur les changements climatiques, l'objectif 16, sur des sociétés pacifiques et des institutions solides, et l'objectif 17, sur les moyens de mise en œuvre. Cinquante pays présenteront des examens nationaux volontaires, ce qui permettra d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier les défis aux niveaux national, régional et mondial.

L'OIT est un partenaire actif et engagé du Conseil économique et social, en particulier s'agissant de promouvoir le rôle central de la création d'emplois et de la protection sociale, essentielles pour une croissance inclusive et un développement durable. Dans le même temps, le Conseil économique et social et ses commissions techniques et régionales sont un maillon important dans la mise en œuvre du Programme 2030. Les questions relatives au travail sont toujours un point important pour les commissions techniques. Cette année, par exemple, la protection sociale a figuré parmi les thèmes prioritaires examinés par la Commission de la condition de la femme et la Commission du développement social.

Le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social, qui a consacré une séance à l'examen de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 8, s'est achevé hier seulement. Nous avons vu au cours de ce Forum l'enthousiasme et la détermination des quelque 800 jeunes participants à mettre en œuvre le Programme 2030 et les objectifs de développement durable. Je suis reconnaissante au Président de l'Assemblée générale de leur avoir donné l'occasion de partager les messages et les recommandations clefs issus du Forum de la jeunesse au cours de cette réunion de haut niveau.

Les attentes sont élevées cette année. Outre le Forum politique de haut niveau de juillet prévu sous les auspices du Conseil économique et social, nous organiserons aussi une réunion au sommet du Forum politique de haut niveau sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre. Nous devons maintenir l'élan autour du Forum politique de haut niveau, car nous avons besoin d'un suivi et d'un examen robustes du Programme 2030 pour garantir que sa mise en œuvre soit en bonne voie. Nous devons nous engager à accélérer l'action menée pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable à la réunion au sommet du Forum politique de haut niveau. Voilà pourquoi la

présente réunion de haut niveau sur l'avenir du travail est opportune. Les résultats des discussions à l'Assemblée seront une contribution essentielle pour les deux forums politiques de haut niveau.

Le Conseil économique et social continuera d'œuvrer pour faire du travail décent une réalité pour tous et pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – ne laisser personne de côté.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Conformément à la résolution 73/282 de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à la Secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale.

M^{me} Burrow (Confédération syndicale internationale) : Je crois que je n'ai besoin de convaincre aucun des participants ici présents qu'une Organisation internationale du Travail (OIT) adaptée au XXI^e siècle est essentielle. Les défis d'aujourd'hui sont, malheureusement, aussi graves que ceux que le monde a connus en 1919. Nous sommes confrontés à des niveaux d'inégalité historiques, à un modèle de mondialisation en faillite, à des conflits et à des dépenses militaires croissants, à des déplacements de population à une échelle jamais vue auparavant, à une crise climatique, et à un chamboulement massif dû à la technologie.

La question centrale est celle-ci : pourrions-nous parvenir à un consensus entre les dirigeants d'aujourd'hui – gouvernements, employeurs et syndicats – pour préserver les droits et la justice sociale envisagés par la Constitution de l'OIT après la tourmente de la Première Guerre mondiale, et par la Déclaration de Philadelphie concernant les buts et objectifs de l'Organisation internationale du Travail après le krach de 29 et la dévastation socioéconomique qui s'ensuivit? Pouvons-nous faire cela aux fins d'établir les nouvelles normes dont nous avons besoin pour faire face aux graves défis de ce siècle? La vision magnifique des dirigeants d'il y a 100 ans et les succès économiques et sociaux obtenus grâce au respect du mandat tripartite unique de l'OIT, qui établit un seuil mondial en matière de normes du travail – qui sont une garantie d'un travail décent – s'effiloquent.

Nous avons vu ce contrat social s'éroder depuis les années 80. Le résultat est qu'alors que le monde est trois fois plus riche qu'il ne l'était il y a à peine plus de 20 ans, l'inégalité est maintenant une menace mondiale accablante. Un plus grand nombre de personnes vont au lit le ventre creux que celles qui ont été sorties de l'extrême pauvreté. La concentration des richesses est alimentée

par la cupidité des entreprises et des grands groupes et par leurs graves répercussions sur les personnes, les petites et moyennes entreprises, et les perspectives d'avenir viables.

Jusqu'à 94% des travailleurs dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, sur le dos desquels se constitue la richesse, représente une main-d'œuvre cachée, un fait qui masque le travail mal rémunéré, précaire et souvent dangereux qui est la base – même maintenant avec l'esclavage informel et moderne – et le cœur du profit tiré du commerce mondial dans l'économie réelle. Si l'on y ajoute la preuve d'une chute globale des salaires et des négociations collectives y relatives, alors il y a stagnation de la demande et apparition de troubles sociaux dans de trop nombreux pays.

S'agissant des salaires minimums, le seuil de sécurité est très en deçà des promesses de la Constitution de l'OIT et de la Déclaration de Philadelphie les concernant, parce que les droits à la liberté d'association et à la négociation collective sont de plus en plus niés. Soixante pour cent de la main-d'œuvre mondiale travaille dans le secteur informel. En outre, les progrès en ce qui concerne les femmes stagnent, et les travailleurs n'ont tout simplement plus confiance dans les institutions, dans la mondialisation et dans bien de cas, dans la démocratie elle-même.

Ce modèle de mondialisation est également au cœur du vol des recettes fiscales, ce qui prive les gouvernements des ressources nécessaires à la protection sociale et à des services publics essentiels. Cette situation, ainsi que les fissures de plus en plus profondes au sein de l'économie mondiale, caractérisée par une demande affaiblie et déséquilibrée, se traduit par le déni de mêmes chances de développement. L'échec du contrat social découlant de ce modèle de mondialisation a donc mis en danger les populations et l'économie mondiale, ainsi que le multilatéralisme. Aujourd'hui, en l'absence de garanties que des mesures de transition équitables seront prises pour faire face aux changements climatiques et technologiques, afin de ne laisser personne de côté, nous mettons en péril la cohésion sociale et nous ne faisons que diviser davantage les peuples de par le monde.

Le moment est venu de renouveler le contrat social et de réaliser l'objectif 8 de développement durable et les cibles qui y sont liées. La promesse de la déclaration du centenaire qui sera négociée lors de la conférence de l'OIT en vue de l'adoption d'un programme centré sur l'être humain pour le siècle prochain et les

recommandations sur l'avenir de l'économie figurant dans le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail exigent que nous nous mettions d'accord sur les principes fondamentaux. Cela exige de réaffirmer l'indépendance du mandat de l'OIT conformément à sa constitution et à la Déclaration de Philadelphie. Cela exige également un engagement en faveur des droits fondamentaux, de la justice sociale et du travail décent – qui sont décrits en détail dans les recommandations qui suivent –. S'agissant du travail, cela signifie qu'il faut un nouveau contrat social entre le gouvernement, les entreprises et les travailleurs avec une garantie universelle d'emplois qui fournissent un socle de protection pour tous les travailleurs du secteur informel, pour ceux qui effectuent un travail de plateforme, ou pour ceux qui ont un emploi direct. Cela signifie que les droits seront respectés, que les emplois seront décents, avec un salaire minimum vital et le droit à la négociation collective, que les travailleurs pourront exercer un certain contrôle sur le temps de travail, que la protection sociale sera universelle, que les activités commerciales seront guidées par les principes de diligence raisonnable et de responsabilité, que l'égalité des sexes sera une réalité et que le dialogue social permettra d'adopter des mesures de transition équitables, notamment en matière de compétences et bien entendu en ce qui concerne le climat, la technologie et les personnes déplacées.

Nous devons reconnaître que les perturbations à l'échelle mondiale causées par la numérisation et l'apparition de nouveaux modèles d'activité où les responsabilités en matière d'emploi ne sont pas appliquées exigent une nouvelle approche – ce qui implique probablement l'adoption de nouvelles normes sous l'égide de l'ONU, qui doit également examiner dans quelle mesure la gestion des données et le respect de la vie privée devraient être obligatoires – mais aussi, pour nos employés, un socle de droits et de distribution. Les employeurs, les travailleurs et les gouvernements ont une responsabilité commune à cet égard, et nous voudrions que ce respect soit garanti aujourd'hui. Nous avons échoué dans les années 90, mais il faut que ce respect soit garanti aujourd'hui s'agissant de toutes les institutions multilatérales : un socle de concurrence équitable qui place le respect des droits et de la distribution au cœur des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et des autres institutions des Nations Unies.

Pour le dire simplement, nous avons besoin d'un siècle centré sur l'être humain. Le préambule de la Constitution de l'OIT stipule que la non-adoption par

une nation quelconque d'un régime de travail réellement humain fait obstacle aux efforts des autres nations désireuses d'améliorer le sort des travailleurs dans leurs propres pays. En d'autres termes, garantir un travail décent est un effort commun. Le travail n'est pas une marchandise. Les normes et les droits du travail ne peuvent pas être limités ou contestés par le marché. Nous demandons à tous ceux qui sont ici présents d'appuyer un nouveau contrat social pour marquer le début d'un nouveau siècle pour l'OIT et pour concrétiser la promesse de la dignité du travail. Nos fils et nos filles ne méritent rien de moins.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Conformément à la résolution 73/282 de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole au Président de l'Organisation internationale des employeurs.

M. Kiresepi (Organisation internationale des employeurs) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur et un grand plaisir pour moi, en ma qualité de Président de l'Organisation internationale des employeurs (OIE), de prendre la parole à cette occasion très spéciale, alors que nous célébrons le centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT). L'OIE représente plus de 50 millions d'entreprises par l'intermédiaire de ses organisations membres indépendantes et représentatives dans 147 pays. Ces entreprises jouent un rôle de premier plan et apportent des contributions importantes s'agissant de l'élaboration de politiques et de réglementations nationales en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. D'une manière générale, l'OIE est fière d'être le premier mouvement international d'entreprises engagé en faveur de la promotion des valeurs sociales depuis près de 100 ans. Nous aussi, nous célébrerons notre centenaire en 2020.

Le centenaire de la création de l'OIT est un jalon historique d'une importance mondiale et une célébration de la dignité humaine. C'est un honneur pour l'OIE d'être l'un des plus anciens partenaires de l'OIT. Nous avons aidé l'OIT à aller encore plus loin, à élargir les possibilités et à améliorer les conditions de vie dans le monde entier. L'an dernier, le Directeur général a déclaré que les 100 ans de réalisations de l'OIT étaient dus à sa gouvernance tripartite. Je partage pleinement son opinion. La participation des partenaires sociaux aux structures de gouvernance de l'OIT est son plus grand atout. Les partenaires sociaux permettent aux véritables acteurs de l'économie de se faire entendre. Ils renforcent la légitimité des décisions prises par l'OIT. Ils contribuent concrètement à la mise en œuvre des politiques

et des programmes. Ils constituent un maillon essentiel des partenariats entre l'ONU, le secteur privé, les gouvernements et les travailleurs. Bref, c'est grâce aux partenaires sociaux de l'OIT – employeurs, travailleurs et gouvernements – que des changements positifs deviennent possibles.

Pourquoi l'OIT est-elle importante pour l'OIE et les employeurs en particulier? Les employeurs sont convaincus de l'importance des règles du jeu équitables pour les entreprises. Le travail ne devrait pas être une marchandise. Nous partageons la conviction de l'OIT qu'une main-d'œuvre qualifiée est l'épine dorsale de notre succès. Nous partageons également l'engagement de l'OIT à promouvoir le dialogue social pour garantir la stabilité et maintenir la paix. Nous sommes convaincus que les conventions et les recommandations de l'OIT, ainsi que ses systèmes de contrôle, sont importants pour les entreprises. Nous voudrions remercier l'OIT d'avoir renforcé les capacités des organisations d'employeurs. Nous voudrions également la remercier d'avoir contribué à protéger les organisations d'employeurs qui sont menacées. Dans l'ensemble, les employeurs appuient pleinement la détermination de l'OIT à assurer le plein-emploi productif et un travail décent pour tous, en ne laissant personne de côté. L'emploi productif est le fondement de la création de richesse, de l'élimination de la pauvreté, de la promotion de la démocratie et du respect de la dignité humaine.

Je voudrais évoquer à présent le thème de cette réunion – l'avenir du travail. L'avenir du travail et des affaires semble être une notion abstraite, mais ces questions mondiales sont désormais incontournables compte tenu du rythme très rapide des changements actuels. Les progrès technologiques, soutenus par l'intégration économique, ont radicalement transformé les emplois, les entreprises et les marchés. Plus que jamais, les changements démographiques, les changements climatiques et la durabilité influencent les décideurs au sein des entreprises et des gouvernements. En outre, les compétences nécessaires pour cette quatrième révolution industrielle sont et seront insuffisantes. Les individus, les entreprises, les institutions, les gouvernements et la société se demandent ce qu'il faut faire pour relever les défis qui s'annoncent et tirer parti des possibilités qui se présentent.

Derrière ce changement massif se cache une question essentielle : l'avenir du travail sera-t-il centré sur la personne et favorable à la personne? Pour le secteur privé, la réponse à cette question est un oui

retentissant. À l'OIE, nous pensons que, pour assurer un avenir du travail centré sur l'humain, nous devons assurer un avenir prospère aux entreprises. Tous les efforts doivent être faits pour créer un environnement où les entreprises puissent s'épanouir. Il faut mettre en place des politiques axées sur l'emploi et la croissance économique. Comme nous l'avons vu trop souvent, sans une croissance soutenue, le progrès social risque de s'enliser, voire de s'inverser.

Nous vivons des changements historiques. Il appartient à chacun de nous de bâtir un avenir sûr et prospère. Les employeurs veulent être un maillon de la solution et proposer leur contribution à l'élaboration d'un avenir ayant la dignité humaine en son cœur. Il ne s'agit pas seulement d'aider les entreprises et les travailleurs à s'adapter aux nouvelles technologies; il s'agit de transformer les attitudes vis-à-vis du travail et des entreprises. Les gouvernements, les employeurs et les travailleurs partagent la responsabilité d'orienter l'avenir du travail. Pour parvenir à ce dialogue équilibré, les organisations d'employeurs et de travailleurs doivent être davantage connectées et davantage écoutées à l'ONU.

Le lien entre les décisions de l'ONU et leur incidence sur le lieu de travail doit être mieux compris et renforcé. Dans le même temps, l'OIE continuera de contribuer à ce que l'OIT réaffirme, au sein de l'ONU, son rôle de chef de file, en tant qu'expert en matière de droits du travail, de protection sociale et de dialogue social, mais aussi de création d'emplois et de développement des entreprises. L'OIE entend contribuer à une OIT solide qui s'épanouit en trouvant des solutions favorables à un progrès social et un développement économique durables. L'OIE veut accompagner l'OIT au fil des 100 prochaines années et collaborer avec nos partenaires tripartites pour plaider en faveur de la prospérité et de la dignité pour tous.

La Présidente (*parle en espagnol*): Conformément à la résolution 73/282, je donne maintenant la parole à la représentante de la jeunesse issue du secrétariat du grand groupe des enfants et des jeunes de l'Organisation des Nations Unies.

M^{me} Amatya (Grand groupe des enfants et des jeunes) (*parle en anglais*) : Le 29 octobre 1919, William Bauchop Wilson, alors Secrétaire du travail des États-Unis, déclara ouverte la première session de la Conférence internationale du Travail par ces mots :

« Nos foyers sont vos foyers. Nous voulons que vous ayez l'impression non pas d'être des étrangers sur le seuil de la porte, mais d'être des nôtres. »

Bien que nous ayons fait d'immenses progrès ces 100 dernières années, ce dont atteste notamment un prix Nobel pour avoir mis l'autonomisation économique et la justice sociale au service de la paix, nous avons commencé à constater une certaine régression. Aujourd'hui, trop de pays de par le monde ont fermé cette fameuse porte et sont devenus des étrangers dans notre monde interconnecté et interdépendant.

C'est pour moi un honneur que d'être ici aujourd'hui. Je m'appelle Jolly Amartya. Je viens du Népal. Je prends la parole au nom du grand groupe des enfants et des jeunes de l'ONU. Nous sommes le mécanisme de mobilisation des jeunes à l'ONU, mandaté par l'Assemblée générale et initialement créé en 1992 pour donner suite au programme Action 21. Par mes paroles, je représente un public de plus de 7 000 entités dirigées par des jeunes et venant de plus de 170 pays et territoires, qu'il s'agisse de groupes communautaires locaux et informels ou de grandes organisations de jeunes – et dont certaines sont plus anciennes encore que l'ONU. Et nos systèmes scolaires ont beau être en échec, nous avons fait nos devoirs.

La Constitution de l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'ouvre sur l'affirmation qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale. Le Secrétaire Wilson a fait écho à cette affirmation, en déclarant que la guerre était un gâchis. Pourtant, à l'échelle mondiale, nous consacrons, au total, 1 700 milliards de dollars aux forces armées parce que nos modèles économiques ne savent pas faire la différence entre la production d'armes de destruction massive et les instruments du bien-être. Nos modèles économiques considèrent que les augmentations de salaire des cadres supérieurs sont plus bénéfiques que les augmentations de salaire des travailleurs, ce qui explique que les salaires continuent de stagner malgré des hausses massives de la productivité.

Nous ne pouvons pas laisser un avenir du travail véritablement équitable et inclusif être piraté par le même état d'esprit qui nous a menés là où nous en sommes aujourd'hui. Notre quête à courte vue et notre obsession aveugle de la croissance du produit intérieur brut (PIB) perpétue les atteintes aux droits de l'homme commises contre une majorité d'êtres humains et détruit nos systèmes écologiques vitaux. Une croissance incontrôlée menace notre existence même. Face à ces crises,

les jeunes sont passés à l'action. Les jeunes savent que l'OIT ne fêtera pas son bicentenaire si nous continuons de passer les limites planétaires au rouleau-compresseur et si nous ne prenons pas immédiatement des mesures drastiques pour inverser les changements climatiques. Il n'y aura pas d'emplois à protéger si nous sommes tous morts. Il n'y a pas d'emplois sur une planète morte.

Le huitième Forum de la jeunesse du Conseil économique et social s'est tenu cette semaine sur le thème « Youth : Empowered, Included and Equal » (Jeunes : autonomisés, inclus et égaux). La session consacrée à l'objectif 8 de développement durable a énoncé trois recommandations clefs.

Premièrement, nous devons aller au-delà du PIB et redéfinir nos modèles économiques pour qu'ils valorisent et mesurent le bien-être de tous et l'intégrité de la planète. Nous avons besoin de stratégies pour un développement alternatif, qui incluent une décroissance durable de la surconsommation. Il n'y a pas d'avenir pour un paradigme économique qui place la croissance et la cupidité avant les populations et la planète.

Deuxièmement, les transitions dont les jeunes se soucient ne concernent pas uniquement le passage des études au travail, mais également celui d'une aristocratie jeuniste et antidémocratique à des structures de gouvernance ouvertes à tous et fondées sur un dialogue, une participation et une collaboration intergénérationnels. Nous n'avons pas besoin de leaders individuels. Ce dont nous avons besoin, c'est une action collective fondée sur l'universalité et l'équité. La racine latine du mot « innovation » signifie en réalité associer l'ancien et le nouveau dans quelque chose de plus grand que la somme de ses parties, et seules des démocraties équitables et inclusives peuvent donner lieu à une innovation véritable.

Troisièmement, la confiance que les jeunes vouent aux institutions n'a jamais été aussi faible. Il est crucial de restaurer cette confiance si nous voulons avancer vers l'avenir que nous voulons. Nos institutions doivent être recalibrées pour être alignées sur les aspirations énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elles doivent être des exemples dont nous puissions être fiers, et non perpétuer des systèmes dépassés et injustes qui font endurer des difficultés aux populations. Nous avons besoin d'une éducation civique qui encourage la budgétisation participative, la négociation collective et le vote.

La première Conférence internationale du Travail comptait cinq points clefs à son ordre du jour : la durée maximale du travail, le chômage, l'emploi des femmes, l'emploi des enfants et l'interdiction d'un produit chimique extrêmement dangereux sur le lieu de travail. Aujourd'hui, 100 ans plus tard, nous avons toujours du mal à atteindre ces objectifs et cela devrait nous faire peur. Encore une fois, une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale.

La clef d'un avenir meilleur pour le travail est une réflexion honnête sur les raisons pour lesquelles le présent du travail a déçu nos aspirations collectives. Nous ne devons pas nous contenter de considérer les gens à l'aune de leur seule valeur ajoutée potentielle mais replacer l'humanité parmi les principes fondamentaux qui guident nos décisions. L'appel à l'action lancé par les jeunes est très simple : nous devons travailler tous ensemble, tous les peuples, les uns avec les autres et les uns pour les autres, pour instaurer une planète juste et pacifique. Ensemble, nous pouvons y arriver. Nous appelons les États Membres à faire appel à nous. Dans tous les cas, nous entendons aller de l'avant.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Amatya de sa déclaration très éloquentes.

(*l'oratrice poursuit en espagnol*)

Nous allons maintenant commencer la réunion plénière commémorative. Je demande à tous les orateurs et oratrices de faire des déclarations brèves afin de tirer le meilleur parti du temps limité dont nous disposons pour cette réunion de haut niveau. En vue de permettre à la centaine de personnes inscrites sur la liste des orateurs d'être entendues, la durée des déclarations en séance plénière est limitée à trois minutes pour les délégations s'exprimant à titre national et à cinq minutes pour les délégations s'exprimant au nom d'un groupe. Nous invitons les délégations dont les déclarations seraient plus longues à en lire une version abrégée et à en transmettre la version intégrale au Secrétariat, qui la publiera sur le portail PaperSmart.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Rwanda, qui s'exprimera au nom du Groupe des États d'Afrique.

M^{me} Rugwabiza (Rwanda) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Groupe des États d'Afrique.

Nous souscrivons à la déclaration qui sera prononcée ultérieurement par l'Observateur de l'État

observateur de Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Groupe des États d'Afrique félicite l'Organisation internationale du Travail (OIT) à l'occasion de cette journée si importante – son 100^e anniversaire. Ce jalon historique nous permet de célébrer à la fois les réalisations et les principes de l'OIT, notamment la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, l'abolition du travail des enfants, ainsi que l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. Le Groupe des États d'Afrique se félicite du thème de cette réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, « L'avenir du travail », car il considère que la réalisation des objectifs de développement durable dépend largement de la réalisation de l'objectif 8, qui vise à garantir une croissance soutenue, partagée et durable et accorde ainsi un rôle central au plein emploi productif et au travail décent pour tous.

L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 réaffirme les principes fondamentaux de l'OIT, selon lesquels une paix universelle et durable ne peut être réalisée que si elle repose sur la justice sociale et la prospérité. Plus les personnes occuperont des emplois décents, plus la croissance économique sera forte et partagée.

La prise en compte par l'OIT des questions humanitaires, politiques, économiques et de sécurité liées au travail est toujours pertinente aujourd'hui. Le Groupe réaffirme la Constitution de 1919 de l'OIT, ainsi que les préceptes de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, adoptée en 1998, et son mécanisme de suivi. Par ailleurs, le Groupe se félicite du mécanisme d'établissement de rapports sur la Déclaration, qui oblige tous les gouvernements à rendre compte des mesures qu'ils ont prises pour mettre en œuvre la Déclaration. Ce mécanisme donne également aux organisations d'employeurs et de travailleurs la possibilité d'exprimer leurs vues sur les progrès accomplis et les mesures prises. Outre les rapports d'activité, les rapports mondiaux donnent une vue d'ensemble dynamique de la situation actuelle en ce qui concerne les principes et les droits énoncés dans la Déclaration, qui doivent alimenter automatiquement les projets de coopération technique conçus pour répondre aux besoins identifiables liés à la Déclaration et pour renforcer les capacités locales.

Le Groupe des États d'Afrique demeure préoccupé par le fait que des centaines de millions de

personnes souffrent encore de discrimination dans le monde du travail, notamment les personnes touchées par le VIH/sida, les migrants, les femmes et les personnes handicapées, alors même que le principe de non-discrimination reste le principe central du recueil de directives pratiques et des documents d'orientation de l'OIT sur le monde du travail. La discrimination ne viole pas seulement les droits de l'homme les plus fondamentaux, elle a aussi des conséquences socioéconomiques plus larges. La discrimination freine les opportunités, gaspille le talent humain nécessaire au progrès économique, et accroît les tensions et les inégalités sociales.

Le Groupe des États d'Afrique est conscient qu'il importe de respecter et de promouvoir des lieux de travail plus inclusifs. Nous estimons que la lutte contre la discrimination est un élément essentiel de la promotion du travail décent et qu'elle déterminera notre réussite dans ce domaine. Il est tout aussi important de réduire les écarts de rémunération entre les genres en appliquant le principe d'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes pour un travail de valeur égale.

En outre, le Groupe réaffirme qu'il importe de rendre justice aux victimes de violations des droits de l'homme résultant de la traite, dont la majorité sont des travailleurs migrants, compte tenu de leur vulnérabilité. Conscients de cela, nous appelons les États à unir leurs efforts pour mettre en œuvre le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes.

Les jeunes représentent plus de la moitié de la population africaine, et le Groupe estime que c'est un atout pour le développement socioéconomique du continent à condition que des investissements soient réalisés pour tirer parti de ce fort potentiel démographique. Malgré la croissance économique enregistrée dans de nombreux pays africains et le fait que le continent accomplit de réels progrès, la création d'emplois reste un défi majeur pour la population croissante de notre continent.

Dans ce contexte, la mise en œuvre pleine et effective du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ne sera possible que si on investit à l'échelle mondiale pour créer des écosystèmes favorables à l'emploi productif et au travail décent, en vue de stimuler les économies et de réduire la pression des flux migratoires en provenance de l'Afrique et à travers le continent. Le Groupe estime que l'objectif du Pacte mondial des Nations Unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières consistant à encourager les

entreprises à s'engager à améliorer leurs pratiques de fonctionnement afin de rendre la mondialisation beaucoup plus équitable et inclusive dans les domaines des droits de l'homme, des normes du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption doit être respecté et pleinement mis en œuvre.

Je voudrais conclure en rappelant les propos du Directeur général Guy Ryder. Le travail n'est pas une marchandise. Le travail est au cœur de la dignité humaine. Nous devons donc tous œuvrer pour que tous les êtres humains conservent la dignité qu'ils méritent.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

M. Sinirlioglu (Turquie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique. Qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente réunion plénière de haut niveau pour célébrer le centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Nous nous réunissons dans cette salle à un moment charnière, alors que nous nous préparons pour le Forum politique de haut niveau qui se tiendra en juillet et à l'occasion duquel nous examinerons l'objectif 8 de développement durable, sur le travail décent et la croissance économique, mais aussi en amont du tout premier sommet sur les objectifs du développement durable, en septembre, qui fera le point des progrès réalisés depuis l'adoption en 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous félicitons l'OIT des efforts dévoués qu'elle a déployés pour élaborer et améliorer les normes de travail dans le monde. En tant que première institution spécialisée des Nations Unies, l'OIT dispose d'une structure tripartite singulière qui réunit gouvernements, employeurs et travailleurs dans ses mécanismes décisionnels. Tout au long du siècle dernier, l'OIT a promu les principes des Nations Unies par sa contribution au règlement des problèmes internationaux dans les domaines économique, social et humanitaire. L'OIT a également joué un rôle important dans la réalisation de la protection sociale et d'autres objectifs énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Au cours des dernières décennies, le monde du travail a connu une profonde transformation. La mondialisation et le progrès technologique offrent de nouvelles

possibilités d'emploi et de croissance. Toutefois, ces décennies ont également engendré des défis imprévus en bouleversant les modes de travail existants. Des orientations solides de l'OIT demeurent essentielles pour aider à relever ces nouveaux défis et permettre un débat éclairé sur l'avenir du travail.

Les quatre piliers du travail décent, à savoir la création d'emplois, la protection sociale, les droits au travail et le dialogue social, sont aussi pertinents aujourd'hui qu'il y a 100 ans. Nous sommes fermement convaincus que l'OIT continuera de jouer un rôle crucial pour relever les défis posés par les mutations sans précédent que connaît le monde du travail.

Étant donné son importante population de jeunes et la diversité de ses niveaux de développement technologique et social, la région Asie-Pacifique attache une grande importance à l'avenir du travail et au rôle futur de l'OIT. Nous traversons une période de transformation marquée par les changements technologiques, démographiques et environnementaux, ainsi que par la mondialisation, autant de facteurs qui suscitent des incertitudes, des préoccupations et des craintes chez les gens, en particulier les jeunes et les personnes vulnérables.

Les réalités changeantes du monde du travail ont également de fortes répercussions sur les pays. Le sens même du mot « travail » comme nous l'entendons est en train d'être redéfini de manières jusqu'ici inconnues. Les progrès numériques et technologiques, en particulier dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, créent de nouvelles possibilités pour les travailleurs et les entreprises. L'évolution du monde du travail exige de nouvelles compétences et un changement de paradigme en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie. L'automatisation et la robotisation accroissent la demande de compétences techniques en matière de résolution de problèmes et d'innovation.

En l'absence de systèmes d'éducation et de formation adéquats pour doter la main-d'œuvre des qualifications et des compétences dont elle aura besoin à l'avenir, ces progrès risquent de creuser les disparités et les inégalités existantes dans et entre les pays. C'est pourquoi nous devons nous concentrer sur les mesures politiques visant, d'une part, le développement, l'adaptation et la diffusion des nouvelles technologies et, d'autre part, le développement des compétences et le renforcement des capacités de la nouvelle génération de travailleurs. Nous avons besoin d'études approfondies sur les répercussions de la technologie sur le marché du

travail afin de pouvoir exploiter son potentiel de création d'emplois.

Les progrès vers la réalisation des cibles fixées dans l'objectif 8 de développement durable ont été plus lents que prévu. La cible consistant à parvenir au plein emploi productif et à garantir un travail décent pour tous et un salaire égal pour un travail de valeur égale reste difficile à atteindre. Le taux de chômage mondial a baissé, mais plus de 170 millions de personnes sont toujours au chômage. Compte tenu de la distance qui sépare les tendances actuelles des cibles envisagées dans le cadre de l'objectif 8 de développement durable, la réalisation de l'objectif exigera une intensification considérable de nos efforts.

L'accroissement de la population des jeunes dans certaines régions exacerbe le chômage qui les frappe ainsi que les pressions migratoires. Dans d'autres régions, le vieillissement de la population exerce une pression supplémentaire sur les systèmes de sécurité sociale et de soins. L'évolution démographique ayant rendu la création d'emplois décents encore plus difficile, nous avons besoin de mesures déterminées de la part des gouvernements, ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs.

Nous prenons également note des initiatives organisées à l'occasion du centenaire de l'OIT, à savoir celles sur l'avenir du travail, les femmes au travail, les normes, la fin de la pauvreté, la gouvernance, les entreprises et les initiatives vertes, et attendons avec intérêt d'en débattre plus avant. Le Groupe des États d'Asie et du Pacifique envisage une collaboration plus étroite sur ces initiatives dans divers secteurs dans les années à venir.

Dans le rapport préparé par la Commission mondiale de l'OIT sur l'avenir du travail, nous prenons note de l'appel en faveur d'un programme d'action centré sur l'humain et mettant un accent renouvelé sur l'important potentiel des individus. Compte tenu des défis auxquels nous sommes confrontés, il est nécessaire de se concentrer davantage sur les questions d'égalité, de durabilité et d'inclusivité sur les marchés du travail. Une approche axée sur l'être humain renforcerait le contrat social en plaçant les personnes et le travail qu'elles accomplissent au cœur des politiques économiques et sociales et des pratiques commerciales. Le rapport souligne l'urgence des investissements dans les secteurs négligés de l'économie des pays développés et en développement. Nous nous félicitons des trois piliers d'action mis en évidence dans le rapport, qui, ensemble,

stimuleraient la croissance, l'équité et la durabilité pour les générations actuelles et futures : l'accroissement de l'investissement dans le potentiel humain, l'accroissement de l'investissement dans les institutions du travail et l'accroissement de l'investissement dans le travail décent et durable.

Nous nous félicitons de l'approche de l'OIT concernant l'avenir du travail et convenons que nous devons envisager l'avenir avec un programme d'action centré sur l'humain. Malgré un recours accru à l'automatisation et à l'intelligence artificielle, nous devons continuer de concevoir des politiques qui répondent aux besoins et aux attentes de nos peuples. Nous devons donner la priorité à l'investissement dans les personnes par la formation et le relèvement des compétences. L'OIT doit rester attachée à la création d'emplois décents.

Dans le même temps, nous devons travailler ensemble en tant qu'États Membres, employeurs, organisations de travailleurs et communauté internationale pour apporter richesse et prospérité à nos sociétés. Nous avons besoin d'une action concertée pour créer des économies plus équitables, plus justes et plus inclusives. Nous considérons que l'OIT, avec son programme d'action centré sur l'humain, contribuera grandement à ces efforts et à la réalisation du Programme 2030.

Pour terminer, nous félicitons une fois de plus l'OIT à l'occasion de la célébration de son centenaire. Rappelant que la Constitution de l'OIT traite du rôle social du travail et souligne que « tous les êtres humains, quels que soit leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales », nous souhaitons à l'Organisation un avenir prospère au service des principes fondateurs de l'ONU et au service de l'humanité.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Radomski (Pologne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

Le centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT) représente une occasion très particulière pour le Groupe des États d'Europe orientale. Notre groupe compte en effet des pays qui ont été membres fondateurs de l'organisation et qui ont rédigé la

Constitution de l'OIT. Ils partageaient la conviction que la paix universelle et durable ne pouvait être réalisée que si elle était fondée sur la justice sociale. Cette vision a donné naissance à une organisation dont la longévité, la structure tripartite, le corps des normes internationales du travail et le système de supervision n'ont pas d'équivalent dans le système multilatéral. L'OIT a prouvé sa valeur dans les moments les plus difficiles de ces 100 dernières années, en s'inspirant des principes et valeurs consacrés par sa Constitution, mais aussi de ceux inscrits dans la Déclaration de Philadelphie et, plus tard, dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable.

Le Groupe des États d'Europe orientale est très sensible à l'assistance technique fournie par l'OIT à nos pays, laquelle nous a permis d'aligner nos législations et pratiques nationales sur les conventions de l'OIT et de développer les autorités responsables du marché du travail ainsi que le droit du travail. Nous croyons fermement que l'OIT doit jouer un rôle de plus en plus important dans le domaine du travail et de l'emploi au XXI^e siècle. Il est crucial de réaffirmer le rôle institutionnel que joue l'OIT dans la gouvernance mondiale par la cohérence des politiques, dans l'esprit de la réforme de l'ONU. Grâce à sa structure tripartite, l'OIT pourrait apporter une valeur ajoutée à la famille des Nations Unies.

Notre groupe est attaché à l'universalité et à la pertinence des normes internationales du travail pour le bien-être des personnes à travers le monde. La promotion de la ratification et de l'application des normes de l'OIT et le bon fonctionnement du système de supervision standard de l'organisation jouent un rôle crucial pour garantir un travail décent pour tous. De plus, cela est conforme à l'objectif 8 de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous pensons que l'OIT est l'instance appropriée pour relever les nouveaux défis du monde du travail, en particulier ceux liés à l'intelligence artificielle, l'automatisation, la numérisation et les nouvelles technologies, les changements climatiques et environnementaux, les tendances démographiques, le secteur non structuré de l'économie et de nombreux nouveaux secteurs d'activité en expansion.

Lorsque nous envisageons l'avenir du travail, nous devons garder à l'esprit que les possibilités et les défis qui se présentent à nous ne sont pas et ne seront pas répartis également. Dans un monde de convergence et

d'interconnectivité croissantes, nous devons également nous pencher sur les lacunes et les disparités en matière d'accès à un travail décent et à des moyens de subsistance décents. Nous sommes déterminés à aider l'OIT à gommer ces différences afin de contribuer à la lutte contre les causes profondes de la migration économique.

Enfin, je tiens à rappeler qu'il importe de renforcer et de revitaliser le dialogue social et le format tripartite en tant que moyen fondamental d'atteindre l'ensemble des objectifs de l'OIT dans les années à venir. En nous inspirant des 100 ans d'expérience de l'OIT et de ses réalisations, nous devons continuer de travailler ensemble pour assurer la justice sociale, l'égalité d'accès aux emplois et la sécurité économique.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Guillermet-Fernández (Costa Rica) (*parle en anglais*) : Je suis très honoré de prendre la parole aujourd'hui au nom des États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Tout d'abord, nous tenons à vous féliciter, Madame la Présidente, pour votre collaboration active avec les États Membres, et nous saluons en particulier l'initiative que vous avez prise d'organiser la présente réunion pour célébrer le centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT) – une organisation qui joue un rôle important s'agissant de promouvoir la justice sociale et un travail décent pour tous.

Les membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes apprécient à leur juste valeur les contributions de l'OIT à l'adoption de normes internationales visant à garantir le respect et la promotion des droits des travailleurs partout dans le monde, ainsi qu'à l'élaboration de programmes visant à promouvoir le travail décent pour tous, une attention particulière étant accordée aux plus vulnérables. L'OIT est de longue date importante pour la région. Parmi les membres fondateurs de l'OIT, en 1919, 16 étaient originaires d'Amérique latine et des Caraïbes.

La plupart des principes et des valeurs qui ont présidé à la création de l'organisation demeurent pertinents aujourd'hui. Relever les défis posés par le chômage, assurer un salaire minimum suffisant et garantir la protection sociale des travailleurs, des enfants, des jeunes et des femmes figuraient parmi les valeurs qui, avec des principes tels que la garantie d'un

environnement de travail équitable et digne et la liberté d'association, ont prévalu au fil du temps.

Aujourd'hui, alors que nous célébrons les progrès réalisés sur les questions du travail, nous sommes également conscients des défis nouveaux et émergents que l'avenir du travail nous réserve, et que nous devons relever pour garantir des économies et des collectivités durables, tout en nous efforçant de ne laisser personne de côté. On estime qu'il faudrait créer plus de 600 millions de nouveaux emplois d'ici à 2030 uniquement pour répondre à la demande due à l'accroissement de la population en âge de travailler. Cela représente environ 40 millions de nouveaux emplois par an. Nous devons également améliorer les conditions de vie des quelque 780 millions de femmes et d'hommes qui occupent des emplois insuffisamment rémunérateurs, qui ne leur permettent pas de dépasser le seuil des 2 dollars par jour et de sortir leur famille de la pauvreté.

Plus de 40 millions de personnes dans le monde sont victimes de l'esclavage moderne, notamment du mariage forcé, du travail forcé dans l'économie privée, de l'exploitation sexuelle forcée des adultes, de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales et du travail forcé imposé par l'État. Une victime sur quatre de l'esclavage moderne est un enfant. Près de 25 millions de personnes sont prises au piège du travail forcé. Actuellement, 152 millions d'enfants – 64 millions de filles et 88 millions de garçons – sont forcés de travailler, soit près d'un enfant sur 10 dans le monde; 73 millions d'entre eux travaillent dans des conditions dangereuses. Nous devons intensifier nos efforts pour mettre fin à ces violations des droits de l'homme.

Les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont conscients des défis et des possibilités que présente un monde du travail en mutation et de la nécessité d'introduire de nouveaux modèles de travail qui répondent mieux à notre ambition de créer des modes de consommation et production durables. À notre avis, pour surmonter les obstacles et tirer parti des possibilités qui s'offrent à nous, la collaboration et l'appui de l'OIT seront nécessaires, sur demande, afin de répondre, entre autres, aux conséquences des changements technologiques rapides, des changements démographiques inévitables de nos sociétés et des problèmes environnementaux, notamment les changements climatiques.

Tout cela souligne la nécessité d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité. Par ailleurs, notre région

tient à souligner que nous devons être conscients des obstacles structurels persistants à notre développement, notamment l'inégalité des sexes sur le lieu de travail ainsi que les disparités sur le principe « à travail égal, salaire égal ». Nous devons également œuvrer à l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en tant qu'élément crucial de la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable.

Les États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes espèrent que les débats de cette réunion de haut niveau seront fructueux. L'Assemblée générale peut compter sur notre appui constant alors que nous célébrons l'anniversaire de l'OIT et son rôle s'agissant de promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M^{me} Schoulgin Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des États membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États à l'occasion de la commémoration du centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Alors qu'un monde fracturé s'est formé après la Première Guerre mondiale, on s'est rendu compte qu'une paix durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale et des efforts collectifs des nations. La structure tripartite sans pareille formée par des représentants de travailleurs et d'employeurs, prémisses sur laquelle l'OIT a été créée il y a 100 ans, occupe encore aujourd'hui une place à part dans le système multilatéral.

Les méthodes pour instaurer la justice sociale sont concrètes. L'organisation, dans sa fonction normative, a été chargée d'améliorer les normes du travail, de décider des exigences minimales, de les adapter à la situation de chaque pays et d'aider les pays en fonction de leurs besoins. Nous avons parcouru un long chemin depuis lors, grâce aux efforts inlassables déployés par l'OIT pour élaborer des normes internationales du travail, qui ont joué un rôle essentiel dans la promotion du travail décent dans le monde entier. Notre engagement collectif à promouvoir la justice sociale est au cœur de ces efforts multilatéraux.

La manière dont l'OIT a choisi de célébrer son centenaire témoigne de ses ambitions et de sa persévérance. Sous la direction du Directeur général Guy Ryder, l'organisation a engagé un dialogue avec ses mandants tripartites – États membres, travailleurs et employeurs – et l'ensemble des parties prenantes sur l'avenir du travail. La Commission mondiale indépendante sur l'avenir du travail, coprésidée par le Président sud-africain Cyril Ramaphosa et le Premier Ministre suédois Stefan Löfven, a été l'un des cadres de ce dialogue. La Commission a été chargée d'entreprendre un examen approfondi de l'avenir du travail, qui constituera le fondement analytique des initiatives en faveur de la justice sociale au XXI^e siècle. Le rapport de la Commission décrit les changements fondamentaux en cours dans la nature du travail ainsi que les importants défis et possibilités découlant de ces changements. Il préconise également un programme d'action centré sur l'être humain, fondé sur un contrat social qui place les personnes et le travail qu'elles accomplissent au centre de la politique économique et sociale et des pratiques des entreprises, sur la base d'une approche fondée sur les droits. Nous sommes convaincus que ce rapport sera l'un des documents de référence importants s'agissant des discussions sur l'avenir du travail et du document final de la Conférence internationale du Travail de 2019.

Il reste encore beaucoup à faire. L'égalité des droits des femmes et leur participation au marché du travail sont essentielles pour l'avenir du travail. Nous savons que la plupart des femmes dans le monde veulent avoir un emploi rémunéré, mais les normes sociales, les disparités entre la contribution des femmes et des hommes au travail non rémunéré et la discrimination sur le lieu de travail limitent leur accès aux mêmes chances que les hommes. Il est essentiel de remettre en question ces normes pour accroître la participation des femmes à la vie professionnelle sur un pied d'égalité avec les hommes et renforcer leur autonomie économique.

Nous nous félicitons du rôle que jouent l'OIT et le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes dans les efforts en faveur de l'élimination du travail forcé. Mettre fin au travail des enfants est l'une de nos principales priorités. Aujourd'hui, 152 millions d'enfants sont concernés par ce phénomène. Nous en connaissons les causes profondes et nous devons accélérer nos efforts pour faire respecter les droits fondamentaux des enfants en veillant à ce qu'aucun enfant ne soit laissé de côté.

La santé et la sécurité au travail revêtent une importance capitale pour tout travail décent. La prévention des accidents mortels doit être une priorité, étant donné que 2,7 millions de travailleurs meurent chaque année de blessures et de maladies liées au travail. Nous devons également investir dans les institutions du travail. Le dialogue social et des partenaires sociaux forts et représentatifs font partie des éléments essentiels permettant de gérer une vie professionnelle en mutation, notamment pour nos jeunes. Nous devons continuer à promouvoir le dialogue social inclusif et la négociation collective pour que tous les travailleurs et employeurs puissent en bénéficier.

La célébration d'aujourd'hui est l'occasion de réaffirmer notre engagement en faveur du tripartisme et notre appui au renforcement du rôle et de l'influence de l'OIT dans le système multilatéral alors que nous œuvrons de concert à la mise en œuvre des réformes des Nations Unies pour faire avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis d'Amérique, qui va s'exprimer au nom du pays hôte.

M^{me} Barrett (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis voudraient féliciter chaleureusement l'Organisation internationale du Travail (OIT) à l'occasion du centenaire de sa création. L'OIT n'a cessé de s'acquitter de sa mission pendant la Grande Dépression, la Seconde Guerre mondiale, la guerre froide, la période de décolonisation et l'avènement de l'ère numérique. Elle a survécu à la Société des Nations et a persévéré pendant l'exil en temps de guerre à Montréal, puis à Philadelphie, ainsi que pendant sept décennies de progrès et de changements parfois tumultueux depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Tout au long de son existence, elle a lutté inlassablement pour la protection des travailleurs, l'équité et le règlement pacifique des différends. Elle a contribué à apporter aux travailleurs plus de prospérité, plus de sécurité, une meilleure santé et une meilleure représentation. Elle a également contribué à aider aux entreprises du monde entier d'améliorer leurs relations de travail, de trouver des travailleurs qualifiés et d'atteindre une plus grande stabilité industrielle.

En outre, l'OIT a aidé de nombreux gouvernements à élaborer des lois du travail bien conçues et cohérentes et en mettre en place des moyens efficaces d'administration du travail, ainsi qu'à élaborer des

normes du travail qui servent de base à de nombreux lois du travail et accords commerciaux. Elle a également centralisé toutes les questions liées au travail et constitue une source d'expertise en la matière.

Les États-Unis ont toujours appuyé fermement l'OIT, même s'ils ont parfois adopté des perspectives différentes. Nous avons adhéré à l'OIT 15 ans après sa création, et nous nous sommes retirés de l'organisation de 1977 à 1980. Nous n'avons pas toujours appuyé les appels à l'augmentation du budget et nous ne nous précipitons pas pour ratifier les conventions de l'OIT. Toutefois, nous croyons en l'OIT et en son importante mission et nous l'appuyons. Nous avons joué un rôle dont nous sommes fiers dans l'histoire de l'OIT.

La première réunion de l'OIT s'est tenue à Washington en 1919. Lorsque l'OIT a été contrainte de cesser ses activités en Europe pendant la Seconde Guerre mondiale, elle a tenu sa conférence annuelle à Philadelphie. Là-bas, alors qu'une guerre brutale et tragique était en cours et dans une ville où les libertés de notre nation ont été consacrées, les délégués ont adopté la Déclaration de Philadelphie, qui énonce simplement et élégamment des objectifs clairs qui continuent de guider l'OIT et de façonner le monde du travail de par le monde.

Nous avons appuyé le rôle de l'OIT en matière de contrôle des droits fondamentaux des travailleurs et nous nous sommes prononcés haut et fort en faveur de la protection de ces droits. Les États-Unis ont été un partenaire important dans le cadre du programme de l'OIT visant à éliminer le travail des enfants, objectif au cœur d'efforts mondiaux couronnés de succès visant à lutter contre des pratiques qui ne pouvaient et ne devaient être tolérées par aucune société à aucun moment.

Nous avons défendu le droit à la liberté d'association au Conseil d'administration de l'OIT et à la Conférence internationale du travail, qui se tient chaque année. À la lumière des efforts déployés à l'échelle mondiale pour faire reculer les acquis démocratiques, il est plus important que jamais de défendre ce droit. Nous avons condamné les actions des pays qui tolèrent le travail forcé et nous avons contribué aux efforts de l'OIT visant à mettre fin à cette forme de travail des plus odieuses.

Les efforts déployés par l'OIT pour améliorer les politiques du marché du travail, promouvoir l'emploi et protéger les droits des travailleurs contribuent à égaliser les chances pour les travailleurs et les employeurs

qui respectent les règles du jeu. C'est important pour nous tous. La quasi-totalité de nos accords de libre-échange et de nos programmes préférentiels exigent de nos partenaires commerciaux qu'ils protègent les droits des travailleurs internationalement reconnus, tandis que les normes de l'OIT constituent le cadre juridique qui définit ces droits.

C'est avec beaucoup d'admiration et de respect pour ce que l'OIT a accompli au cours de son premier siècle d'existence que nous saluons ses efforts et que nous nous réjouissons à la perspective d'un deuxième siècle encore plus fructueux et couronné de succès.

La Présidente (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. Ambrose Mandvulo Dlamini, Premier Ministre du Royaume d'Eswatini.

M. Dlamini (Eswatini) (*parle en anglais*) : Au nom de S. M. le Roi Mswati III, de S. M. la Reine Mère et du Gouvernement et du peuple du Royaume d'Eswatini, c'est une grande joie pour moi que de participer à cette célébration du centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT), dont l'objectif est de partager les meilleures pratiques et de proposer des solutions concrètes pour façonner l'avenir du travail et promouvoir un travail décent pour tous.

Il convient de se pencher sur les circonstances qui ont conduit à la création de l'OIT. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'idée que la justice sociale était un élément clef de la reconstruction de la paix a donné naissance à l'OIT. À une époque marquée par l'essor et l'intensification de l'industrialisation, on a pris conscience que le monde était interdépendant, d'où la nécessité pour les pays de se réunir pour élaborer des normes du travail communes, afin de remédier aux problèmes et aux conditions difficiles auxquels les travailleurs étaient confrontés. Aujourd'hui, l'OIT témoigne de notre résilience et de notre esprit, qui ont su endurer et triompher de l'adversité. L'OIT a parcouru un long chemin. Le type d'exploits qu'elle a accomplis depuis sa création marque en effet un jalon important. C'est pourquoi nous la félicitons d'être la preuve vivante de ce que le multilatéralisme peut accomplir.

Malgré les résultats obtenus par l'OIT tout au long de son existence, beaucoup reste encore à faire pour aider les pays, en particulier les pays en développement, à résister aux nouveaux défis posés par les progrès technologiques tandis que nous œuvrons à la réalisation des objectifs de développement durable. Parmi les défis plus

importants il y a le nombre toujours croissant de jeunes chômeurs, les changements climatiques, les inégalités de revenus et l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes. Les récents faits survenus dans certains pays montrent tout le chemin que doit encore parcourir la communauté internationale pour relever ensemble - gouvernements, entreprises et travailleurs-, ces défis dans le cadre de l'OIT.

Notre nation et notre peuple ont toujours défendu ardemment les solutions négociées pour répondre à tous les défis auxquels nous sommes confrontés, comme cela a été explicite dans diverses instances associant toutes les parties prenantes. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la profonde reconnaissance de l'Eswatini à l'OIT et à ses institutions, qui n'ont jamais cessé de fournir une assistance technique à notre pays. Le Royaume d'Eswatini a rejoint l'OIT en 1975, quelques années à peine après avoir accédé à l'indépendance. Depuis lors, nous avons œuvré sans relâche pour incorporer les normes du travail de l'OIT dans notre législation.

L'Eswatini est en train de se préparer actuellement à faire face aux possibilités et aux défis engendrés par les nouvelles technologies et les progrès technologiques, en particulier au choc de la quatrième révolution industrielle. Le Gouvernement a chargé nos écoles et nos institutions d'enseignement supérieur de concevoir des programmes développant l'esprit d'entreprise. Nous pensons que ces mesures donneront davantage de possibilités aux jeunes d'être compétitifs sur les marchés mondiaux de l'avenir et d'intégrer leurs compétences dans la chaîne de valeur mondiale.

Nous restons ouverts à l'adoption de politiques et de réglementations nationales favorables pour accélérer notre cadence s'agissant de la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres programmes mondiaux nouveaux.

Le Royaume d'Eswatini est attaché aux principes et idéaux de l'OIT. Nous attendons avec intérêt une bonne issue de la présente réunion de haut niveau qui, nous l'espérons, sera la pierre angulaire de l'action de l'OIT alors qu'elle entame le deuxième siècle de son périple, et définira ses priorités alors qu'elle s'efforce de s'acquitter de son mandat.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine, qui prendra la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Tout d'abord, le Groupe des 77 et de la Chine félicite sincèrement l'Organisation internationale du Travail (OIT) à l'occasion de son centième anniversaire. Nous voudrions remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente réunion sur le thème « L'avenir du travail ».

Ces 100 dernières années, l'OIT a fait la preuve de sa détermination de longue date à promouvoir la justice sociale et les droits du travail internationalement reconnus. À cet égard, le Groupe voudrait saisir cette occasion pour féliciter l'OIT de son travail colossal et de son rôle unique dans le système multilatéral dédié à la réalisation de la justice sociale, qui est essentielle pour une paix universelle et durable.

Le Groupe réitère que l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions est l'objectif principal du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et un préalable indispensable pour ce faire. Il réaffirme aussi l'importance d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il reconnaît que le plein emploi productif et un travail décent pour tous sont des aspects importants du développement durable pour tous les pays et, partant, un objectif important de la coopération internationale. À cet égard, il est impératif de promouvoir la sécurité sur le lieu de travail pour tous les travailleurs, y compris les migrants, et de continuer à réduire considérablement le chômage, qui reste à des niveaux inacceptables.

En outre, le Groupe reconnaît le vaste potentiel des jeunes et leur capacité de contribuer au développement durable et à la cohésion sociale, et note que l'absence d'emplois de qualité dans la plupart des pays en développement entrave non seulement la bonne transition des jeunes de l'école à un emploi décent mais aussi et plus largement la croissance économique et le développement. C'est pourquoi il importe que des efforts soient faits à tous les niveaux pour renforcer l'accès à une éducation de qualité et améliorer l'acquisition de compétences par les jeunes afin de mieux les préparer à un emploi décent.

Le Groupe souligne aussi la nécessité d'affronter les nouvelles forces qui transforment le monde du travail et créent de nouveaux défis. À cet égard, nous sommes d'avis qu'il faut accorder une attention particulière aux

difficultés qu'engendrent les progrès technologiques et à leur incidence sur l'emploi.

Le Groupe reconnaît que l'objectif de développement durable 8 sera réexaminé au Forum politique de haut niveau de cette année, ce que nous attendons avec enthousiasme. Nous notons que l'objectif 8 est d'une importance cruciale pour les pays en développement car il est lié directement aux efforts déployés au niveau mondial pour réduire la pauvreté et fournir un travail décent à tous, tout en reconnaissant que d'importants aspects du travail décent sont étroitement liés à de nombreux autres objectifs de développement.

En conclusion, le Groupe des 77 et de la Chine voudrait, en cette occasion très particulière, féliciter l'OIT de son engagement constructif et de son appui constant. En reconnaissance de ses importants mandats et de son rôle de chef de file indispensable s'agissant d'aider les pays en développement à atteindre l'objectif 8, nous sommes disposés à collaborer étroitement avec l'OIT pour réaliser les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et au-delà.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Samheng Ith, Ministre du travail et de la formation professionnelle du Cambodge.

M. Ith (Cambodge) (*parle en khmer; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : C'est pour moi un grand honneur et un grand plaisir, au nom du Gouvernement royal du Cambodge, d'assister à cette manifestation historique et pleine de promesses qui été organisée pour célébrer le centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

La commémoration du centenaire de la plus ancienne institution spécialisée des Nations Unies reflète le rôle important que l'OIT a joué activement dans la promotion de la justice sociale et des possibilités d'emploi pour tous. Le Cambodge a également organisé des manifestations et des activités en 2019 pour commémorer ce centenaire, qui coïncide avec le cinquantième de son adhésion à l'OIT. Nous continuerons de coopérer étroitement avec l'OIT dans l'accomplissement de sa mission dans le contexte de la quatrième révolution industrielle.

À l'aube du deuxième siècle de promotion de la justice sociale et d'un travail décent pour tous, le Cambodge souscrit pleinement à l'initiative de l'OIT sur l'avenir du travail, une mesure essentielle pour préparer tous les États Membres et toutes les parties prenantes à relever efficacement les nouveaux défis, notamment en

ce qui concerne l'évolution des compétences en fonction des progrès technologiques.

En cette occasion historique, le Cambodge tient à réaffirmer sa ferme volonté de poursuivre sa coopération avec l'OIT. Le 28 mars, nous avons signé un mémorandum d'accord avec l'OIT et d'autres partenaires tripartites pour mettre en œuvre notre programme national de promotion du travail décent 2019-2023, qui est axé sur trois domaines essentiels : premièrement, la promotion de l'emploi et des entreprises en fonction des progrès sociaux et technologiques; deuxièmement, le renforcement et l'expansion de la protection sociale des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables; et, enfin, la poursuite de l'amélioration des relations industrielles et des droits au travail conformément aux normes internationales du travail, notamment dans l'intérêt des travailleurs migrants.

Le Cambodge continuera également à appliquer rigoureusement les conventions de l'OIT qu'il a ratifiées, en particulier les huit conventions fondamentales de l'OIT, afin de veiller à ce que les droits des travailleurs et les conditions de travail soient mis en œuvre pleinement, de manière transparente et librement au Cambodge, conformément à l'état de droit et en vue de réaliser les objectifs de développement durable, notamment l'objectif 8.

Pour terminer, le Cambodge s'engage une fois de plus à soutenir le rôle et la mission de l'OIT et se tient prêt à coopérer avec elle pour mettre en œuvre l'initiative sur l'avenir du travail pour tous.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Anniken Hauglie, Ministre du travail et des affaires sociales de la Norvège.

M^{me} Hauglie (Norvège) (*parle en anglais*) : En décernant le prix Nobel de la paix à l'Organisation internationale du Travail (OIT) en 1969, le comité Nobel a fait référence à la devise inscrite sur les fondations du bâtiment original de l'OIT à Genève : « Si vous désirez la paix, cultivez la justice ». Alors que nous célébrons le centenaire de l'OIT, il convient de rappeler ce qui a inspiré ces mots et pourquoi ils restent pertinents.

Depuis 100 ans, l'OIT est le moteur d'une coopération tripartite active et d'une réglementation internationale contraignante visant à garantir les droits des travailleurs, des conditions égales pour la concurrence économique et la justice sociale. Toutefois, le moment n'est pas venu de nous reposer sur nos lauriers et de savourer la longue et fructueuse histoire de l'OIT. Nous

avons pour responsabilité de décider de la direction dans laquelle nous voulons poursuivre le voyage qui nous attend. C'est pourquoi l'initiative de l'OIT sur l'avenir du travail et les célébrations du centenaire arrivent à point nommé et sont très pertinentes. La Norvège attache une grande importance à cette initiative.

Dans le cadre de la transformation que connaissent la production et le marché du travail, nous considérons le tripartisme comme une partie de la solution afin de faire respecter les règles du jeu dans notre économie mondialisée. La Commission mondiale de l'OIT sur l'avenir du travail préconise un programme centré sur l'être humain, un programme qui investit dans les capacités des personnes, les institutions du travail et un travail décent et durable. Le rapport de la Commission a adopté une approche universelle fondée sur des principes aussi pertinents dans le contexte norvégien qu'ailleurs dans le monde.

La Norvège est un petit pays, mais nous sommes déterminés à jouer notre rôle pour notre avenir commun. Nous sommes fiers de prêcher par l'exemple en consacrant 1 % de notre revenu national brut à la coopération au service du développement. La Norvège a toujours appuyé, tant politiquement que financièrement, l'Organisation des Nations Unies et l'ordre multilatéral fondé sur des règles, ce qui inclut indubitablement le monde du travail et l'OIT.

Le rôle principal de tout organisme des Nations Unies est d'aider les pays à appliquer les normes et les règles internationales. Les ressources financières étant limitées, chaque organisme des Nations Unies doit jouer le rôle qui lui revient, dans son domaine d'activité et conformément à son mandat. De cette façon, chaque organisme des Nations Unies contribuera au mieux à l'obtention de résultats communs et à la réalisation par l'ONU de son objectif qui est de ne laisser personne de côté. L'OIT joue un rôle crucial dans la réalisation de cet objectif.

Nous souhaitons plein succès à l'OIT en cette année de son centenaire.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. José Antonio Vieira da Silva, Ministre du travail, de la solidarité et de la sécurité sociale du Portugal.

M. Vieira da Silva (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est un grand honneur pour moi d'être ici aujourd'hui à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la

célébration du centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

En tant qu'une des plus anciennes organisations internationales au monde, l'efficacité et la longévité de l'OIT sont clairement liées à son système tripartite, qui repose sur la participation des gouvernements, des syndicats et des employeurs. Ce dialogue tripartite, cette coordination et ce rassemblement d'idées font de l'OIT l'une des organisations internationales les plus socialement représentatives du monde. C'est en grande partie à l'OIT que nous devons l'établissement et la consolidation du dialogue social comme outil de gouvernance démocratique aux niveaux industriel, régional, national et international.

M. Yelchenko (Ukraine), Vice-Président, assume la présidence.

Fondée sur le principe selon lequel la paix universelle et durable ne peut être réalisée que sur la base de la justice sociale et d'un travail digne, l'OIT continue aujourd'hui à être guidée par cette vision à l'origine de sa création. Tout au long de ses 100 années d'existence, l'OIT s'est attachée résolument à établir des conditions de travail justes et décentes et à améliorer les normes du travail dans le monde.

C'est de l'OIT qu'est né le concept universel du travail décent, qui est devenu l'un des concepts les plus transformateurs et les plus puissants pour façonner le progrès social et humain. Le programme pour un travail décent est plus qu'un objectif, c'est le moteur du développement social, durable et pérenne. Le programme pour un travail décent s'applique également à des contextes économiques et sociaux divers. Il s'agit véritablement d'un programme mondial.

Je voudrais également remercier l'OIT d'avoir présenté le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Nous traversons une phase de consolidation qui nous permettra d'entamer un nouveau chapitre de discussion sur cette question cruciale pour notre avenir, à savoir le travail que nous avons et celui que nous voulons pour l'avenir.

Pour terminer, je voudrais rappeler que le Portugal était l'un des membres fondateurs de l'OIT, de sorte que nos relations célèbrent elles aussi leur centenaire. Cette relation n'a pas toujours été facile et elle a évolué en fonction de faits nouveaux historiques parfois complexes et contradictoires. Néanmoins, je peux affirmer que notre attachement à l'OIT est aujourd'hui plus

fort que jamais. Nous ne ménagerons aucun effort pour continuer à honorer notre engagement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ernesto Murro, Ministre du travail et de la protection sociale de l'Uruguay.

M. Murro (Uruguay) (*parle en espagnol*) : C'est pour moi un immense honneur que de représenter mon pays à la présente manifestation. En premier lieu, nous tenons à dire que nous accueillons favorablement le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, qui plaide pour un avenir meilleur. Nous tenons à le dire expressément, en toute sincérité et de tout cœur. Nous pensons qu'il faut profiter du moment présent pour identifier les défis, assumer nos responsabilités – pour que chacun de nos pays et de nos gouvernements assume ses responsabilités – et pour honorer et promouvoir le contrat social.

Par exemple, en Amérique latine, et en particulier dans notre pays, une comparaison entre les chiffres actuels et ceux de l'an 2000 montre que nous avons progressé, et cette progression est particulièrement marquée, en Amérique latine et dans les Caraïbes, jusqu'en 2015. Toutefois, ces derniers temps, nous accusons une stagnation, voire un repli, hormis dans certains pays comme celui que j'ai l'honneur de représenter.

Il nous semble que de nombreux pays dans le monde présentent un risque élevé de régression. Nous pensons que nous risquons de ne pas pouvoir nous acquitter de nos engagements de parvenir au plein emploi et à un travail décent pour tous à l'horizon 2030. Comme l'affirment ceux qui ont rédigé ce rapport d'excellente facture – les hautes autorités de l'Afrique du Sud, de la Suède, d'autres pays et de l'OIT –, il est temps de voir si nous avons la volonté politique d'agir ou non, et de dire si nous allons agir ou si nous n'allons pas agir pour parvenir au plein emploi et à un travail décent pour tous.

Dans notre petit pays du Sud, nous avons essayé certaines choses, au fil des 14 dernières années et tout au long de notre histoire. Par exemple, en termes de démocratie, nous sommes l'une des rares démocraties à part entière dans le monde et, dans le même temps, la quasi-totalité des travailleurs des secteurs privé et public jouissent d'une mise en œuvre obligatoire du droit de négociation collective. Ces 14 dernières années, les salaires et les retraites ont enregistré une revalorisation supérieure de 55 % à l'inflation. Des négociations sont en cours et, dans plus de 230 secteurs, cette

négociation collective aboutit à un accord à 94 % entre les chefs d'entreprises et les travailleurs.

Notre système de retraite couvre plus de 95 % des personnes âgées. L'Uruguay a atteint les objectifs consistant à réduire de moitié le taux de pauvreté et à éliminer, ou presque, l'extrême pauvreté. Je crois qu'il est temps de réaffirmer notre engagement, et celui de chacun d'entre nous, à agir ou non, à prendre les décisions politiques ou non, qui permettront de parvenir au plein emploi et à un travail décent pour tous d'ici à 2030. Nous pensons que, pour ce faire, l'engagement des organismes internationaux telles que l'ONU et l'Organisation internationale du Travail, entre autres, est fondamental, de même que l'engagement de chacun de nos gouvernements, et l'engagement tripartite de progresser sur la voie de ces objectifs qui relèvent de la justice sociale.

Le rapport de la Commission mondiale indique que, dans chaque pays, une fois le rapport approuvé, un plan d'action doit être élaboré par un mécanisme tripartite pour mettre ce dernier en œuvre. Il dépend de chacun d'entre nous, dans chacun de nos pays, de parvenir à mettre en œuvre les principes et objectifs énoncés dans ce document d'une immense valeur en cette période où nous courrons des risques de régresser.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Grégoire Owona, Ministre du travail et de la sécurité sociale du Cameroun.

M. Owona (Cameroun) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique, et j'exprime tout mon plaisir de prendre la parole devant l'Assemblée en ma qualité de Ministre du travail et Représentant personnel du Chef de l'État camerounais, S. E. M. Paul Biya.

Le Cameroun, soucieux de la situation du travailleur, est attaché à la coopération historique entretenue avec le système des Nations Unies et l'Organisation internationale du Travail (OIT). Nous souhaitons que cette relation historique et constructive se consolide et se densifie davantage pour promouvoir le travail décent et la justice sociale qui contribuent au maintien de la paix sociale.

Les acquis de cette coopération sont nombreux. Mon pays n'est pas indifférent à l'attention particulière dont il fait l'objet de la part de l'OIT, notamment dans la mise en œuvre du Programme par pays de promotion du travail décent. La lutte contre le travail des enfants et

« l'approche genre » dans le monde du travail se poursuivent activement.

Il faudrait rappeler que le travail est fortement influencé par la démographie galopante, les changements climatiques et la technologie. Des avancées technologiques influencent énormément le travail et charrient aussi, par leur utilisation abusive ou malveillante, leur part de déstabilisation de certains États dont le contrat social menace d'être rompu. Il nous semble alors urgent, pour sauver le travail, pour l'améliorer, pour mieux l'orienter, pour préserver son avenir qui nous préoccupe aujourd'hui, que la paix soit en permanence au rendez-vous et que la communauté internationale se mobilise pour la bonne utilisation des réseaux sociaux, et contre les *fake news* et les *deepfakes* qui sont devenus une arme de déstabilisation, en particulier dans les régions du monde où l'arsenal législatif, juridique ou technologique est insuffisant pour faire face à ces menaces numériques.

Nous voulons la paix au-delà de tout et au-delà de tous pour garantir l'avenir du travail décent. Le Président Paul Biya – qui a placé son mandat sous le signe d'une dimension sociale forte, mettant les jeunes, les femmes et l'économie numérique en première ligne, et les exhortant à saisir les grandes opportunités en présence – reste disposé à œuvrer sans relâche pour une coopération forte et mutuellement bénéfique avec l'OIT et l'ONU nous permettant d'aller de l'avant pour un monde du travail au service de toute l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Gbehzongar Milton Findlay, Ministre des affaires étrangères du Libéria.

M. Findlay (Libéria) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous transmettre, Monsieur le Président, les sincères salutations du Président de la République du Libéria, M. George Manneh Weah, et du Gouvernement et du peuple libériens en cette journée historique qui marque le centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Cette journée historique nous offre une nouvelle fois l'occasion d'analyser en détail les réalisations de l'OIT, telles que sa Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Depuis sa création, il y a un siècle, l'OIT s'attache au fil des années à promouvoir les droits des travailleurs, à leur offrir des possibilités d'emploi décent, et à renforcer la protection sociale et le dialogue sur les questions liées au travail.

L'Organisation reste à ce jour saisie de ces objectifs nobles et ambitieux, et déterminée à les atteindre. À cet égard, nous sommes obligés de féliciter l'OIT pour son engagement à s'efforcer continuellement d'améliorer la vie de millions de travailleurs à travers le monde.

Dans l'optique de créer des emplois décents pour tous, nous devons accorder une attention particulière aux personnes les plus vulnérables et laissées de côté, notamment les femmes et les jeunes. Nous devons donc créer un environnement propice à la pleine participation des femmes au marché du travail, en particulier dans l'économie formelle. Nous devons également exploiter le potentiel des jeunes pour tirer parti du dividende démographique.

Nous sommes fiers d'être membre de l'OIT depuis sa création, en 1919. Au cours de cette période, le Libéria a ratifié 25 conventions internationales relatives au travail, et s'est associé à l'OIT dans de nombreux domaines pour faire progresser et promouvoir les droits des travailleurs et le travail décent pour tous grâce à plusieurs initiatives, notamment la Loi sur le travail décent récemment adoptée au Libéria, qui appuie la création d'une agence pour l'emploi au sein du Ministère du travail. Nous sommes heureux que l'OIT continue de travailler en partenariat avec le Gouvernement en lui fournissant des services techniques, financiers et consultatifs.

Tandis que nous célébrons notre collaboration avec l'OIT et les progrès que nous avons accomplis ensemble, il reste encore des défis à relever. Nous sommes conscients du fait que nous devons promouvoir l'emploi et le travail décent dans la pratique, tout comme les objectifs de développement durable auxquels nous aspirons. Grâce à notre cadre de développement, le Programme pour la prospérité et le développement en faveur des pauvres, nous sommes en mesure de relever certains défis clefs, notamment les inégalités de genre, le chômage des jeunes, la faible croissance économique et les problèmes de capacités. À cette fin, le Programme pour la prospérité et le développement en faveur des pauvres vise à transformer plus rapidement le dividende démographique du Libéria en un moteur potentiel de croissance, en favorisant l'inclusion sociale grâce à la création de possibilités d'emploi et de formations pratiques, ainsi qu'au renforcement de l'enseignement et de la formation technologiques.

Un travail décent est synonyme de dignité. Alors que notre gouvernement s'efforce d'améliorer la vie du peuple, nous attendons avec intérêt de poursuivre notre

partenariat avec l'ONU, les partenaires internationaux et l'OIT, en particulier pour réformer le programme par pays de promotion du travail décent, qui promeut le travail décent en tant qu'élément important de notre stratégie nationale de développement pour atteindre nos objectifs.

Enfin, le Libéria souscrit à l'idée que l'avenir du travail doit impliquer tous les pays et être synonyme d'innovation, d'inclusion et d'équité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je donne maintenant la parole à M. Adekunle King, Ministre du travail et de la sécurité sociale de la Sierra Leone.

M. King (Sierra Leone) (*parle en anglais*) :
Tandis que nous sommes réunis pour célébrer l'illustre parcours de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et examiner l'avenir du travail, la Sierra Leone s'associe aux déclarations faites par l'Observateur permanent de l'État de Palestine et la représentante du Rwanda, respectivement au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe des États d'Afrique.

Je voudrais me pencher sur notre expérience nationale en matière de quête mondiale de justice sociale et de dignité du travail, et en faire brièvement part à l'Assemblée. Depuis son adhésion à l'Organisation, il y a environ 58 ans, la Sierra Leone est restée attachée à la réalisation de l'objectif visant à promouvoir un travail décent pour tous, malgré les défis récents. Animée par sa ténacité et son attachement aux principes qui sous-tendent l'OIT, la Sierra Leone a adopté des mesures pratiques et normatives, aux niveaux international et national, pour œuvrer concrètement à la réalisation de l'objectif visant à garantir un travail décent pour tous, tout en atteignant, voire dépassant, les cibles de l'objectif de développement durable n° 8.

En ce qui concerne les mesures normatives prises au niveau international, la Sierra Leone a ratifié cinq conventions de l'OIT en février dernier – la Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; la Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; la C155 – Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; la Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006; et la Convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006).

Nous comptons également ratifier six autres conventions de l'OIT avant la fin de l'année – la Convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985;

la Convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; la Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; la Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; la Convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; et le Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930.

Sur le plan opérationnel au niveau national, la Sierra Leone déploie des efforts considérables pour mettre en œuvre les conventions internationales. Des activités qui vont dans le sens de certains principes de l'avenir du travail décent ont été prévues dans notre plan national de développement à moyen terme pour la période 2019-2023 pour créer des synergies. En 2016, nous avons organisé un forum de dialogue national sur l'initiative de l'avenir du travail, qui a permis de recueillir des informations de base sur le monde du travail en Sierra Leone, d'examiner la situation des 2 millions de travailleurs dans le pays et de recenser les domaines dans lesquels les lacunes en matière de travail décent sont les plus importantes.

Le programme phare du Gouvernement sierraléonais, à savoir une éducation gratuite de qualité, vise à édifier un pays et une main-d'œuvre ingénieux et capables de s'adapter et à même de tirer parti des possibilités qui s'offrent et de relever les défis de l'avenir. Nous avons également fait des investissements considérables dans la formation technique et professionnelle pour accroître les compétences techniques. Par conséquent, nous attendons avec intérêt l'examen de haut niveau de ces mesures dans le cadre du Forum politique de haut niveau sur l'objectif 8 des objectifs du développement durable, qui ont été adoptés par les États et les peuples des Nations Unies. Nous nous réjouissons également à la perspective de poursuivre notre partenariat avec l'OIT tout en continuant de progresser.

Il est bien connu qu'aucun pays au monde n'a atteint l'objectif du plein emploi et d'un travail décent pour tous ses citoyens. Toutefois, grâce à des efforts concertés, nous pouvons combler les lacunes en matière de travail décent et accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif 8. Par conséquent, nous attendons avec intérêt les tables rondes thématiques sur « les engagements inachevés pour parvenir au travail décent pour tous » et « préparer l'avenir du travail », ainsi que le résumé de la Présidente des débats des deux tables rondes, qui constituent une contribution à la définition de prochaines étapes de ce processus.

Pour terminer, la Sierra Leone voudrait remercier à nouveau la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette réunion et féliciter l'OIT pour le centenaire de sa création.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Jayana de Silva, Secrétaire nationale à la jeunesse au Ministère de la femme, de la famille et des droits de l'homme du Brésil.

M^{me} De Silva (Brésil) (*parle en anglais*) : Au Brésil, nous sommes en train de débattre d'une question très importante ayant trait à l'inclusion sociale au moyen de la technologie. Notre administration actuelle est bien consciente du potentiel des jeunes et souhaite intégrer les personnes les plus vulnérables et les plus isolées, notamment des groupes qui n'ont pas encore été associés à ces efforts, comme les indigènes, les *quilombolas*, les peuples riverains, les Roms et les populations du *sertão* brésilien. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de nous adapter rapidement pour permettre aux jeunes d'accéder au marché du travail. C'est également la raison pour laquelle nous créons et mettons en œuvre des projets et des programmes, tels que Espaço 4.0, pour doter les jeunes des nouvelles compétences adaptées au XXI^e siècle.

Espaço 4.0 est un programme qui offre aux jeunes qui vivent dans des régions isolées du Brésil la possibilité de recevoir une formation relative aux nouvelles compétences professionnelles. Ce programme est mis en œuvre au moyen de l'installation, dans les communautés à forte vulnérabilité sociale, d'un conteneur équipé des technologies de pointe. Des équipements tels que les imprimantes 3D et les découpeurs au laser ne seront bientôt plus des nouveautés mais seront indispensables à l'évolution des jeunes en tant que travailleurs, raison pour laquelle cette initiative est si importante pour l'inclusion de nos jeunes.

Le Brésil compte aujourd'hui 51 millions de jeunes, un phénomène connu sous le nom de bonus démographique. En d'autres termes, nous n'avons jamais eu et nous n'aurons probablement jamais autant de jeunes qu'aujourd'hui. Il est essentiel de les intégrer à la fois sur le marché du travail et dans les processus de prise de décision. Si nous ne tirons pas le meilleur parti de cette situation, le Brésil aura perdu une occasion en or, puisque dans 40 ans, une personne sur quatre sera âgée de 65 ans ou plus.

Il est essentiel pour le Gouvernement fédéral brésilien de coopérer et d'échanger des expériences

avec les autres gouvernements et le secteur privé. Nous voulons nous inspirer de politiques publiques qui ont permis d'édifier des sociétés plus inclusives et plus prospères.

Nous voulons tirer parti de cette occasion pour montrer que nous sommes ouverts au dialogue avec les jeunes et les travailleurs du monde entier afin d'échanger des expériences, de faciliter le progrès dans nos pays et d'élaborer des politiques publiques en faveur des jeunes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Francisco Maria De Vasconcelos, Chef de la Chambre des affaires civiles de la Présidence du Timor-Leste.

M. Vasconcelos (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prononcer cette déclaration au nom du Président de la République du Timor-Leste, M. Francisco Guterres Lú-Olo.

Je voudrais remercier la Présidente de l'Assemblée générale, M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, d'avoir organisé cette réunion de haut niveau et ce dialogue interactif et d'avoir invité le Président de mon pays à participer à la célébration du centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sous le thème « L'avenir du travail ». Nous félicitons chaleureusement l'OIT pour ses réalisations.

Nous saluons la déclaration faite par l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine et celle faite par le représentant de la Turquie au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

Le Timor-Leste est devenu membre de l'OIT le 19 août 2003, le même jour où nous avons perdu un ami très cher, Sérgio Vieira de Mello, qui a été tué lors d'un attentat terroriste contre le complexe des Nations Unies à Bagdad. En tant que membre de l'OIT, notre pays a reçu un appui technique en matière de renforcement des capacités, de formation et de création d'emplois grâce à la mise en œuvre de différents programmes spécialisés.

Nous avons réalisé d'importants progrès et procédé à des améliorations notables en ce qui concerne plusieurs indicateurs socio-économiques, et nous avons mis en place plusieurs institutions du secteur public. Toutefois, nous avons encore des défis à relever pour bâtir une démocratie saine et une économie diversifiée et pour nous débrouiller avec notre capital humain limité en termes de main-d'œuvre qualifiée.

Le chômage est un problème dans toutes les régions du monde, et le Timor-Leste ne fait pas exception. La création d'emplois et un travail décent pour tous sont d'une importance capitale pour tout le monde.

En ce qui concerne le thème du débat d'aujourd'hui – « l'avenir du travail » –, alors que nous sommes confrontés à la fois aux possibilités et aux défis que représentent le progrès technologique, la transformation structurelle, l'évolution de la démographie, la mondialisation et les changements climatiques, nous reconnaissons que la technologie est importante, mais nous pensons qu'elle doit être axée sur l'être humain.

Les jeunes représentent plus de 50 % de la population du Timor-Leste. C'est pourquoi nous mettons fortement l'accent sur la gestion de l'éducation afin de développer nos ressources humaines et une main-d'œuvre qualifiée de façon qui est guidée par les valeurs humaines. Notre politique d'inclusion concerne aussi l'égalité des sexes. Les femmes représentent la majorité des travailleurs de notre secteur informel, en particulier en ce qui concerne les emplois domestiques et les petites entreprises. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt de renforcer notre partenariat avec l'OIT dans ces domaines.

À cette fin, le Timor-Leste s'est engagé dans un certain nombre d'initiatives. L'OIT travaille avec le Gouvernement et le secteur privé pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 8, sur un travail décent pour tous. L'initiative Routes du développement est en cours. Ses principaux groupes-cibles – les hommes et les femmes dans les campagnes du Timor-Leste – sont en train de tirer profit des avantages socioéconomiques qu'offrent l'amélioration des voies d'accès en milieu rural. Le projet Amélioration des voies d'accès à l'agroforesterie, qui est une composante du Partenariat pour une agroforesterie durable, est également en cours. Enfin, le programme ACTION/Portugal, qui en est à sa deuxième phase, vise à renforcer le système de protection sociale.

Le Timor-Leste a encore du chemin à faire, mais nous croyons fermement qu'en partenariat avec l'OIT, nous construirons une société juste et pacifique pour les générations futures.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur s'associe aux déclarations faites par l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine et le représentant du Costa Rica, respectivement

au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Pour notre pays, l'emploi est un droit universel et un devoir social. Les décideurs à tous les niveaux doivent promouvoir des mesures efficaces qui tiennent compte d'un marché du travail en mutation constante du fait des progrès technologiques, des nouveaux modes de production et de consommation, de l'automatisation, des changements démographiques et d'autres défis mondiaux comme les changements climatiques.

Le travailleur est le principal acteur, et le plus dynamique, du marché du travail. Ses capacités et ses compétences doivent évoluer conformément aux exigences du marché, ce qui constitue à la fois une occasion d'encourager les processus allant dans ce sens et un défi de taille pour l'avenir. Notre devoir est de garantir aux travailleurs le plein respect de leur dignité, une vie décente, des rémunérations et des rétributions justes, et l'exercice d'un travail sûr et librement accepté. Il est aussi d'associer toutes les parties prenantes concernées – entreprises privées, société civile, syndicats et autorités locales – à la recherche des moyens d'accroître le nombre d'emplois dans des conditions justes et dignes mais aussi d'augmenter les salaires et de faire en sorte que les travailleurs puissent s'adapter aux nouvelles exigences.

Je voudrais transmettre les compliments du Gouvernement équatorien pour l'organisation de cet important événement, et réitérer nos félicitations à l'Organisation internationale du Travail à l'occasion de son centenaire. Nous réaffirmons la nécessité de créer des emplois pour les jeunes et de réduire les écarts entre les sexes, les classes sociales, les groupes ethniques et autres, en défendant les droits de tous et en offrant des possibilités à tous, compte tenu des particularités comme les handicaps, grâce à l'emploi pour tous, autrement dit en nous acquittant de notre responsabilité partagée dans l'organisation du travail et la protection sociale.

M^{me} Karvar (France) : La France, État fondateur, croit profondément dans le message universel de l'Organisation mondiale du Travail (OIT), créée à l'issue d'une guerre meurtrière et du Traité de Versailles qui y met fin. Ce message de paix est ancré dans sa Constitution depuis près d'un siècle. Il résonne toujours aujourd'hui avec la même vigueur : il n'y aura pas de paix durable sans justice sociale.

Au sortir de la Première Guerre mondiale, les fondateurs de l'OIT portaient, en effet, une ambition

inédite. Face aux tensions politiques et aux replis mortifères, ils nous invitaient à lutter sans cesse contre les causes profondes des tourments des populations partout dans le monde. Aujourd'hui encore, dans chacun de nos pays, les inégalités économiques et sociales qu'ils pointaient du doigt nous empêchent de faire pleinement société. Ces inégalités sapent jusqu'au fondement de nos institutions démocratiques au niveau national, mais également au sein du système multilatéral auquel nous sommes tous ici profondément attachés. Il est par conséquent impératif de redoubler nos efforts en faveur d'une mondialisation plus juste, où les citoyens trouvent, pour reprendre les termes de la Déclaration de Philadelphie, « la satisfaction de contribuer le mieux au bien-être commun ».

Depuis près d'un siècle à présent, l'OIT oeuvre sans relâche dans cette direction pour la réduction des inégalités et pour promouvoir des normes communes, des principes et droits fondamentaux assurant aux hommes et aux femmes un travail décent et des garanties universelles, consubstantielles à leur dignité. Si les fondamentaux sont garantis en droit, dans les faits beaucoup reste encore à accomplir. Plus de 2 milliards de personnes travaillent aujourd'hui dans l'économie informelle, soit 60 % de la population active mondiale. Près de 25 millions de personnes, majoritairement des femmes, sont encore de nos jours victimes du travail forcé. Et lorsqu'elles sont rémunérées, les femmes continuent d'être payées pour un travail équivalent 20 % de moins que les hommes en moyenne.

Ces défis sont considérables. Et comme le souligne le récent rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, des mutations profondes sont à l'œuvre, qui offriront aux générations futures autant d'opportunités à saisir que de risques à maîtriser. Il est de notre responsabilité collective de renforcer les capacités des jeunes générations, notamment à relever les défis de l'avenir du travail et à saisir les opportunités pour accéder à une vie meilleure. Leur message de ce jour nous rend optimistes. Cette responsabilité collective détermine, je le crois, les priorités d'action de l'OIT à l'heure d'entrer dans son second centenaire. La France les partage pleinement avec le Bureau de l'Organisation et son directeur général Guy Ryder, dont je souligne le solide engagement dans ce sens.

Tout d'abord, le tripartisme, comme principe premier de sa structuration, et le dialogue social, comme boussole de son fonctionnement. Il s'agit là d'une spécificité à revigorer. D'abord en faisant chaque jour l'illustration de son efficacité, ensuite en explorant

de nouveaux champs du dialogue social, notamment au niveau transnational, et de nouveaux objets comme l'élimination de la violence et du harcèlement au travail. Enfin, en renforçant l'engagement de l'OIT auprès de l'ensemble des acteurs qui jouent un rôle clef dans le monde du travail et tout le long des chaînes d'approvisionnement.

Une seconde priorité brûlante concerne l'activité normative de l'OIT, son cœur de métier. En 100 ans d'action résolue, l'OIT a redessiné un cadre juridique international à la fois souple et rigoureuse, œuvrant à la convergence sociale des États membres, tout en tenant compte de leurs spécificités. Avec la nouvelle ère qui s'ouvre, l'OIT devra poursuivre sans relâche ses efforts pour continuer à assurer la solidité de son système de contrôle, tout en renouvelant sa politique normative. C'est à ce prix que les travailleurs comme les employeurs partout dans le monde pourront disposer d'instruments adaptés à un monde du travail en mutation.

Enfin, un dernier point me paraît décisif. Nos efforts en faveur de l'action de l'OIT seraient sans suite si l'action de l'organisation devait être conçue de manière isolée. Pour renforcer la dimension sociale de la mondialisation, il faut promouvoir une approche cohérente et une action coordonnée entre organisations internationales. Et pour ce faire, il faut veiller à une meilleure intégration des normes internationales du travail dans l'action des institutions financières et en matière de commerce international.

L'OIT pourrait ainsi contribuer à faire converger tous les pays vers un avenir du travail et une mondialisation soutenables et inclusifs. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 lui servirait alors d'horizon à atteindre et la réforme du système des Nations Unies pour le développement lui procurerait le cadre de déploiement adéquat pour y parvenir. À l'occasion de son centenaire, l'OIT disposera d'une opportunité unique de réaffirmer son rôle central pour dessiner l'avenir du travail que nous voulons. L'OIT pourra là aussi compter sur le soutien indéfectible de la France.

M^{me} Berset Bircher (Suisse) : La Suisse soutient la déclaration faite par la Suède au nom des États d'Europe occidentale et autres États.

C'est avec beaucoup de respect que nous commémorons aujourd'hui le centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Cela fait 100 ans que l'OIT s'engage sans interruption en faveur de la justice sociale dans le monde. Par son engagement pour faire

valoir et respecter les principes et les droits fondamentaux au travail, l'OIT a influencé positivement et durablement la législation relative au bien-être social dans tous les pays. De plus, l'organisation s'engage sur le terrain à travers son pilier de coopération technique. La promotion du travail décent est une priorité pour lutter efficacement contre la pauvreté.

Durant ses 100 ans d'histoire, l'OIT a connu un grand nombre d'événements décisifs qui ont profondément marqué l'organisation. L'un des événements les plus importants a eu lieu en 1946, lorsque l'OIT devint la première institution spécialisée des Nations Unies. C'est pour rappeler cette relation unique que nous sommes réunis aujourd'hui au Siège de l'ONU ici à New York.

La Suisse, en tant que membre fondateur et pays hôte de l'OIT, se réjouit doublement de ce centenaire, qui marque 100 ans de promotion de la justice sociale et du respect des droits de l'homme dans le monde du travail. Ce centenaire célèbre également le tripartisme, où travailleurs, employeurs et gouvernements participent sur un pied d'égalité à la prise de décisions. L'unique structure tripartite de cette organisation spécialisée des Nations Unies est une richesse et un exemple des meilleurs dialogues tripartites et multipartites.

La Suisse salue et soutient l'Initiative du centenaire sur l'avenir du travail lancée par le Directeur général. Dans cet esprit, et comme contribution nationale, nous avons conclu une déclaration tripartite suisse sur le futur du travail et du partenariat social à l'ère de la numérisation de l'économie. Sur cette base tripartite nationale, nous nous engagerons activement pour une déclaration du centenaire ambitieuse au mois de juin pendant la Conférence internationale du Travail, avec les priorités suivantes.

Premièrement, la formation et le perfectionnement des compétences tout au long de la vie sont fondamentaux pour faire face aux changements dans le monde du travail. En effet, le développement structurel de l'économie mondiale engendre en permanence de nouveaux besoins en termes de qualifications et nécessite de nouveaux moyens de transmission des connaissances.

Deuxièmement, il faut un partenariat social qui accompagne au mieux les évolutions actuelles et futures. Le partenariat social doit permettre de mettre en place des conditions cadres permettant aux deux parties de participer à la réussite économique et de réduire les risques.

Et finalement, les partenariats de l'OIT avec l'ensemble du système onusien et les institutions de Bretton Woods, en plus de la collaboration avec des acteurs non étatiques et du secteur privé. L'objectif du travail décent est dorénavant universel, et il est repris comme objectif de développement durable. Cet objectif est lié à de nombreux autres objectifs de développement durable, notamment l'objectif 5 sur l'égalité entre les sexes. En raison des interdépendances entre tous ces objectifs de développement durable, un partenariat multipartite est indispensable.

Ces trois orientations pour une déclaration du centenaire auront un impact direct sur les moyens d'action de l'OIT et permettront une mise en œuvre performante de l'Initiative sur l'avenir du travail.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à féliciter l'Organisation internationale du Travail (OIT) à l'occasion de son centenaire et exprimer ma reconnaissance pour le dévouement des États membres, du Secrétariat de l'OIT, ainsi que des travailleurs et employeurs qui participent aux activités de l'OIT. Je tiens également à saluer le rôle de chef de file que joue le Secrétaire général en promouvant la réforme de l'ONU afin de renforcer le mandat des organisations internationales, y compris l'OIT, et le partenariat entre elles.

Le Japon est pleinement attaché à l'objectif de l'OIT, qui consiste à améliorer l'avenir du travail. Il continuera de collaborer avec l'OIT en tant que membre fondateur et membre permanent de son conseil d'administration. Je saisis cette occasion pour présenter certaines initiatives prises par le Japon en ce qui concerne l'avenir du travail.

Le Japon est confronté à d'énormes problèmes structurels, notamment le déclin du taux de natalité et le vieillissement de la population, qui sont à l'origine d'une baisse de la population en âge de travailler. Pour remédier à ce problème, le Japon est en train de procéder à une réforme de la vie professionnelle afin de créer une société où chacun peut tirer le meilleur profit de ses capacités. Ceci est conforme à l'Initiative du centenaire sur l'avenir du travail.

Le 1^{er} février, dans le cadre de la commémoration du centenaire de l'OIT au Japon, nous avons organisé un symposium, qui a permis un échange de vues entre le Gouvernement, les travailleurs et les employeurs à propos de l'avenir du travail. Cette année, en tant que Président du Groupe des Vingt (G-20), le Japon est

déterminé à faire que le prochain Sommet du G-20, prévu à Osaka en juin, envoie un message fort tendant à ce que la croissance économique mondiale soit emmenée par la promotion du libre-échange et de l'innovation et par la réduction des disparités. En outre, nous voulons examiner des solutions possibles aux problèmes du vieillissement et des inégalités entre les sexes, mais aussi partager nos données d'expérience en matière de politiques publiques concernant les nouvelles formes de travail à la Réunion des Ministres du travail et de l'emploi du G-20 en septembre. Le Japon tirera le plus grand parti de ces occasions et d'autres pour transmettre un message puissant à la communauté internationale afin qu'elle prenne la tête des efforts en vue de bâtir une société ouverte et durable où chacun peut exploiter au mieux ses capacités.

Aujourd'hui, le Japon se réjouit d'avoir un échange de vues sur les politiques et les expériences de chaque pays. J'espère sincèrement que la présente réunion de haut niveau sera utile pour tous.

M. Santos Maraver (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne fait partie des 40 pays qui ont participé à la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en novembre 1919 à Washington dans un climat de bouleversements sociaux aggravés par la fin de la Première Guerre mondiale. L'OIT a déclaré que « le travail n'est pas une marchandise ».

L'OIT a vu le jour pour canaliser et encourager la justice sociale. Sa méthode, le tripartisme, s'est avérée être l'une des contributions les plus efficaces et originales à la gouvernance et au droit internationaux, puisqu'y participent en toute égalité les gouvernements, les employeurs et les travailleurs.

La participation de l'Espagne a été conduite tout au long du travail pionnier de l'Institut des réformes sociales présidé par Gumersindo de Azcárate. Mais ce sont Francisco Largo Caballero, Andrés Saborit, Julián Besteiro et Luis Araquistáin, entre autres, qui ont pris part dès le début aux conférences de l'OIT. Un autre espagnol, Antonio Fabra Ribas, était le correspondant de l'OIT pour l'Espagne, le Portugal et l'Amérique latine. M. Largo Caballero a été membre du Conseil d'administration de 1919 à 1933. C'est à lui qu'on doit le rapport sur la situation des droits sociaux en Espagne de 1924 qui, sur instruction du Directeur général Albert Thomas, a mis en route l'une des premières inspections du travail de l'OIT. En tant que Ministre du travail dans les années 30, M. Largo Caballero a intégré les

conventions et les recommandations de l'OIT dans le droit du travail espagnol.

La solidarité de l'OIT avec les droits démocratiques et sociaux en Espagne a résisté à l'épreuve du temps, en particulier entre 1941 et 1956 et, ultérieurement, jusqu'à la fin de la dictature franquiste en 1977. Alors que nous célébrons le centenaire de l'OIT, il n'est que juste de reconnaître cette dette et de réaffirmer l'attachement réciproque de l'Espagne à l'Organisation. L'Espagne a ratifié les huit conventions fondamentales de l'OIT, qui sont contraignantes pour les États Membres, et appelle à leur ratification universelle.

L'OIT est une organisation avec un fier passé, mais surtout un avenir chargé. La réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne peut se concevoir sans une mise en oeuvre élargie des normes et des conventions internationales qui garantissent un travail décent, effectué dans des conditions sanitaires et de sécurité satisfaisantes, un salaire juste, une négociation collective et la liberté d'association pour les syndicats et les entreprises. L'établissement d'un salaire minimum interprofessionnel garantissant un élément central dans la lutte contre la pauvreté, en particulier parmi les femmes et les jeunes. Près de 3 millions de travailleurs meurent chaque année dans des accidents du travail, et 374 millions d'autres souffrent de blessures, avec des pertes pouvant atteindre, selon les estimations, jusqu'à 4 % du produit intérieur brut.

L'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme établit le droit universel à des conditions matérielles suffisantes pour l'exercice de la citoyenneté dans nos démocraties. Pourtant, 53 % de la population n'ont aucune couverture sociale. Une partie très importante du travail pour la reproduction sociale continue d'être effectuée par les femmes, dans ce qu'on appelle économie domestique, et continue de ne pas être quantifiée par des statistiques. L'OIT a promu l'élaboration de systèmes de protection sociale dans 136 pays, mais peut-être son plus grand défi est-il de parvenir à une protection sociale universelle, qui garantit l'exercice de ces droits fondamentaux.

L'OIT a été à l'avant-garde de la défense des droits des migrants et des victimes du travail forcé. Elle a été aussi à l'avant-garde dans la dénonciation de la précarité et de l'érosion des droits sociaux dues à la robotisation et à l'introduction d'algorithmes dans l'organisation du travail. L'augmentation de la productivité grâce aux applications scientifiques doit être le patrimoine de

l'humanité entière, afin de la libérer progressivement des travaux nécessaires et d'accroître sa propre liberté, en harmonie avec la nature. C'est là l'objectif des entreprises et des économies durables au XXI^e siècle.

La réflexion sur l'avenir du travail que nous voulons a été au coeur des journées inaugurées dernièrement à Madrid par le Directeur général Guy Ryder et le Président du Gouvernement espagnol, Pedro Sánchez. Il s'agit de l'un des sept objectifs fixés par l'OIT en son vénérable centenaire. L'Espagne – Gouvernement, associations professionnelles et organisations syndicales – contribuera à la réalisation des sept.

Il y a 100 ans, l'OIT est née de l'affirmation que la justice sociale est possible. Aujourd'hui, après les effets de la grande récession de 2007-2008, il est essentiel que nous revenions à la question sociale avec les méthodes de l'OIT et que nous nous engageons de nouveau à respecter le principe que le travail n'est pas une marchandise. C'est ce que nous devons faire.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau à l'occasion de la célébration du centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT), placée sous le thème « L'avenir du travail ».

La création de l'OIT en 1919 a été un jalon important dans les efforts menés pour garantir le plein emploi productif et le droit au travail et améliorer les conditions de vie des travailleurs. Nous saluons les nombreuses contributions positives faites par l'OIT au cours des 100 années de son existence ainsi que l'importante action qu'elle mène, qui est considérée comme un outil important et précieux pour atteindre l'objectif 8 de développement durable – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Garantir l'égalité et la non-discrimination pour ce qui est de l'accès des femmes à un travail décent et à un salaire égal et de leur participation au marché du travail est d'une importance cruciale, car ce sont elles qui pâtissent de façon disproportionnée des conditions de travail précaires, notamment des bas salaires. Nous affirmons à cet égard que l'évolution de la situation dans le monde du travail et les avancées rapides de la technologie imposent d'investir dans le développement des compétences numériques, de répondre aux besoins des groupes vulnérables qui sont victimes de discrimination, et de fournir à tous des chances égales et un travail

décent, autant d'éléments essentiels pour réaliser le développement économique durable et assurer l'avenir du travail, qui est le thème de notre réunion aujourd'hui.

La volonté de l'État du Qatar de promouvoir et de défendre les droits de l'homme, en tant que choix stratégique de l'État, est reflété dans les dispositions et les principes de la Constitution et dans notre législation nationale, qui sont en phase avec les conventions et les accords internationaux relatifs aux droits de l'homme dont le Qatar est partie. Conformément à sa politique de promotion des droits de l'homme, l'État du Qatar n'épargne aucun effort pour améliorer et renforcer les droits des travailleurs et leur offrir des conditions de vie et de travail dignes. Le Qatar agit en cela en toute transparence, montrant ainsi son attachement aux normes internationales relatives aux travailleurs migrants qui contribuent à sa construction et à son développement. Des décrets exécutifs ont été signés à cet effet pour garantir la protection et la défense des droits de l'homme des travailleurs émigrés, et des lois ont été adoptées aux fins de mettre en œuvre nombre de réformes liées au droit du travail, notamment l'abolition du système de parrainage (*kafala*).

S. A. le Cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, a aussi œuvré à l'adoption de la loi No 13 en 2018 – initiative saluée par l'OIT. Cette loi garantit les droits des travailleurs migrants et met en place un système contractuel, en phase avec les conventions internationales relatives au travail. L'État du Qatar a aussi signé plusieurs conventions bilatérales et plusieurs mémorandums d'accord avec les pays d'origine des travailleurs migrants. Un fonds a été aussi créé pour soutenir et assurer ces travailleurs expatriés, garantir leurs droits et leur fournir des conditions de travail saines et sûres, conformément à la loi No 17 de 2018. La création de ce fonds reflète notre souci de protéger les droits des travailleurs et de veiller à ce qu'ils reçoivent leur dû, un salaire décent notamment, et aussi de compléter le dispositif législatif y afférent.

En hommage au rôle important et efficace que joue l'OIT dans le renforcement des droits des travailleurs, de la protection sociale et de la garantie d'un travail décent, et par volonté de renforcer sa coopération avec l'OIT, le Qatar a décidé d'ouvrir un bureau de l'OIT après la signature d'un accord d'assistance technique entre les deux parties. Ce projet d'assistance technique reflète l'engagement commun du Gouvernement qatari et de l'OIT à collaborer pour garantir le respect des conventions internationales relatives au travail dont

le Qatar est partie. Il s'agit aussi d'appliquer les principes et les droits fondamentaux concernant le travail au Qatar, et ce dans tous les domaines - augmentation des salaires, amélioration du système d'inspection, santé et sécurité sur les lieux de travail, renforcement de la protection, pénalisation du travail forcé, et soutien aux contributions apportées par les travailleurs. Cette initiative reflète clairement les efforts inlassables que déploie le Gouvernement qatari pour mettre en œuvre les nombreuses réformes liées aux lois et règlements du travail et offrir des garanties supplémentaires visant à renforcer et protéger les droits des travailleurs.

Pour terminer, mon pays poursuivra ses efforts pour permettre à l'OIT de s'acquitter de sa mission et de réaliser les objectifs escomptés par la communauté internationale, notamment la mise en œuvre d'instruments internationaux pertinents.

M. Nazirov (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente réunion de haut niveau consacrée à la célébration du centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Il s'agit en effet d'un jalon très important pour l'OIT.

Aujourd'hui, dans mon intervention, je voudrais brièvement faire part à l'Assemblée de l'expérience de l'Ouzbékistan en matière de promotion des droits des travailleurs, grâce à l'introduction d'initiatives innovantes en coopération avec l'OIT.

Depuis deux ans et demi, l'Ouzbékistan, sous la houlette du Président Shavkat Mirziyoyev, intensifie sa coopération avec plusieurs organismes des Nations Unies, y compris l'Organisation internationale du Travail, en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. En Ouzbékistan, les questions relatives à l'emploi et aux garanties sociales et professionnelles sont alignées sur notre stratégie d'action pour la période 2017-2021, qui a été adoptée en 2017 et qui porte sur cinq domaines prioritaires en matière de développement. En vertu de cette stratégie, l'augmentation des revenus réels de la population doit servir de fondement pour le bien-être des citoyens et l'emploi rationnel en offrant des possibilités de réaliser pleinement le potentiel des membres de la population sur le plan professionnel et entrepreneurial, d'améliorer la qualité de la main-d'œuvre, de développer le système de formation et de recyclage professionnels et d'améliorer les qualifications des demandeurs d'emploi. La visite effectuée en Ouzbékistan, l'an dernier, par le Directeur général de

l'OIT, M. Guy Ryder, a ouvert de nouvelles perspectives pour le renforcement de la coopération bilatérale.

En Ouzbékistan, nous appuyons pleinement les initiatives de l'OIT et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En vue de contribuer à leur réalisation, nous avons convoqué, en décembre dernier à Tachkent, une conférence internationale sur les questions liées au travail. En étroite coopération avec l'OIT, nous sommes en train de mettre en œuvre un programme national de travail décent visant, premièrement, à développer la législation nationale du travail; deuxièmement, à améliorer le marché du travail; troisièmement, à garantir l'emploi et à renforcer la protection sociale; et quatrièmement, à maintenir le dialogue avec le grand public.

Nous avons également renforcé notre système de contrôle parlementaire et public du respect des normes internationales au niveau national, ce qui a permis d'éliminer le recours au travail des enfants et au travail forcé dans le secteur du coton. En effet, le Gouvernement a introduit une approche innovante de contrôle par des tiers, effectué par des experts de l'OIT en collaboration avec les représentants des syndicats.

Par ailleurs, depuis 2015, diverses organisations ouzbèkes, en coopération avec l'OIT, mènent une campagne annuelle de sensibilisation aux droits du travail. En outre, à l'initiative du Président de la République d'Ouzbékistan, un conseil consultatif pour le développement de la société civile a été créé. Cet organe est chargé de maintenir un dialogue systématique et efficace entre l'État et les institutions de la société civile au plus haut niveau.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'Ouzbékistan a fait preuve d'une forte volonté politique et mis en œuvre des mesures efficaces pour s'attaquer aux problèmes liés au travail des enfants et au travail forcé. Notre pays reste déterminé à poursuivre sa coopération étroite avec l'OIT et les autres institutions spécialisées des Nations Unies compétentes, en vue de garantir le strict respect, au niveau national, des normes du travail universellement reconnues, et est prêt à partager avec d'autres États son expérience positive en matière de coopération avec l'OIT.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur pour cette séance. Nous poursuivrons la réunion plénière demain à 10 heures dans la salle de l'Assemblée générale pour entendre les orateurs restants. La séance de clôture de la

réunion de haut niveau se tiendra après épuisement de la liste des orateurs.

La séance, suspendue à 13 h 5 le 10 avril, est reprise à 10 h 15 le 11 avril 2019.

En l'absence de la Présidente, M. Tiare (Burkina Faso), Vice-Président, assume la présidence.

Le Président par intérim : Avant de poursuivre, je demande à tous les orateurs et oratrices d'être brefs et concis afin que le temps imparti à la présente réunion de haut niveau soit utilisé au mieux. En vue de permettre à tous les orateurs et oratrices inscrits sur la liste d'être entendus, la durée des déclarations en séance plénière est limitée à trois minutes pour les délégations qui s'expriment au nom de leur pays et à cinq minutes pour les délégations qui s'expriment au nom d'un groupe. Les délégations dont les déclarations seraient plus longues sont invitées à en lire une version abrégée et à en transmettre le texte intégral au Secrétariat, qui le publiera sur le portail PaperSmart.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens à féliciter la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente Réunion plénière de haut niveau pour commémorer le centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui nous donnant ainsi l'occasion de célébrer 100 ans d'action pour la justice sociale.

En Argentine, nous nous considérons comme des alliés de l'OIT; nous sommes d'ailleurs membres de cette organisation depuis sa fondation en 1919. L'Argentine est profondément attachée à tous les travaux de l'OIT, qu'il s'agisse du dialogue qu'elle favorise entre les différents acteurs – États, syndicats, chefs d'entreprises – ou de l'élaboration de normes en fonction de ses diverses conventions. À cet égard, je voudrais rappeler que l'Argentine a ratifié 81 conventions de l'OIT, dont ses huit conventions fondamentales. Au niveau national, nous avons créé la Commission du dialogue social pour l'avenir du travail, qui a vocation à fonctionner comme une instance nationale de rapprochement entre les partenaires sociaux et le Gouvernement national aux fins de respecter ces conventions comme il convient, dans le cadre d'un dialogue constructif visant l'amélioration des normes du travail dans notre pays.

L'Argentine travaille également avec l'OIT pour renforcer les mécanismes d'inspection du travail. Entre autres aspects clefs, nous luttons contre le travail non déclaré et contre le travail frauduleux et nous nous employons à institutionnaliser les inspections par

l'adoption de méthodes novatrices. Dans ce cadre, il est particulièrement important de travailler conjointement à la conception d'outils pour détecter et éliminer durablement le travail des enfants et la traite des personnes.

L'Argentine est également Vice-Présidente de l'Alliance 8.7, preuve que notre attachement à l'élimination de l'esclavage moderne ne se limite pas à notre politique interne, mais que nous considérons la défense du travail décent, qui va de pair avec la défense et la promotion des droits de l'homme, comme un pilier de notre politique extérieure et une politique d'État pour l'Argentine.

Le Programme 2030 a fait du travail décent pour tous l'un de ses objectifs prioritaires et l'a placé, avec l'objectif de la justice sociale, au cœur des politiques pour un développement et une croissance durables et sans exclusive. Mais ceux-ci resteront hors de portée tant que diverses formes d'exploitation continueront d'exister, de l'emploi informel à la traite des personnes. Je voudrais insister ici sur l'importance d'éliminer toutes les formes d'exploitation des enfants, notamment le travail des enfants, le mariage précoce, le mariage d'enfants et le mariage forcé, ainsi que toutes les autres formes d'exploitation des enfants, qui constituent une violation flagrante des droits fondamentaux des personnes les plus vulnérables.

Je voudrais également souligner la relation qui existe entre politiques d'emploi et politiques d'éducation. C'est pourquoi, au cours de la présidence argentine du Groupe des Vingt, nous avons tenu la première réunion conjointe des ministres du travail et des ministres de l'éducation, car, pour affronter les défis de l'avenir du travail, nous devons avoir une vision à long terme et faire en sorte que les domaines de l'éducation et du travail soient complémentaires.

Enfin, je tiens à remercier une fois de plus l'OIT de l'appui qu'elle fournit aux pays pour avancer jour après jour vers un monde dans lequel le travail décent pour tous soit une réalité.

M^{me} Rosa Suazo (Honduras) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de l'organisation de la présente réunion pour commémorer le centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT), et se réjouit de joindre sa voix à celles de ses préopinants pour féliciter l'OIT pour les grandes avancées qu'elle a su insuffler depuis sa création en 1919.

Tous les États sont pleinement conscients du caractère intégré du Programme 2030 et de la manière

dont la réalisation de l'un des objectifs de développement durable a des effets sur et est tributaire de la réalisation de tous les autres. L'objectif 8 du développement durable, « Travail décent et croissance économique », est donc un axe central des efforts déployés par le Honduras pour éliminer la pauvreté et ne pas faire de laissés pour compte.

Le Honduras a déployé des efforts intenses pour aligner sa planification à long terme sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. C'est pourquoi une équipe spéciale a été créée en lien avec l'objectif 8 de développement durable pour la création d'emplois et la génération de revenus, en tant que structure interinstitutionnelle qui coordonne les actions découlant de la politique nationale de l'emploi, axée sur quatre objectifs stratégiques : compétitivité, création d'emplois, création et développement d'entreprises et développement du capital humain. Dans une économie qui évolue à un rythme vertigineux, il est essentiel d'identifier les domaines qui peuvent générer des emplois à long terme et de préparer la population, surtout les jeunes et les femmes, afin qu'ils aient les connaissances et les compétences nécessaires pour s'intégrer dans les nouveaux marchés du travail.

L'une des réalisations les plus importantes de l'OIT au cours de ses 100 ans d'existence a été la création et l'expansion des mécanismes de protection sociale. À l'avenir, le travail, même avec de nouvelles structures et des domaines différents, doit continuer d'assurer les protections et les avantages auxquels les travailleurs ont pleinement droit. En ce sens, la loi-cadre du système de protection sociale du Honduras vise à accroître la couverture en ce qui concerne les services de santé, les licenciements, les retraites et les indemnités des travailleurs dans notre pays, notamment pour les 100 000 nouveaux affiliés attendus au cours des cinq prochaines années, et à créer une réserve de travail qui garantisse au moins 50 % des prestations sociales en cas de licenciement justifié.

Je conclurai en réitérant les félicitations de ma délégation à l'OIT et en réaffirmant notre détermination à l'appuyer dans son rôle catalyseur et coordinateur pour s'attaquer aux difficultés auxquelles nous nous heurtons pour protéger les droits du travail. Les 100 prochaines années apporteront leur lot de nouveaux défis, mais avec le leadership de l'OIT et l'engagement des États Membres, nous sommes certains que nous continuerons d'avancer dans la réalisation de l'objectif 8 du

développement durable, mais aussi de l'ensemble du Programme 2030.

M. Al-Harthy (Oman) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de féliciter l'Organisation internationale du Travail (OIT) alors que nous célébrons son centenaire sur le thème « L'avenir du travail ». La coopération de cette vénérable organisation avec la communauté internationale et les partenaires sociaux ne peut qu'avoir une répercussion positive sur l'avenir du travail pour tous, accompagnée d'avantages socioéconomiques durables.

Fort de son attachement aux normes internationales du travail et à la déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008, le Sultanat d'Oman, représenté par les trois entités impliquées dans la production, à savoir le Ministère du travail, la Chambre de commerce et d'industrie et l'Union générale des travailleurs, a signé en 2011 un mémorandum d'accord avec l'OIT pour mettre en œuvre le programme national pour un travail décent. Le mémorandum a été renouvelé en 2014 et en 2017 pour deux ans. De plus, nous nous efforçons de protéger notre main-d'œuvre contre les violations et l'exploitation. Nous avons adhéré à diverses conventions internationales pertinentes et ratifié en particulier quatre des conventions fondamentales de l'OIT. Nous avons également ratifié de nombreuses conventions internationales afin de préserver les droits de toutes celles et de tous ceux qui participent au processus de production sur leur lieu de travail.

L'un des éléments auxquels le Sultanat d'Oman attache une importance particulière et que nous considérons comme une priorité est la création d'un système législatif qui garantisse les droits des travailleurs sans discrimination en matière d'emploi et de profession, conformément aux normes internationales du travail en vigueur. Cela a des effets positifs sur la prospérité du développement, la croissance économique, la stabilité de l'emploi et la cohésion sociale.

Notre code du travail et ses décrets d'application abordent les droits les plus fondamentaux des travailleurs, notamment en encourageant les travailleurs à former des syndicats pour défendre leurs intérêts et leurs droits, en améliorant leur situation socioéconomique et en faisant en sorte qu'ils soient représentés dans tous les domaines qui les concernent. Fin 2018, le nombre de syndicats s'élevait à 261. Il existe également cinq fédérations, ainsi qu'une union générale des travailleurs. En outre, nous œuvrons au renforcement du dialogue bilatéral entre les travailleurs et le patronnat.

Nous avons promulgué des lois pour réglementer les négociations collectives, régler les conflits du travail et améliorer les conditions de travail et la productivité. Nous avons également adopté des réglementations relatives à la sûreté et à la santé au travail, dans les entreprises régies par le droit du travail, afin d'assurer à nos travailleurs un environnement de travail sain et sûr, conformément aux normes internationales. En outre, nous avons mis en place un système d'inspection du travail, qui est renforcé par un nombre croissant d'inspecteurs qualifiés et spécialement formés, en coopération avec l'OIT, pour appliquer les règles et réglementations en vigueur.

En guise de conclusion, le Sultanat d'Oman réaffirme son plein appui à l'OIT s'agissant d'atteindre les objectifs de l'Initiative sur l'avenir du travail et de permettre aux États du monde entier de tirer parti de leurs ressources naturelles afin de créer des conditions de travail décentes et respectueuses de l'environnement.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais féliciter tous ceux qui sont ici pour célébrer le centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui est la plus ancienne organisation du système des Nations Unies et l'une des plus respectées. Nous notons avec satisfaction que l'OIT n'a cessé de renforcer sa position en tant qu'organe universel chargé de l'élaboration des programmes sociaux et de l'emploi. La coopération entre la Fédération de Russie et l'OIT continue de se renforcer. Nous apprécions à sa juste valeur l'expertise de l'OIT en matière de règlement des conflits du travail, d'établissement de partenariats sociaux, de réglementation du marché du travail et d'amélioration de la législation du travail. La Russie a déjà ratifié 77 conventions de l'OIT, ainsi que toutes ses conventions fondamentales.

La célébration de ce centenaire est un événement important dans l'histoire de l'OIT. Nous devons saisir l'occasion offerte par la cent-huitième session de la Conférence internationale du Travail en juin pour nous pencher sur des questions stratégiques, comme l'avenir du travail et le rôle et la place de l'OIT dans le monde. Nous sommes favorables à l'élaboration et à l'adoption d'une déclaration du centenaire, qui devra mettre l'accent sur des résultats concrets. Les conclusions de la Commission mondiale sur l'avenir du travail pourraient être un apport important au cadre conceptuel de cette déclaration. Les propositions du Directeur général de l'OIT reflètent adéquatement les tendances et les défis actuels dans le domaine du travail et méritent tout notre

appui. Nous estimons qu'il est essentiel de poursuivre nos efforts pour parvenir à l'égalité des sexes dans le monde du travail.

Nous attendons avec intérêt la visite du Directeur général de l'OIT à Sotchi, le 22 avril, pour participer au lancement de la Semaine russe pour la santé et la sécurité au travail, qui coïncidera avec le centenaire de l'organisation. Le thème transversal de cette semaine est l'avenir de la sécurité et de la santé au travail. D'ailleurs, il ne s'agit pas de la seule manifestation de ce genre organisée dans notre pays. Les 4 et 5 février à Oufa, dans la république du Bachkortostan, s'est tenu un forum international sur l'avenir du travail, auquel ont participé quelque 600 représentants de gouvernements, de partenaires sociaux, d'universités et d'organisations de la société civile en provenance de nombreux pays du monde. Demain, à la Douma d'État de notre Assemblée fédérale - la chambre basse du Parlement -, s'ouvrira une exposition thématique consacrée à cette date importante. Nous étudions également la possibilité d'organiser une manifestation solennelle en mai à l'hôtel particulier du Ministère des affaires étrangères. Tout cela constitue la contribution de la Russie à la mise en oeuvre de la proposition faite par le Directeur général de l'OIT aux États membres pour qu'ils célèbrent cet anniversaire par des manifestations importantes au niveau national. Pendant la session commémorative de la Conférence internationale du Travail prévue en juin, la délégation russe sera dirigée par le Premier Ministre Dmitri Medvedev, ce qui confirme le niveau élevé de nos relations avec l'OIT. Nous espérons que la visite du Premier Ministre à Genève permettra de renforcer davantage nos relations.

La vision russe de l'avenir du travail repose sur une approche globale et sur la nécessité de parvenir à un consensus social entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs. Elle fait fond sur les dispositions des principaux instruments internationaux, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les déclarations des dirigeants du Groupe des Vingt et du Brésil, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud (groupe BRICS), ainsi que les conventions et les recommandations de l'OIT. Nos politiques nationales sur l'avenir du travail s'articulent autour de trois piliers : humanisation, emplois de qualité et institutions efficaces. Nous continuerons de contribuer à la promotion des principes du travail décent, du tripartisme et d'une stratégie à long terme axée sur l'être humain en matière de relations sociales et de travail.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise s'associe à la déclaration prononcée par l'Observateur de la Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine et félicite l'Organisation internationale du Travail (OIT) à l'occasion du centenaire de sa création.

Le monde du travail est actuellement en pleine mutation. La mondialisation économique, la nouvelle révolution technologique, les changements climatiques et la restructuration démographique représentent à la fois d'énormes défis et offrent de nouvelles possibilités pour le marché du travail. Par conséquent, le thème de cette réunion, « L'avenir du travail », revêt une importance particulière. La Chine voudrait formuler les recommandations suivantes.

Premièrement, il faut exploiter pleinement les possibilités offertes au monde du travail par les progrès technologiques. Les États doivent promouvoir activement la transformation de l'emploi, développer de nouveaux modèles d'emploi et élargir les possibilités d'emploi grâce à l'innovation. Deuxièmement, il faut promouvoir des réformes structurelles axées sur l'offre et continuer à développer le secteur des emplois verts. Les États doivent mettre en oeuvre des stratégies axées sur l'innovation, continuer de renforcer les réformes structurelles, traduire les dividendes de la réforme et de l'innovation en de meilleures possibilités d'emploi, en termes de qualité et de quantité, et promouvoir la réalisation du travail décent. Troisièmement, il faut promouvoir le développement de l'économie des personnes âgées pour faire face au vieillissement de la population. Les États doivent créer plus d'emplois grâce au développement de l'économie des personnes âgées et réduire au minimum les effets néfastes du vieillissement de la population. Quatrièmement, il faut améliorer le système de gouvernance du travail et promouvoir la réalisation du travail décent. La Chine appuie les initiatives de gouvernance de l'OIT et ses efforts pour revoir ses mécanismes traditionnels de suivi, pour qu'elle puisse continuer à faire du travail décent et de la justice sociale ses priorités alors qu'elle entre dans un nouveau siècle.

Ces dernières années, les programmes de ressources humaines et de sécurité sociale en Chine ont enregistré des résultats remarquables. Nous continuons de relever le niveau de l'emploi, la structure de l'emploi a été optimisée, le taux de chômage demeure relativement faible, la situation en matière d'emploi demeure stable dans l'ensemble, et la réforme du système de sécurité sociale se poursuit. Un système national de sécurité

sociale pour les populations urbaines et rurales a été mis en place et le niveau des prestations ainsi que le système de répartition des revenus continuent de s'améliorer. Le rôle du mécanisme tripartite dans les relations du travail continue de se renforcer. Les droits et les intérêts des travailleurs sont efficacement protégés et les relations entre travailleurs et employeurs demeurent harmonieuses et stables. Cela permet non seulement de protéger et d'améliorer les moyens de subsistance du peuple chinois, mais permet aussi à la Chine de contribuer à promouvoir l'emploi productif mondial, à renforcer la protection sociale de base, à augmenter les revenus provenant du travail, à réduire les inégalités et à garantir un travail décent.

L'initiative « Une Ceinture et une Route » a créé de nombreuses possibilités d'emploi pour les pays participants. Les 82 parcs de coopération construits à l'étranger par la Chine et les pays qui participent à cette initiative ont permis de créer plus de 300 000 emplois au sein des communautés locales. Le deuxième Forum pour la coopération internationale « une Ceinture, une Route » se tiendra dans le courant du mois. Nous sommes convaincus que ce forum permettra de renforcer ce partenariat et apportera de nouvelles contributions à la promotion de l'emploi dans les pays concernés.

Pour terminer, je voudrais souhaiter plein succès à l'OIT pour qu'elle puisse encore mieux servir ses membres dans le cadre de sa structure tripartite alors qu'elle entre dans un nouveau siècle et mobilise des efforts concertés pour faire d'un meilleur avenir du travail une réalité.

M^{me} Mills (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La Jamaïque se félicite de l'occasion qui lui est donnée de s'associer à la célébration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Nous sommes fiers de nous être joints à la Belgique plus tôt cette année pour présenter la résolution 73/282, demandant à l'Assemblée générale de marquer comme il se doit cet événement mémorable.

Avec 187 conventions du travail adoptées depuis sa création, l'OIT a démontré sa volonté inébranlable d'œuvrer en faveur d'une amélioration constante des conditions de travail et des droits spéciaux des travailleurs. L'OIT a à son actif une longue liste de réalisations notables, dont elle peut à juste titre être fière. Le remarquable *Recueil de directives pratiques sur le VIH/sida et le monde du travail* de 2001, qui a été imprimé et distribué en 30 langues, ainsi que le Code international du travail révisé de 2008 qui en fixe les normes, témoignent

de la capacité de l'organisation à relever les défis d'aujourd'hui. Il en va de même des programmes par pays de promotion du travail décent, dans le cadre desquels l'OIT fournit aux États membres un appui technique et autre. Les efforts actuellement déployés pour renforcer les capacités techniques de l'OIT et améliorer son analyse de politiques sont salués, et même encouragés, par ma délégation.

La Jamaïque fait partie des États avec lesquels l'OIT entretient des relations durables depuis son adhésion, en décembre 1962, quatre mois à peine après son accession à l'indépendance. Notre relation se caractérise par le respect mutuel et la collaboration. La Jamaïque continue d'observer les principes du travail décent. Nous avons maintenu des relations tripartites très solides et avons, de ce fait, réalisé des progrès importants dans la mise en œuvre des codes du travail. Au fil des ans, la Jamaïque a ratifié 31 conventions de l'OIT et un protocole, dont les huit conventions fondamentales, à savoir celles concernant le travail forcé, la liberté syndicale et la protection du droit syndical, le droit d'organisation et de négociation collective, l'égalité de rémunération, la discrimination, l'âge minimum et les pires formes de travail des enfants.

Au cours des trois dernières années, la Jamaïque a ratifié la Convention de 2006 du travail maritime telle qu'amendée, devenant ainsi le quatre-vingt-quatrième membre de l'OIT à le faire. La même année, la Jamaïque a également ratifié le Protocole de 2014 relatif à la Convention sur le travail forcé, conformément à notre détermination à combattre la traite des personnes et le travail forcé sous toutes ses formes.

Notre engagement à promouvoir le travail décent est à la base de notre décision de ratifier, en 2016, la Convention C189 de l'OIT, également connue sous le nom de Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques. Notre appui et notre engagement en faveur de l'édification d'une société juste et équitable sont soutenus par la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et ils demeurent forts et inébranlables.

Nous nous associons à l'OIT dans sa célébration, alors que la Jamaïque célèbre elle-même le centenaire de sa législation sur les syndicats. Nous marquerons ces deux événements importants par des activités appropriées avec toutes nos parties prenantes – travailleurs, employeurs et Gouvernement – ainsi qu'avec nos partenaires internationaux, dont l'OIT.

M. Koba (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter l'Assemblée générale et l'Organisation internationale du Travail (OIT) d'avoir organisé cet événement historique.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique et du Groupe des 77 et de la Chine.

C'est pour moi un privilège de me joindre aujourd'hui à tous ceux qui sont présents dans la salle pour célébrer le centenaire de l'OIT. Depuis un siècle, l'OIT joue un rôle central dans la promotion de la justice sociale. C'est un pilier crucial de la pérennisation de la paix. Le thème « L'avenir du travail » est pertinent, en particulier pour les pays qui récolteront bientôt les fruits de leur dividende démographique. Cependant, l'avenir n'est pas si loin que cela; en fait, il est déjà là.

Les technologies et l'industrie 4.0 prennent déjà d'assaut l'économie mondiale. En collaboration avec l'OIT, l'Indonésie a élaboré divers programmes de formation professionnelle qui intègrent les technologies de l'information (TI) et 34 normes nationales de compétences dans le secteur des TI, et créé neuf organismes de certification à cet égard. Le Gouvernement et le secteur privé conjuguent leurs forces pour mieux répondre à la demande du marché du travail dans la nouvelle économie numérique afin de réduire l'inadéquation des compétences, que nous considérons comme l'un des coûts du déficit de travail décent.

Le développement technologique ne peut pas garantir l'obtention d'un travail décent. Nous devons aller plus loin en promouvant les droits du travail, la couverture sociale et un revenu décent. Les emplois décents impliquent dignité, égalité et prospérité, y compris pour les travailleurs migrants. À cet égard, l'Indonésie estime que des politiques globales de protection sociale sont essentielles pour éliminer les inégalités. Des efforts sont en cours pour étendre la couverture sociale à l'ensemble de la population ainsi que pour étendre la couverture sanitaire universelle et le système de sécurité sociale aux salariés.

Les jeunes sont les principaux acteurs lorsque nous discutons de l'avenir du travail. Pour un pays doté d'un dividende démographique comme l'Indonésie, la création d'emplois décents pour nos jeunes est extrêmement importante. Si nous n'apportons pas de réponses politiques suffisantes et bien ciblées, nous serons confrontés à un taux de chômage élevé. Des mesures appropriées doivent être prises. Les futures politiques

du marché du travail doivent permettre aux jeunes travailleurs de tirer pleinement parti du marché de l'emploi. Nous sommes favorables à ce que l'OIT continue de mettre l'accent sur cette question.

Pour terminer, je souhaite à l'OIT un joyeux centième anniversaire. Nous nous réjouissons d'ores et déjà des 100 prochaines années.

M^{me} Saran (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Au nom de mon président, S. E. M. Matamela Cyril Ramaphosa, et de tout le pays, je saisis cette occasion pour remercier la Présidente de l'Assemblée générale, M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, d'avoir organisé cette importante réunion de haut niveau, qui nous donne l'occasion de célébrer un important jalon et de féliciter l'Organisation internationale du Travail (OIT) à l'occasion de son centenaire.

La présente déclaration s'aligne sur celles de l'Observateur permanent de la Palestine et de la Représentante permanente du Rwanda, qui ont pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe des États d'Afrique, respectivement.

Pour nous, en tant que pays, cette occasion est une belle coïncidence de l'histoire, car la célébration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail se tient alors que nous finissons de célébrer le centenaire de la naissance de notre icône, Nelson Mandela.

Depuis sa création en 1919, l'OIT est restée la seule institution tripartite des Nations Unies qui lutte pour la justice sociale dans le monde du travail. Sa mission, qui repose sur la reconnaissance implicite du fait que l'emploi décent est inextricablement lié à la paix, à la prospérité et au progrès dans le monde, demeure pertinente aujourd'hui.

Cette année, l'Afrique du Sud célèbre 25 ans de liberté et de démocratie, une démocratie qui a été acquise grâce notamment à la lutte soutenue des travailleurs et à l'appui indéfectible de l'OIT. Toute l'histoire de la lutte contre l'apartheid souligne le rôle central que jouent les travailleurs et leurs droits, leurs conditions de travail et leur bien-être général pour le succès et la prospérité de toute société. La contribution de l'OIT, qui a aidé les travailleurs de mon pays à lutter contre les injustices sur le lieu de travail, nous a donné espoir et encouragement dans la lutte plus large que nous menions pour la libération nationale. C'est avec fierté et sans hésitation que l'Afrique du Sud remercie l'OIT.

Alors que l'OIT entame son deuxième siècle de promotion de la justice sociale dans le monde du travail, nous restons encouragés par les recommandations de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, coprésidée par le Président Ramaphosa et le Premier Ministre suédois, M. Stefan Löfven. Grâce à ces recommandations, les acteurs de l'économie réelle revigorent un contrat social axé sur l'être humain et ancré dans les principes de la justice sociale, un contrat qui incarne la vision de l'Organisation internationale du Travail.

Nos dirigeants nous incitent à gérer les forces porteuses de transformation des marchés du travail et à en tirer parti dans un seul objectif : ne laisser personne de côté. Nous sommes appelés à nous focaliser sur ce qui doit être fait pour créer le meilleur avenir possible pour le plus grand nombre de personnes dans un monde du travail fondamentalement différent. Cela ne pourra se faire que si nous parvenons à construire un monde où le travail n'aboutit pas à la marchandisation de l'être humain, mais à un niveau de vie plus élevé, à la protection des droits et à la possibilité d'avancement – un monde où les femmes et les hommes sur le lieu de travail sont égaux devant la loi et sont protégés contre les préjugés et les injustices. Comme le préconise le rapport de l'OIT intitulé *Travailler pour bâtir un avenir meilleur*, cela exige des investissements transformatifs visant à faire progresser l'égalité des genres, à développer l'économie rurale et explorer des indicateurs supplémentaires de développement humain et de bien-être.

Pour terminer, je voudrais citer le Président Ramaphosa :

« Nos fortunes collectives dépendent de la création d'une société où tous les êtres humains puissent trouver la dignité par et dans le travail. »

Nous devons donc, à l'ONU, poursuivre le dialogue sur ces recommandations dans le but d'adopter une approche centrée sur l'être humain pour façonner l'avenir du travail et veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

M. Cooreman (Belgique) : Nous nous félicitons du centième anniversaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT), et sommes fiers de pouvoir commémorer sa fondation aujourd'hui. La Belgique est un membre fondateur de l'OIT et un des neuf pays qui ont contribué à la rédaction des statuts de cette organisation. Cet engagement se traduit encore aujourd'hui par notre coprésidence, avec la Jamaïque, du Groupe

d'Amis pour le travail décent au service du développement durable, ici à New York.

Unique à l'OIT au sein du système des Nations Unies est bien sûr sa fondation sur le principe du tripartisme pour la formulation de normes et de politiques traitant des questions du travail. Cette approche tripartite garantit un large soutien de la part de toutes les parties prenantes de l'OIT. Le tripartisme est également important à l'échelon national et est un mode de fonctionnement enraciné profondément dans la culture de dialogue social en Belgique.

La Belgique n'a épargné aucun effort pour placer le travail décent en haut de l'agenda politique. Nous partageons la vision que le travail décent contribue à la croissance économique, à la stabilisation du marché de travail, à la diminution des inégalités, à la lutte contre la pauvreté et à la protection des plus vulnérables. En plus de cela, nous sommes convaincus qu'un travail décent pour tous diminue la probabilité d'instabilité sociale et même de conflits.

À travers notre mandat actuel au sein du Conseil de sécurité, nous continuerons aussi notre appui aux objectifs de l'OIT dans des situations de fragilité, de conflit et de crise. N'oublions pas que l'OIT a été créée juste après la Première Guerre mondiale, afin de contribuer à une paix durable par la justice sociale et la création d'emplois.

Une justice sociale n'est pas possible sans respect des droits de l'homme, y compris le droit à la liberté d'association. Nous avons tous l'obligation de sauvegarder les droits syndicaux. Toute violence envers les représentants et activistes syndicaux est inacceptable.

Notre coprésidence du Groupe d'Amis pour le travail décent nous permet de continuer la promotion du travail décent dans le cadre de la réflexion en cours sur l'avenir du travail lancée par le Directeur général Guy Rider. Il convient en effet d'actualiser systématiquement les opportunités et les défis, dans le cadre des changements technologiques, la numérisation et le e-commerce, l'automatisation et la robotisation, mais également dans le cadre de la nouvelle économie verte et, plus généralement, de la mondialisation continue.

En effet, l'économie mondialisée et les chaînes de valeurs internationalisées, aussi bien que l'individualisation de l'emploi ont créé un nouvel environnement de travail. Les modèles traditionnels de dialogue social et les normes traditionnelles de travail – y inclus les opportunités d'association – sont parfois sous pression.

Le marché de travail évolue vers un autre concept de travail, avec moins de sécurité de travail dans le sens traditionnel et plus de flexibilité. Nous devons bien gérer ces changements, en tenant compte des insécurités qu'ils provoquent. L'aspect décent du travail doit rester notre ambition principale dans la définition des normes de travail dans le futur.

La Belgique continuera à défendre son propre modèle de dialogue social comme un exemple pour un marché du travail mondialisé, où les trois parties – employeurs, employés et gouvernements – peuvent se retrouver, chacun partant de sa propre responsabilité, et réaliser ensemble la promotion du travail décent et d'une croissance économique durable comme objectif mondial.

Cette commémoration est une belle opportunité pour saluer l'Organisation internationale du Travail en tant que partenaire essentiel pour la Belgique et comme acteur clef au sein des Nations Unies pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous lui souhaitons encore beaucoup de succès dans la continuation de sa mission.

M^{me} Ellertsdottir (Islande) (*parle en anglais*) : L'Islande s'associe à la déclaration faite hier par la représentante de la Suède au nom des États membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Nous célébrons aujourd'hui le centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT), un jalon qui réaffirme la force et la résilience du multilatéralisme et qui peut servir d'inspiration au système des Nations Unies tout entier tandis que nous relevons actuellement les défis modernes, notamment l'avenir du travail et les mesures requises pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous nous félicitons des travaux de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Je suis convaincue que son rapport, *Travailler pour bâtir un avenir meilleur*, constitue un fondement essentiel des délibérations autour de l'avenir du travail. Je voudrais en particulier souligner l'importance de l'égalité des droits des femmes et de leur participation sur le marché du travail, éléments essentiels pour l'avenir du travail et pour réaliser les objectifs du développement durable. Il a été confirmé à maintes reprises que des sociétés plus égalitaires et plus inclusives se traduisent par des économies plus robustes et que la hausse de l'emploi des femmes conduit directement à la croissance économique.

La semaine dernière, l'Islande a accueilli une conférence organisée en collaboration avec le Conseil des ministres des pays nordiques et l'OIT sur l'avenir du travail et les questions liées à l'égalité des genres dans le monde du travail. Dans son discours, la Première Ministre islandaise a abordé la question de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et a évoqué le processus mis en route par le Gouvernement pour appliquer la loi de 2018 sur la certification de l'égalité des rémunérations, qui exige que les entreprises et institutions comptant 25 salariés ou plus fassent l'objet d'un audit portant sur l'égalité salariale.

La norme sur l'égalité de rémunération a été élaborée grâce à une étroite collaboration entre le Gouvernement et les partenaires sociaux. Elle fait passer la responsabilité de l'égalité salariale de l'employé individuel à l'employeur. Les employeurs ont donc désormais la responsabilité de veiller à ce qu'il n'y ait pas de discrimination salariale au sein de leur institution ou entreprise. Ainsi, l'Islande s'est fixé pour objectif de combler l'écart de rémunération entre femmes et hommes d'ici à 2022.

À l'échelle mondiale, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes persiste et nous avons encore beaucoup de travail à accomplir. L'Islande est l'un des pays à l'origine de l'effort de coopération qu'est la Coalition internationale sur la rémunération égale, dont l'OIT, ONU-Femmes et l'Organisation de coopération et de développement économiques sont chefs de file, et qui contribue à la réalisation de la cible 8.5 des objectifs de développement durable, laquelle porte sur la rémunération égale des femmes et des hommes pour un travail de valeur égale.

La célébration d'aujourd'hui est l'occasion de réaffirmer notre volonté de renforcer plus encore le rôle de l'OIT et de reconnaître son importance dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'ensemble du système multilatéral.

M. Rybakov (Biélorus) (*parle en anglais*) : L'Organisation internationale du Travail (OIT) a été créée au lendemain de la Première Guerre mondiale, avec plusieurs autres organisations que nous appelons souvent la première génération des organisations internationales. Nombre de ces organisations n'ont pas survécu à la guerre suivante. L'OIT, elle, a survécu. Cela témoigne de la vision durable et de la clairvoyance de ses fondateurs. En effet, la raison qui sous-tend la création de l'OIT – le lien indissoluble existant entre la

paix, la prospérité et la justice sociale – est aussi valable aujourd'hui qu'elle l'était il y a un siècle.

Grâce à l'Organisation internationale du Travail, le monde a assisté à l'élaboration et à la diffusion d'un grand nombre de conventions internationales relatives au travail. Leur mise en œuvre a grandement contribué à rendre le travail plus équitable dans le monde entier. Grâce à l'OIT, un modèle tripartite de coopération entre gouvernements, employeurs et syndicats a vu le jour, lequel a permis de constamment prendre en compte les intérêts primordiaux de chacun dans le monde du travail.

Aujourd'hui, nous abordons la question de l'avenir du travail. L'Organisation internationale du Travail fait face à une multitude de défis contemporains. Parmi ces défis figurent notamment les progrès technologiques, les nouveaux modèles de production mondiale et de chaînes d'approvisionnement mondiales, l'augmentation des inégalités, l'accroissement de la population, l'aggravation des changements climatiques et la persistance du travail servile. En plus de ces défis à relever, l'OIT doit pleinement adapter ses activités au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous croyons que l'initiative du centenaire sur l'avenir du travail, lancée par l'OIT, est exactement ce dont nous avons besoin pour relever ces multiples défis.

Nous souhaitons plein succès à l'OIT, mais nous devons garder à l'esprit que l'Organisation ne fonctionne pas en vase clos. Ses succès et ses échecs reflètent les tendances mondiales. Malheureusement, ces tendances sont loin d'être rassurantes. Le monde a été à la dérive pendant une grande partie du XXI^e siècle. Les guerres et les conflits sont encore nombreux. Les tensions internationales se multiplient. La coopération entre les grandes puissances faiblit. Si nous ne parvenons pas à inverser cette tendance, tous les efforts déployés dans des domaines spécifiques s'avèreront, en fin de compte, inutiles. Nous avons besoin d'un dialogue global sur la sécurité mondiale. Nous devons avant toute chose régler les problèmes généraux; il nous sera ensuite plus facile de nous attaquer aux problèmes particuliers.

M. Kakanur (Inde) (*parle en anglais*) : La célébration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT) marque une étape décisive. Je voudrais commencer par remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette réunion très spéciale.

L'OIT, la plus ancienne institution spécialisée des Nations Unies, a joué un rôle crucial tout au long de certaines des crises économiques et politiques les plus

difficiles de l'histoire mondiale depuis 1919. L'Inde et l'OIT ont toujours eu un lien très spécial. Non seulement l'Inde a été un membre fondateur de l'Organisation, mais elle est également membre permanent de son organe directeur depuis 1922. Nous sommes particulièrement heureux que le Pacte mondial sur les migrations, qui a été récemment conclu, reconnaisse l'action unique et précieuse de l'OIT dans les domaines liés au travail des migrants.

Les préoccupations relatives à l'impact de la technologie sur le monde du travail ne sont pas nouvelles. Les questions de savoir comment la technologie façonne le travail et la main-d'œuvre et comment la société doit façonner la technologie par des choix et des politiques ont toujours suscité un débat public intense. Alors que le changement a été un facteur constant dans la vie professionnelle des êtres humains – de la création du feu à l'envoi d'une voiture de sport rouge sur la planète Mars – la quatrième révolution industrielle, caractérisée par la convergence des mondes physique, numérique et biologique, ajoutera une dimension d'imprévisibilité au facteur changement.

Si l'on veut que tous aient un avenir sûr, où prévalent la dignité, la sécurité économique et l'égalité, dans une ère numérique neutre en carbone, il faudra réexaminer les dimensions plus larges du développement, notamment les droits et les environnements qui permettent d'élargir les possibilités pour tous d'améliorer leur bien-être. Il faut distinguer entre le potentiel de l'automatisation et l'adoption de l'automatisation. Bien qu'un grand nombre de tâches puissent être techniquement automatisées, l'adoption de technologies spécifiques dépendra d'une interaction complexe de facteurs, notamment le coût de la main-d'œuvre, les niveaux d'éducation et de compétence, les cadres juridiques de l'innovation et les politiques de protection du travail.

Plus de 50 % de la population indienne ont moins de 25 ans, et plus de 65 % ont moins de 35 ans. À l'heure où nous parlons, les élections nationales en Inde ont commencé. Pour l'information de l'Assemblée générale, 15 millions de jeunes âgés de 16 à 18 ans votent pour la première fois. Ces données démographiques ont fait de l'éducation et du travail décent des priorités essentielles et absolument solidaires.

Pour célébrer le centenaire de l'OIT et le cent cinquantième anniversaire de la naissance du mahatma Gandhi, dans le cadre d'une collaboration tout à fait innovante avec l'OIT, nous avons demandé à l'éminent artiste Victor Ash de créer une magnifique image

sur le mur latéral du siège de la Mission permanente de l'Inde. Cette peinture murale représente un gigantesque astronaute qui flotte dans l'espace et regarde la Terre pour découvrir que le monde est plus vert qu'il ne l'était voici 20 ans. L'Inde fait partie des pays qui ont sensiblement contribué à cette amélioration, ce qui a été récemment corroboré par les données obtenues des satellites de la NASA. Un avenir plus vert est également un signe annonciateur d'emplois verts et durables. Sur cette note positive, j'invite tous les représentants à se rendre au siège de la Mission de l'Inde pour contempler cette magnifique peinture murale.

M^{me} Melwani (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, le Royaume des Pays-Bas tient à féliciter l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour son centenaire. Au cours des 100 dernières années, l'OIT a adopté près de 200 normes internationales du travail : chacune d'elles est un considérable accomplissement et ouvre la voie à des emplois plus que seulement décents. Chaque norme nous montre non seulement comment l'OIT peut influencer sur la vie de tous, mais aussi comment elle peut sauver des vies.

Au cours des débats d'hier, nous avons découvert la lutte personnelle des travailleurs dont la vie est profondément affectée par les décisions que prennent les organisations telles que l'OIT. C'est exactement le point sur lequel porte l'action de l'OIT : les vies individuelles. Il ne s'agit pas des gouvernements, des organisations ou des systèmes; il s'agit de tous et de rendre la vie meilleure. Et aujourd'hui nous célébrons la valeur de l'OIT.

Dans ce contexte, le Royaume des Pays-Bas accueille avec satisfaction le rapport de l'OIT sur l'avenir du travail, intitulé *Travailler pour bâtir un avenir meilleur*, et l'accent mis sur un programme centré sur l'humain. La question est maintenant de savoir comment l'OIT peut définir des priorités pour garantir que l'accent centré sur l'humain ait un avenir. Le Royaume des Pays-Bas appuie donc pleinement l'adoption d'une déclaration lors de la Conférence internationale du Travail de l'OIT, qui se tiendra en juin. Cette déclaration doit reconnaître les accomplissements de l'OIT au cours des 100 dernières années et, dans le même temps, s'appuyer sur ces accomplissements en définissant des actions nouvelles et concrètes pour faire avancer l'OIT. Le Royaume des Pays-Bas estime donc essentiel de s'attaquer aux six priorités suivantes.

Premièrement, nous devons avoir une discussion ciblée sur un cadre pour un éventuel contrat de travail universel, sur la base de la Déclaration de Philadelphie.

Deuxièmement, il doit y avoir un débat général sur un cadre de formation permanente, notamment en matière de formation et de perfectionnement des travailleurs en fonction des besoins du marché du travail. Nous devons viser à créer un cadre qui aide les partenaires sociaux et les gouvernements lors de la mise en œuvre de stratégies nationales.

Troisièmement, nous devons étudier la possibilité d'élaborer une convention de base sur la sécurité et la santé au travail. Cela permettrait une discussion qui mènerait à un niveau de protection plus élevé pour tous les travailleurs.

Quatrièmement, nous devons renforcer le processus de modernisation des conventions et recommandations de l'OIT. L'objectif doit être de disposer d'un ensemble de conventions modernes et robustes pour assurer un niveau de protection plus élevé, garantissant une marge de manœuvre suffisante pour la mise en œuvre.

Cinquièmement, en s'appuyant sur le point précédent, nous devons continuer à renforcer le système de supervision, en particulier grâce à l'application des normes fondamentales de l'OIT, en s'appuyant sur la législation internationale et nationale.

Enfin, nous devons renforcer le dialogue social grâce à l'innovation, en augmentant la légitimité et la force des conclusions politiques de l'OIT et sa position dans le cadre multinational. Sur ce point, nous devons également concentrer nos efforts sur le dialogue social transfrontalier.

L'OIT est le seul organisme tripartite des Nations Unies. Elle réunit des représentants de gouvernements, d'employeurs et de travailleurs de 187 États membres pour fixer des normes de travail, élaborer des politiques et concevoir des programmes visant à promouvoir un travail décent pour tous. Le Royaume des Pays-Bas entend continuer à soutenir les travaux de l'OIT et à y contribuer activement, en particulier dans le cadre de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et veiller à ce que les politiques soient adaptées pour promouvoir le développement durable, une croissance accrue, la résilience et, surtout, un travail décent pour tous.

M. Ahmad Tajuddin (Malaisie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour féliciter l'Organisation internationale du Travail (OIT) à l'occasion du centenaire de sa création. La Malaisie réaffirme son soutien aux

initiatives du centenaire qui ont été soulignées par l'OIT à l'intention de toutes les parties prenantes.

Avec l'avènement de la quatrième révolution industrielle, à laquelle le monde est actuellement confronté, nous assistons à une convergence des technologies de pointe, telles que la robotique, l'intelligence artificielle et Internet des objets, entre autres. Cette transformation a le potentiel de révolutionner presque toutes les industries dans tous les pays et évolue beaucoup plus rapidement et avec une incidence plus marquée que toutes les révolutions industrielles précédentes. Elle transforme également les lieux de travail à travers le monde, et l'on peut s'attendre à ce que d'innombrables emplois soient créés et disparaissent à un rythme rapide, avec les nombreuses implications sociales qu'une telle perturbation entraîne.

La main-d'œuvre peu qualifiée, comme les opérateurs manufacturiers, figure parmi les emplois qui sont probablement amenés à disparaître au fur et à mesure qu'ils seront remplacés par des robots ou d'autres systèmes informatisés. Du côté positif, il y aura une demande de main-d'œuvre hautement qualifiée pour concevoir, développer des logiciels et l'intelligence artificielle, et exécuter des programmes, sur le marché du travail actuel et futur. S'agissant de l'avenir du travail qui pourrait être influencé et en même temps perturbé par la quatrième révolution industrielle, la Malaisie estime que le système éducatif doit refléter ces changements. L'exposition à la quatrième révolution industrielle peut contribuer au développement d'une main-d'œuvre qualifiée qui répond aux besoins du marché du travail.

À cet égard, le Gouvernement malaisien a créé un cadre d'enseignement supérieur pour s'attaquer aux problèmes et aux défis de la quatrième révolution industrielle. En vertu de ce cadre, les universités devront modifier leurs programmes d'études et leurs prestations afin de s'assurer que leurs diplômés trouvent un emploi. L'une des mesures prises consiste à former des diplômés bénéficiant de compétences globales et équilibrées, et qui soient entreprenants et capables de s'adapter aux emplois qui n'existent pas encore et de les occuper. En outre, le processus d'enseignement et d'apprentissage doit être modifié pour intégrer les dernières technologies.

Consciente de la nécessité d'atteindre l'objectif d'un travail décent pour tous, ce qui suppose des efforts accrus pour assurer la participation pleine et égale des femmes au marché du travail, la Malaisie a mis en

œuvre des programmes visant à améliorer les compétences et à reconvertir les travailleurs. L'enseignement et la formation techniques et professionnels sont privilégiés pour produire des travailleurs hautement qualifiés. Dans ce contexte, le Gouvernement a mis en place des programmes visant à promouvoir la collaboration entre les acteurs de l'enseignement et la formation techniques et professionnels et les acteurs industriels, ainsi qu'avec des établissements de formation étrangers, en vue de renforcer les processus d'enseignement et d'apprentissage. Tout récemment, le Gouvernement malaisien a créé l'Institute-Industry Management Board, qui réunit toutes les parties prenantes pour veiller à ce que tous les établissements de formation répondent aux exigences actuelles des acteurs de l'industrie.

Alors que nous nous félicitons du changement que la quatrième révolution industrielle peut apporter, la Malaisie se félicite du rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, qui s'appuie sur son programme axé sur l'humain. Nous espérons que l'OIT pourra fournir un appui technique en la matière, en particulier pour ce qui est de préparer le développement des ressources humaines afin de répondre aux besoins et aux exigences futurs des États membres.

En consultation avec l'OIT, la Malaisie est maintenant dans la phase de finalisation de son programme par pays de promotion du travail décent, qui devrait être signé à la Conférence internationale du Travail en juin prochain. La Malaisie estime qu'il permettra de relever divers défis et de résoudre divers problèmes en matière de promotion du travail décent, qui devrait faire partie intégrante du développement national.

En conclusion, la Malaisie apprécie le rôle exceptionnel joué par l'OIT dans le respect des normes internationales du travail, et elle estime qu'elles sont essentielles à la réalisation des objectifs du développement durable, et en particulier du huitième objectif. La Malaisie réaffirme son plein attachement à notre objectif commun de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et continuera de travailler en étroite collaboration avec l'OIT et toutes les parties prenantes à cet égard.

M. Perera (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : En cette occasion commémorative du centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT), Sri Lanka tient à féliciter chaleureusement l'OIT pour son travail inlassable en faveur de la justice sociale et des droits de l'homme et du travail. En effet, le message central de la justice sociale acquiert une signification,

une pertinence et une résonance nouvelles à mesure que nous progressons dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'OIT joue un rôle essentiel dans la promotion des possibilités offertes aux hommes et aux femmes d'obtenir un travail décent et productif tout en jouissant des droits fondamentaux, tels que la dignité humaine, l'égalité, la liberté et la sécurité. Depuis son adhésion à l'OIT en 1948, Sri Lanka a toujours entretenu une coopération solide et résiliente avec cette organisation. L'OIT a implanté un bureau de pays à Sri Lanka en 1984, et Sri Lanka a ratifié 43 conventions de l'OIT, dont les huit conventions fondamentales. L'OIT est active à Sri Lanka dans un certain nombre de domaines, tels que les emplois verts, les salaires, la sécurité sociale, les migrations de travailleurs, la lutte contre la traite, les technologies basées sur la main-d'œuvre, y compris la planification d'infrastructures à petite échelle, l'intégration des questions de genre, entre autres. Je saisis cette occasion pour saluer la contribution positive de l'OIT au développement social, économique et du marché du travail de Sri Lanka, et j'exprime nos profonds remerciements.

Sri Lanka se félicite de l'initiative prise par la Présidente de l'Assemblée générale de faire du travail décent l'une de ses sept priorités à l'ordre du jour de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, créant ainsi des occasions d'examiner les défis urgents auxquels nous sommes confrontés dans nos efforts pour mettre en œuvre le Programme 2030. Sri Lanka estime que le travail décent est au cœur des efforts visant à réduire la pauvreté et constitue un moyen de parvenir à un développement équitable, inclusif et durable. Cela exige de notre part un dévouement renouvelé à l'égard des objectifs fondamentaux de l'OIT.

La réduction des inégalités est essentielle pour ne laisser personne de côté. Le Gouvernement a pris diverses initiatives ces dernières années pour réduire les inégalités d'accès aux services et aux opportunités, mais il reste des défis à relever.

Les technologies d'avant-garde sont appelées à changer la façon dont les gens consomment, produisent, vivent et travaillent. Il est largement reconnu que les nouvelles technologies permettent de voir et de relever les défis auxquels nous sommes confrontés en tant que société mondiale sous un angle nouveau. L'intelligence artificielle et d'autres technologies peuvent contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre la pauvreté et la faim, et améliorer l'éducation, les soins de santé et la protection de notre environnement. La numérisation

peut avoir un impact positif sur la force d'innovation des pays en développement.

Nous devons toutefois veiller à mettre en place des politiques et des possibilités permettant aux gens, en particulier aux jeunes, d'acquérir les nouvelles compétences pertinentes et nécessaires pour faire face à ces réalités en constante évolution. Nous devons nous efforcer de faire participer les jeunes à ces efforts et veiller activement à ce qu'ils participent à l'utilisation efficace de la technologie pour améliorer la qualité et la viabilité de la vie sur notre planète. Le défi consiste à exploiter les avantages du progrès technologique tout en réduisant au minimum les inconvénients liés au chômage ou au sous-emploi technologique.

La formation professionnelle des jeunes est d'une importance cruciale pour Sri Lanka. En 2014, Sri Lanka et le Portugal, avec d'autres coauteurs au sein de l'Organisation des Nations Unies, ont lancé l'appel en faveur d'une journée consacrée à la formation professionnelle au profit de la jeunesse mondiale. Depuis lors, des manifestations ont été organisées dans le monde entier le 15 juillet pour commémorer la Journée mondiale des compétences des jeunes, en vue de mettre en avant la nécessité impérieuse de combler le déficit de compétences des jeunes dans un monde de plus en plus orienté vers la technologie et de s'attaquer au problème du chômage et du sous-emploi des jeunes. Une fois de plus, nous nous félicitons des efforts déployés par l'OIT pour faire de cette journée un événement productif.

Cette célébration constitue selon nous l'occasion pour les gouvernements de réaffirmer et de renforcer leurs engagements afin de promouvoir l'accès aux compétences numériques, d'encourager la formation des jeunes et d'aider les travailleurs à se préparer aux possibilités qui s'offrent à eux dans la transition technologique que nous vivons.

M. Srivihok (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La Thaïlande, l'un des membres fondateurs de l'Organisation internationale du Travail (OIT) qui collabore de longue date avec cette organisation, tient à la féliciter chaleureusement à l'occasion de la commémoration de son centenaire.

La création de l'OIT reposait sur un ensemble de principes qui plaçaient les droits de l'homme et la justice sociale au cœur de ses activités. Nous avons parcouru un long chemin, mais nous devons encore réaliser

pleinement nos aspirations passées et poursuivre notre engagement en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Thaïlande a ratifié 19 conventions de l'OIT et un protocole, et elle travaille en permanence avec de nombreuses parties prenantes pour résoudre les problèmes de mise en œuvre en plaçant l'être humain au centre du futur programme de travail. Il s'agit notamment d'améliorer le recrutement de la main-d'œuvre, de renforcer l'égalité des chances, de promouvoir la protection sociale, d'assurer la sécurité au travail et de remédier aux vulnérabilités de l'emploi découlant de la transformation technologique, entre autres. Plus tôt cette année, la Thaïlande a déposé son instrument de ratification de la Convention de 2007 sur le travail dans la pêche (no 188) de l'OIT, ce qui en fait le premier pays d'Asie à avoir ratifié cette importante norme de protection du travail.

L'un des efforts les plus ambitieux que le Gouvernement thaïlandais ait déployés pour surmonter les lacunes en matière de travail décent et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable est d'éliminer la vulnérabilité des travailleurs migrants en régularisant plus de 2 millions de travailleurs migrants sans papiers en Thaïlande, en leur permettant d'être légalement protégés et d'accéder aux services sociaux essentiels, notamment aux soins médicaux.

De toute évidence, nous convenons tous qu'un large éventail de partenariats est essentiel à la réalisation du Programme 2030 et de l'objectif 8 de développement durable. Le Gouvernement du Royaume de Thaïlande a travaillé en étroite collaboration avec le secteur privé et les jeunes pour promouvoir l'économie verte. À la suite de la visite du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises en Thaïlande l'an dernier, un plan d'action national sur les entreprises et les droits de l'homme a été mis au point et est actuellement en cours de finalisation.

En célébrant ce centenaire, la Thaïlande tient à réaffirmer son engagement indéfectible à renforcer et à consolider encore ses efforts pour assurer un avenir de travail, de travail décent et de travail durable pour tous.

M. Grignon (Kenya) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je m'associe à la déclaration faite par l'Observateur permanent de l'État de Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine et à celle faite par le

Représentant permanent du Rwanda auprès de l'ONU au nom du Groupe des États d'Afrique.

Ma délégation considère que la convocation de la présente réunion plénière sur l'avenir du travail vient à point nommé et saisit cette occasion pour féliciter l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour son centenaire, qui sera célébré en octobre.

Depuis 1919, le travail a évolué et continue d'évoluer. Les progrès sont évidents et la technologie a facilité l'exécution des tâches. Mais la technologie progresse si rapidement que les technologies nouvelles et émergentes, y compris l'intelligence artificielle, prennent de plus en plus le relais des tâches traditionnellement exécutées par les humains. Cela pose de graves problèmes, car tous les pays n'ont pas la capacité technologique de tirer parti des nouvelles technologies.

L'objectif 8 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 concerne la promotion d'une croissance économique soutenue, partagée et durable, du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous. La quantité et la qualité des emplois, en particulier pour les jeunes des deux sexes, restent la priorité de l'agenda politique dans toutes les régions, malgré les contraintes qui pèsent à la fois sur l'offre et la demande sur le marché du travail, ce qui crée un décalage en termes de besoins et de disponibilité des emplois. Il faut s'attaquer à ce problème pour garantir des emplois à l'avenir à nos populations croissantes.

Ma délégation estime que la croissance économique est un facteur important pour créer des emplois, favoriser le travail décent et éliminer la pauvreté. Dans cette optique, mon gouvernement a défini quatre domaines prioritaires à aborder dans les cinq années à venir : la sécurité alimentaire, la construction de logements abordables, les soins de santé universels et le secteur manufacturier. Chacun de ces domaines prioritaires vise à éliminer la pauvreté et à améliorer le niveau de vie de notre peuple.

La Constitution du Kenya dispose que toutes les nominations publiques doivent respecter la règle du tiers en ce qui concerne l'un ou l'autre sexe. Au fil des ans, nous avons assisté à une augmentation considérable du nombre de femmes occupant des postes élevés, mais il reste encore beaucoup à faire car les femmes représentent toujours la plus grande part des prestataires de soins non rémunérés et des personnes vivant et travaillant dans le secteur informel.

En 2017, le Ministère des technologies de l'information et des communications du Kenya a lancé un programme de formation aux compétences numériques pour permettre à un million de jeunes de trouver un emploi en ligne sûr, comme la transcription et le développement logiciel. Ce programme a permis à de nombreux jeunes d'obtenir et de créer des emplois en ligne.

L'éducation et la formation permanente constituent le fondement de toute croissance économique dans un pays. Le Kenya attache beaucoup d'importance à l'éducation préscolaire et le Gouvernement a rendu l'enseignement primaire et secondaire gratuit et obligatoire pour tous les enfants. Le Gouvernement continue aussi de financer les étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur grâce à des prêts et bourses d'étudiants. Cela s'est traduit par une main-d'œuvre plus innovatrice et plus qualifiée.

À ce stade, qu'il me soit permis d'insister sur les propos de M. Guy Ryder, Directeur général de l'OIT. Alors que l'OIT célèbre son centenaire, elle doit contribuer à lutter contre les inégalités dans le monde du travail grâce aux efforts de ses quelque 180 membres et, à cette fin, appeler à l'éradication de toutes les formes de travail forcé et de violence et harcèlement sexistes sur le lieu de travail.

En conclusion, je voudrais mentionner que le Kenya est une démocratie en pleine maturité qui respecte la liberté d'association. En fait, le Kenya a des syndicats très dynamiques, encourage la négociation collective et soutient les principes de l'OIT d'élimination du travail forcé, du travail des enfants et de la discrimination dans l'emploi.

M^{me} Zappia (Italie) (*parle en anglais*) : La célébration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT) intervient à un moment critique où les politiques sociales et du travail sont au centre de transformations cruciales dans nos sociétés. Comme cela a été souligné au cours de ce débat, un certain nombre de facteurs modifient structurellement le monde du travail et ont un impact profond sur le type et la qualité des emplois. La technologie et l'innovation nous conduisent vers un nouveau paradigme dans la relation entre travail, productivité et emploi. Des changements critiques dans nos sociétés en termes de démographie, d'éducation, de normes sociales et de modes de vie ont un impact direct sur la manière dont le travail est organisé et mis en œuvre.

La mondialisation a accru le potentiel des marchés du travail, des chaînes d'approvisionnement et de la mobilité de la main-d'œuvre, mais, dans certaines situations, elle a également creusé les inégalités et laissé derrière elle des groupes vulnérables, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux. Pour tirer parti des avantages de ces changements structurels tout en s'attaquant à leurs conséquences potentiellement destructrices, il faut un nouvel ensemble de politiques sociales et économiques qui peuvent associer des investissements plus importants dans le capital humain à une protection sociale plus efficace et plus étendue.

L'article 1 de la Constitution italienne stipule que l'Italie est une république démocratique fondée sur le travail. Le travail est au cœur de notre démocratie. Le Gouvernement italien a fait de l'inclusion l'une de ses priorités en promouvant, conformément aux objectifs et aux politiques de l'Union européenne, des réformes axées sur l'être humain qui visent à éliminer la pauvreté et la marginalisation sociale. La stratégie mise en œuvre repose sur trois piliers et correspond bien à la question d'une vie professionnelle à plusieurs étapes.

Le premier pilier est un système de revenu de base qui soutiendra les personnes dans le besoin pendant les périodes de non-emploi ou lorsque leurs revenus ne sont pas suffisants pour leur assurer une vie décente. Pour rendre cet avantage effectif, ce système de politiques actives sera également renforcé et intégré aux services sociaux. En outre, l'employabilité sera renforcée par des politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie. L'objectif ultime est d'assurer, par l'adaptation de nos politiques de défense des travailleurs et de protection sociale, une transition équitable pour les travailleurs des secteurs qui sont progressivement évincés du marché en raison de l'évolution du système du travail. Le deuxième pilier consiste à s'attaquer efficacement à l'écart de rémunération entre les sexes et à promouvoir davantage l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail.

Enfin, l'Italie est attachée à la coopération internationale. Pour mieux nous adapter à la nouvelle dynamique et atteindre l'objectif 8 du développement durable à l'échelle mondiale, nous avons besoin d'une coopération internationale accrue en termes d'échange de bonnes pratiques, d'amélioration des normes, de renforcement des capacités et d'assistance technique. Les gouvernements, les institutions internationales et les parties prenantes non gouvernementales doivent

collectivement orienter cette dynamique en évolution rapide vers des solutions équilibrées, productives et durables.

Dans ce contexte, le mandat centenaire de l'OIT de « faire avancer la justice sociale et promouvoir le travail décent en fixant les normes internationales du travail » est plus pertinent que jamais et peut nous aider à nous adapter à la nouvelle réalité tout en maintenant une approche solide de nos politiques du travail fondée sur les droits. L'Italie, en tant que l'un des neuf fondateurs de l'OIT et l'un des rédacteurs originaux de sa Constitution, est un ardent défenseur de l'organisation. Nous sommes particulièrement fiers d'accueillir, dans la ville de Turin, le Centre international de formation de l'OIT, un centre d'excellence dans le domaine du développement des compétences et du renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement, dans le domaine du travail, de la création d'emplois, des politiques sociales et de l'emploi. Nous continuerons également à participer activement à un débat sur l'avenir du travail à l'ONU. Au cours de cette période, nous attendons avec intérêt le prochain Forum politique de haut niveau qui se tiendra en juillet, et en particulier l'examen connexe de l'objectif 8 de développement durable.

M. Skoknic Tapia (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous saluons les États Membres et les représentants des différents secteurs de la société civile, et en particulier les représentants de l'Organisation internationale du Travail (OIT), ici parmi nous aujourd'hui, alors que nous célébrons le centenaire de sa création.

Le Chili s'associe à la déclaration faite hier par le représentant du Costa Rica au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

L'un des traits distinctifs de l'OIT qui, à notre avis, constitue la voie à suivre pour construire une société plus juste et plus pacifique est son approche tripartite. Cette approche rassemble les différents acteurs du monde du travail au sein d'un dialogue social en vue de conclure des accords pour le bien commun de la société. Il ne fait aucun doute que le marché du travail évolue et la commémoration de cet anniversaire est une occasion exceptionnelle de réfléchir à ce qui nous attend dans le monde du travail. Nous ne pouvons pas considérer ces questions comme des questions locales; Il s'agit plutôt d'enjeux mondiaux qui s'inscrivent dans un contexte qui touche à diverses dimensions de notre vie.

L'OIT a jeté les bases de la construction d'une nouvelle forme de gouvernance à travers ses initiatives et ses grands débats sur des questions telles que le genre, l'emploi, la construction d'une économie verte et l'avenir du travail, ainsi que sur tous les grands défis et incertitudes qu'elles suscitent. Dans cet esprit, nous sommes fiers de rappeler et de souligner à cette occasion le travail accompli par notre compatriote l'Ambassadeur Juan Somavía, qui a été Directeur général de l'OIT de 1999 à 2012, lorsque nombre des éléments et concepts qui distinguent et caractérisent aujourd'hui l'OIT et son programme futur ont été consolidés. Afin de continuer à réaffirmer notre engagement historique envers l'OIT, nous sommes cette année membre du Conseil d'administration du Bureau international du Travail et, en janvier, nous avons organisé au Chili un séminaire international sur le travail décent et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Gouvernement du Président Sebastián Piñera Echeñique a promu divers projets de loi visant à faire face aux changements actuels du marché du travail, à préparer l'avenir et à essayer d'ouvrir les portes du travail aux éléments traditionnellement marginalisés de la population, en faisant de la conciliation travail-vie personnelle et familiale une réalité, tout en respectant et encourageant les droits des travailleurs et le développement durable. Ce projet de loi vise à assurer un avenir de travail juste, équitable, inclusif, respectueux de l'environnement et lié au télétravail, aux contrats spéciaux pour les jeunes et les étudiants, aux garderies universelles et aux travailleurs indépendants, entre autres.

Le Chili attend avec intérêt le prochain Forum politique de haut niveau sur le développement durable, où nous présenterons notre deuxième examen national volontaire. Cela nous donnera l'occasion de partager avec divers pays les progrès que nous avons réalisés et les défis que nous avons rencontrés en ce qui concerne l'ordre du jour. Dans le cadre de notre présentation, l'objectif 8 du développement durable aura la priorité. Nous pensons qu'il s'agit d'un objectif particulièrement important car ses cibles incluent clairement les trois dimensions du développement durable, à savoir la productivité économique, la création de travail décent et d'esprit d'entreprise, la créativité et l'innovation, et le renforcement des réseaux de distribution financière, entre autres.

Pour conclure, fort de ces idées et de ces objectifs, le Chili continuera de participer aux travaux du Conseil d'administration de l'OIT, à laquelle nous

souhaitons plein succès en cette première année de son bicentenaire.

M. Roscoe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni tient à remercier la Présidente de l'Assemblée d'avoir convoqué cette importante réunion de haut niveau.

Le Royaume-Uni s'associe à la déclaration faite par la représentante de la Suède au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour saluer et célébrer le centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Le Royaume-Uni est fier du rôle qu'il a joué dans l'histoire de l'OIT. Harold Butler, un fonctionnaire britannique, participa aux travaux qui menèrent à sa création et en fut le deuxième Directeur général en 1932. La Déclaration de Philadelphie fut corédigée par un avocat britannique, C. Wilfred Jenks, qui en devint le sixième Directeur général en 1970. Et, bien sûr, nous avons aujourd'hui un excellent Directeur général, britannique. Nous pouvons donc nous enorgueillir de notre association étroite avec l'OIT.

L'OIT joue un rôle fondamental dans la promotion de la justice sociale. Elle a établi des normes dans des domaines prioritaires, tels que le travail forcé, le temps de travail et la sécurité. Elle a mis en place une protection pour les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants. Mais ce centenaire est l'occasion de regarder vers l'avenir. Nous nous félicitons à cet égard de la création de la Commission mondiale de l'OIT sur l'avenir du travail. Le monde du travail est en pleine mutation, ce qui présente à la fois des défis et des possibilités considérables, comme le fait qu'un nombre sans précédent de jeunes entrent sur le marché du travail et les incidences de la technologie sur le travail.

Pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous avons besoin d'une croissance durable, qui crée de nombreux emplois et qui contribue à réduire les inégalités, à promouvoir l'égalité des sexes et à éliminer la pauvreté. Le Royaume-Uni appuie un large éventail d'initiatives en faveur de la création d'emplois décents et d'une croissance économique plus inclusive, notamment en fournissant une assistance technique pour développer le commerce, en améliorant la mobilisation des ressources intérieures des pays et en menant des programmes d'autonomisation économique des femmes. En outre, l'agence britannique de financement du développement, la Commonwealth Development Corporation, a investi dans des entreprises

qui soutiennent directement 750 000 emplois. Ces entreprises paient 3,5 milliards de dollars d'impôts aux gouvernements de leurs pays et fournissent des services financiers essentiels à 45 millions de personnes.

Dans la perspective de l'examen de l'objectif de développement durable 8 au Forum politique de haut niveau pour le développement durable en juillet et du prochain examen national volontaire du Royaume-Uni, nous invitons instamment à accélérer les progrès en ce qui concerne la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants, afin d'éliminer l'esclavage moderne et d'atteindre la cible 8.7 des objectifs de développement durable. À cet égard, nous appelons à la mise en œuvre rapide du programme d'action de l'OIT sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Une nouvelle fois, nous remercions la Présidente pour l'organisation de cette manifestation et les tables rondes très fructueuses qui ont eu lieu hier.

M. Rai (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Présidente d'avoir organisé cette réunion commémorative de haut niveau. Au cours de ses 100 années d'existence, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a bâti un solide héritage de normes, de principes et de droits fondamentaux relatifs au travail. Ma délégation sait gré à l'OIT du rôle qu'elle joue dans la promotion des objectifs en faveur d'un travail décent au niveau mondial.

Le monde du travail a connu une transformation en profondeur. La participation des femmes a considérablement augmenté. Les pays ont enregistré des changements démographiques sans précédent. En cette ère de révolution technologique accélérée, ceux qui arrivent à suivre le rythme rapide de ces changements ont une chance de récolter les fruits de la quatrième révolution industrielle, mais ceux qui se trouvent déjà au bas de l'échelle du développement ne font que voir croître leur retard. Cet état de fait regrettable n'est pas seulement amoral, mais improductif du point de vue économique.

Face à cette réalité, l'OIT a un rôle important à jouer pour garantir la dignité et la valeur du travail humain. Les écarts qui se dessinent en raison des changements technologiques font que nous devons investir dans l'éducation permanente et la culture numérique. Le principe du travail décent n'en devient que plus pertinent aujourd'hui. La migration économique devrait être une question de choix, et non de contrainte, pour les travailleurs.

De même, les droits des travailleurs migrants doivent être respectés et garantis. La réalisation des objectifs de développement durable, y compris l'objectif 8, relatif au travail décent et à la croissance économique, est tributaire du renforcement du capital humain et de l'inclusivité du marché du travail. Les pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés, les pays les moins avancés sans littoral et les petits États insulaires en développement, ont besoin d'une coopération internationale renforcée pour créer des emplois rémunérateurs.

Qu'il me soit permis de faire part brièvement des initiatives mises en place par le Népal. Le Gouvernement népalais a adopté plusieurs lois sur le travail afin de mettre en œuvre les dispositions constitutionnelles relatives au droit à l'emploi. Le salaire minimum a été instauré dans tous les secteurs. Des programmes phares, tels que le programme du Premier ministre pour l'emploi et le programme présidentiel pour l'esprit d'entreprise, vont permettre de créer des emplois supplémentaires. En outre, le Népal a récemment introduit un système de sécurité sociale par contributions à l'intention de tous les travailleurs.

Enfin, je voudrais souligner deux points. La célébration du centenaire de l'OIT, la plus ancienne institution spécialisée du système des Nations Unies, est la meilleure réponse qui soit aux sceptiques qui doutent des réalisations du multilatéralisme. Le centre des activités économiques a beau se déplacer de plus en plus vers les robots, l'intelligence artificielle et les codes, l'être humain doit rester au cœur de notre attention. Les idéaux défendus par l'OIT demeurent le fil conducteur à cet égard.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement mexicain se félicite de la tenue de la présente réunion de l'Assemblée générale à l'occasion du centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT), une organisation qui a établi la norme en matière d'élargissement des droits du travail, de productivité et de dialogue social.

Les normes internationales de l'OIT ont permis de faire progresser la protection des garanties pour tous les travailleurs. À l'occasion de ce centenaire, le Mexique réaffirme son engagement en faveur des droits du travail et c'est avec une grande satisfaction que je puis indiquer, qu'avec l'entrée en vigueur en novembre prochain de la Convention (no 98) concernant l'application des principes du droit d'organisation et de

négociation collective, mon pays aura souscrit aux huit Conventions fondamentales de l'OIT.

En ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la vaste portée du cadre normatif et des recommandations de l'OIT fournit une base solide pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable et sa vision d'un développement économique inclusif, par la création d'emplois décents grâce à un environnement favorable et par la fourniture de socles de protection sociale universelle pour répondre aux inégalités et aux besoins des groupes sociaux les plus vulnérables.

Nous devons avoir à l'esprit qu'à l'occasion de cette célébration, l'OIT ne nous invite pas à réfléchir à ses réalisations, mais nous exhorte au contraire à imaginer, au niveau mondial, ce à quoi pourrait ressembler l'avenir du travail que nous voulons. Nous savons que le monde du travail connaît un processus de changement important en raison des progrès technologiques, de l'automatisation, de l'intelligence artificielle et de la robotisation, mais aussi du fait de l'évolution démographique et des nouvelles dynamiques qui sous-tendent les relations de travail et les différentes formes d'emploi. Ces défis ne sont pas nécessairement des menaces pour la stabilité de l'emploi, ils supposent également d'importantes possibilités. Comprendre les éléments clefs qui transforment les marchés du travail nous permettra de comprendre leur incidence sur la société. Nous pourrions dès lors établir une feuille de route afin de gérer cette transformation, et définir la voie à suivre pour parvenir au développement durable.

Entre un tiers et la moitié de tous les emplois actuellement disponibles sont susceptibles d'être remplacés par l'automatisation au cours des 25 prochaines années. Les compétences d'aujourd'hui ne seront pas adaptées aux emplois de demain, et les nouvelles compétences acquises pourraient bientôt devenir obsolètes. Dans ce contexte, il est important de mettre en place une autre option qui soit centrée sur les personnes et de proposer des solutions et de nouvelles propositions de politiques du travail qui incluent la participation active des agents sociaux et tiennent compte de la réalité de l'économie mondiale, des nouvelles relations de travail et des éventuelles répercussions négatives du développement technologique.

L'avenir du travail est en construction. Son succès dépendra de notre capacité à mieux cerner les défis et à trouver des solutions plus précises et plus efficaces aux problèmes qui touchent et toucheront le monde du

travail. Le Mexique est convaincu que l'appui de l'OIT sera essentiel en ces temps de transformation profonde et que sa vision mondiale viendra enrichir les perspectives des politiques de l'emploi qui façonneront l'avenir du travail que nous appelons de nos vœux.

M^{me} Moldoisaeva (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par féliciter l'Organisation internationale du Travail (OIT) à l'occasion de son centenaire. Nous encourageons l'organisation à poursuivre sa mission qui est de promouvoir les principes de justice sociale partout dans le monde.

Comme les membres de l'Assemblée générale le savent, le travail est l'un des principaux facteurs qui définissent le niveau et la qualité de la vie et créent les conditions de vie nécessaires pour nos concitoyens. Ces questions sont au cœur de la politique du Kirghizistan. À cet égard, un travail décent, sûr et productif, une rémunération juste et équitable et un accès équitable à l'éducation publique et aux soins de santé sont les pierres angulaires de la politique sociale et économique de l'État.

Une stratégie nationale de développement durable de la République kirghize pour 2018-2040 a été adoptée par décret présidentiel. La stratégie vise avant tout à créer un environnement propice au développement humain, à réaliser le potentiel de chaque personne vivant dans notre pays et à garantir la richesse de notre peuple. Dans le cadre de cette stratégie, la promotion du travail décent pour tous ceux qui peuvent et souhaitent travailler est l'une de nos principales priorités.

Les droits fondamentaux des citoyens et les principes des relations dans le domaine du travail sont déterminés et garantis par la Constitution actuelle de la République kirghize. Le Code du travail, adopté en 2004, définit les droits fondamentaux des travailleurs, conformément aux conventions ratifiées.

À l'heure actuelle, la base juridique du système de partenariat social dans le cadre des relations du travail repose sur le Code du travail de la République kirghize, notamment les lois sur les syndicats professionnels, les syndicats d'employeurs, les traités collectifs et les partenariats sociaux dans les relations du travail au Kirghizistan. Depuis 1997, des traités généraux trilatéraux ont été conclus entre le Gouvernement, les syndicats et les employeurs. Chaque année, la République kirghize accepte de nouveaux décrets législatifs ou apporte les modifications nécessaires à la législation du travail en vigueur.

Je tiens à souligner que c'est à l'initiative de la République kirghize que la Journée mondiale de la justice sociale est célébrée depuis 2009. Depuis l'adhésion du Kirghizistan à l'OIT en 1992, l'Organisation lui apporte un soutien important dans ce domaine. En collaboration avec l'OIT, nous envisageons d'élaborer et de mettre en œuvre un nouveau programme sur le travail décent pour la prochaine période à moyen terme. Nous considérons qu'il est nécessaire de tenir compte des défis mentionnés dans le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail dans le cadre de ce programme.

Une fois de plus, je félicite sincèrement l'OIT à l'occasion de son centenaire.

M. Flynn (Irlande) (*parle en anglais*) : L'histoire de l'Irlande indépendante et celle de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sont étroitement liées. Le 21 janvier 1919, le Dáil Éireann, le Parlement irlandais, siégeait pour la première fois et adoptait une Déclaration d'indépendance, envoyant un message aux nations libres du monde. L'une des premières décisions prises a été d'envoyer des délégués irlandais à la Conférence de paix de Paris, qui a jeté les bases de l'OIT.

Alors que les envoyés à Versailles n'ont pu obtenir la reconnaissance de la communauté internationale, un autre Irlandais, Edward Phelan, qui travaillait alors pour la fonction publique britannique, faisait partie d'un petit groupe de personnes qui ont posé les bases de l'OIT à la Conférence de paix de Paris. M. Phelan est devenu le premier fonctionnaire de l'OIT et l'un des principaux auteurs de la Constitution de l'organisation. C'est M. Phelan qui est à l'origine du concept singulier de structure tripartite. Il a été Directeur général de l'OIT de 1941 à 1948, période au cours de laquelle il a été l'architecte de l'accord qui a fait de l'OIT la première institution spécialisée des Nations Unies, ainsi qu'un des principaux auteurs de la Déclaration de Philadelphie de 1944.

L'OIT a été la première organisation internationale à laquelle le nouvel État libre d'Irlande a adhéré en 1923. Il est donc tout à fait approprié qu'en cette année du centenaire, l'Irlande occupe un siège au Conseil d'administration de l'OIT, notre premier mandat au sein de cet organe depuis notre adhésion à l'organisation. Nous sommes ravis de marquer le centenaire de l'OIT à Dublin en septembre prochain par une conférence tripartite sur l'avenir du travail. Kailash Satyarthi, prix Nobel de la paix de 2014 pour son action contre le travail

des enfants, donnera également la conférence Edward Phelan à l'Université nationale d'Irlande.

Selon les termes de la Déclaration de Philadelphie, le travail n'est pas une marchandise. Alors que nous sommes confrontés à l'évolution du monde du travail, aux inégalités persistantes, y compris l'inégalité entre les sexes, et au rythme galopant des progrès technologiques, la Déclaration est aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était alors. Au cours des 100 dernières années, l'OIT s'est efforcée de donner vie à cette philosophie ancrée dans la dignité du travail et la promotion de la justice sociale. De toutes les institutions qui ont été créées par la communauté internationale après la Première Guerre mondiale, une seule existe encore à ce jour : l'OIT. Comme le Président de l'Irlande, Michael Daniel Higgins l'a dit dans son allocution à l'OIT en 2018, cette longévité témoigne de la vision morale et de l'espoir indomptable contenus dans le préambule de la Constitution de l'organisation, qui énonce qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale.

Alors que nous célébrons cet anniversaire important, nous devons regarder vers l'avenir avec la même ambition et la même finalité qui ont animé les fondateurs de l'organisation il y a 100 ans. L'Irlande est prête à continuer à jouer son rôle en appuyant la tâche vitale de l'OIT, à savoir garantir que l'avenir du travail assure un travail décent et durable sur la base de l'égalité pour tous.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation félicite chaleureusement l'Organisation internationale du Travail (OIT) à l'occasion de son centième anniversaire et remercie la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette réunion sur le thème de « L'avenir du travail ».

Je m'associe à la déclaration faite par l'Observateur de l'État de Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale. Nous reconnaissons l'engagement de l'OIT à promouvoir la justice sociale par les efforts qu'elle déploie dans le monde entier et soulignons l'importance d'assurer un travail décent et de promouvoir les droits des travailleurs. Le plein emploi productif et un travail décent pour tous sont indispensables pour aller dans le sens d'une croissance inclusive et d'un développement durable. Il ne s'agit pas uniquement d'un objectif à part entière dans

le Programme de développement durable à l'horizon 2030; c'est aussi un thème transversal des objectifs de développement durable. À cet égard, l'appui de l'OIT sera important pour aider la communauté internationale à mettre ces derniers en œuvre tandis qu'elle s'emploie sans relâche à promouvoir la justice sociale et la place centrale d'un travail décent et d'un emploi productif.

Le père de la nation, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, envisageait un Bangladesh sans exploitation ni discrimination, et socialement juste, ce que reflètent nos politiques nationales en matière d'emploi. L'OIT a été un partenaire de confiance pour le Bangladesh dans ses efforts pour instaurer la justice sociale et faire respecter les droits des travailleurs. Je profite de l'occasion pour exprimer notre gratitude à l'OIT, tout particulièrement pour l'appui qu'elle nous apporte dans la mise en conformité de nos usines de prêt-à-porter avec les normes internationales du travail. Au Bangladesh, 2 millions de personnes entrent chaque année sur le marché du travail. Les effets des changements climatiques menacent nos réalisations en matière de développement, notamment dans l'agriculture, notre premier secteur en termes de création d'emplois.

Néanmoins, le Bangladesh est en voie de sortir de la catégorie des pays les moins avancés et, à cette jonction critique, le Gouvernement de la Première Ministre Sheikh Hasina a souligné que l'instauration d'un travail décent pour tous était un facteur vital pour autonomiser la population et garantir l'inclusivité et l'égalité. Sa vision d'un Bangladesh numérique est un pas en avant vers l'avenir du travail. Nos plans, politiques et initiatives de développement visent à réduire le secteur informel, à rendre les lieux de travail plus sûrs et à offrir de meilleurs salaires et une protection sociale accrue. Cent zones économiques spéciales supplémentaires sont en cours de création, aux fins de créer 100 millions d'emplois d'ici à 2030. La mise en œuvre des politiques nationales du travail fait l'objet d'un contrôle rigoureux. Le Gouvernement revoit régulièrement le salaire minimum pour les travailleurs qui produisent notre premier produit d'exportation – le prêt-à-porter. Le Gouvernement a également pris des initiatives porteuses de transformation pour créer davantage de possibilités d'emploi pour les femmes, les personnes handicapées et les communautés vulnérables et les moins avancées. La promotion des petites et moyennes entreprises est un autre domaine d'intervention du Gouvernement en matière de création d'emplois décents, en particulier pour les jeunes et les femmes.

Le progrès technologique demeure un moteur majeur de la croissance économique, ce qui devrait garantir la justice sociale. Cependant, nous voyons aujourd'hui poindre la crainte que la quatrième révolution industrielle n'entraîne une automatisation massive de l'industrie manufacturière et des services et qu'elle n'ouvre la voie à des pertes d'emplois sans précédent et à des inégalités accrues au sein de la société. Il est probable qu'elle profitera aux travailleurs hautement qualifiés, tout en réduisant considérablement l'espace dont disposent les travailleurs peu et moyennement qualifiés. L'intelligence artificielle, l'automatisation et d'autres avancées technologiques rapides auront sans aucun doute un effet sur les pays dont la population est jeune, comme le Bangladesh. Les technologies mises au point par les géants du secteur semblent perturber l'emploi dans les économies faibles et dans les pays en pleine transformation structurelle.

Le caractère déstabilisant de ces innovations technologiques rapides doit être maîtrisé. Compte tenu des préoccupations suscitées par les progrès technologiques actuels, nous devons nous concentrer sur les mesures politiques visant, d'une part, un développement, une adaptation et une diffusion des nouvelles technologies à la mesure des contextes nationaux et, d'autre part, le développement des compétences et le renforcement des capacités pour la nouvelle génération de travailleurs. L'OIT peut mener de vastes consultations auprès des gouvernements, employeurs, syndicats et, plus important encore, des grandes entreprises du secteur de la technologie, afin d'élaborer une feuille de route sur la manière d'appréhender la technologie, facteur majeur de développement, et ce, tout en garantissant une société juste.

M^{me} Goebel (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe à la déclaration faite par la représentante de la Suède au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Le travail décent a été l'un des plus importants principes directeurs de l'Organisation internationale du Travail (OIT) au fil de ses 100 années d'existence. Aujourd'hui plus que jamais, la fourniture d'un travail décent constitue un défi. Que signifie le travail décent à l'ère de la numérisation des espaces de travail? Quelles normes doit-on mettre en place pour un emploi décent dans un monde basé sur des structures en réseau? Le mandat de l'Organisation internationale du Travail, avec son rôle normatif et normalisateur, demeure d'une pertinence et d'une importance extraordinaires pour

le monde du travail. Ses efforts globaux pour veiller à la qualité des conditions de travail nous profitent à tous. Nous pouvons être plus fiers que jamais de l'existence de l'OIT et nous devons lui souhaiter un joyeux centième anniversaire.

Cette célébration est l'occasion de revenir sur la transition qui s'est déroulée en 1918 et 1919, une période marquée par les bouleversements révolutionnaires qui ont suivi la Première Guerre mondiale en Europe. À l'époque, les États avaient aspiré à trouver à Versailles des solutions pour un ordre mondial d'après-guerre pacifique. Ils réfléchirent aux questions liées à la dette héritée de la guerre et à de possibles réparations, ainsi qu'aux nouvelles démarcations. Néanmoins, le Traité de Versailles s'est également attardé sur une autre idée, presque révolutionnaire, selon laquelle des normes humaines de travail devaient être intégrées dans le système juridique international. C'est ainsi qu'est née l'OIT. Je rappelle que c'était il y a 100 ans. Le préambule de la Constitution de l'OIT prévoit qu'« une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale ». Un siècle plus tard, cette affirmation est toujours aussi cruciale, et met en exergue la pertinence du mandat de l'OIT pour un monde du travail juste et social.

Le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, publié en janvier, se penche sur la manière d'assurer à tous un meilleur avenir du travail, en une époque marquée par des changements importants et des défis sans précédent. Il suggère des approches qui permettraient de saisir les possibilités qui, d'une part, découlent des changements porteurs de transformations, tels que l'intelligence artificielle, l'automatisation et la robotique et, de l'autre, aident à relever les défis tels que l'évolution démographique. Les économies vertes vont créer des millions d'emplois du fait des pratiques durables et des technologies propres que nous allons adopter, tandis que d'autres emplois disparaîtront à mesure que les pays réduiront l'ampleur de leurs industries grandes consommatrices de ressources et à forte intensité de carbone. L'augmentation du nombre de jeunes dans certaines parties du monde et le vieillissement de la population dans d'autres peuvent faire naître certaines difficultés pour les marchés du travail et les systèmes de sécurité sociale. Pourtant, ce sont ces transformations qui pourraient nous permettre d'avancer vers une société active et inclusive.

À cet égard, l'OIT fonctionne comme une plateforme qui illustre la diversité des possibilités et des

défis auxquels chacun de ses 187 États membres est confronté. L'un des principaux concepts présentés dans le rapport de la Commission mondiale publié à l'occasion du centenaire concerne la nécessité d'investir davantage dans le capital humain. Il doit s'agir notamment d'efforts en matière d'éducation, par le biais d'investissements accrus dans la formation permanente, les politiques actives du marché du travail et de bonnes conditions de travail. Nous devons procéder à ces investissements bien en amont pour préparer les populations au marché du travail de demain.

L'OIT a accompli de grandes choses au cours de ses 100 ans d'histoire. Il y a 50 ans, elle a reçu la plus haute distinction internationale – le prix Nobel de la paix. L'éloge rédigé à l'époque mentionnait le fait que, hormis l'OIT, rares étaient les organisations qui avaient compris comment mettre en œuvre l'objectif moral de créer la paix tout en préservant la justice. Je pense qu'il n'y a rien d'autre à ajouter à cette évaluation. Célébrons l'anniversaire de cette organisation extraordinaire avec toute la famille des Nations Unies.

M. Gad (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Égypte souscrit à la déclaration faite par l'Observateur permanent de l'État de Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et je voudrais ajouter quelques remarques à titre national.

Aujourd'hui, nous commémorens le centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT), la plus ancienne des entités du système des Nations Unies, fondée en 1919, avant même la création de l'ONU elle-même. C'est la seule organisation du système international qui existait entre les deux guerres à survivre à la Seconde Guerre mondiale. L'évolution historique de l'OIT reflète son importance pour la communauté internationale. Malgré les changements que nous avons constatés dans diverses situations politiques, la communauté internationale n'a jamais manqué de reconnaître l'importance de l'OIT pour l'amélioration des relations d'affaires et des conditions de travail, face à des déséquilibres notables entre elles. L'OIT a toujours fondé son travail sur le principe immuable que la paix ne peut prévaloir dans le monde sans harmonie sociale aux niveaux international et national. L'une de ses caractéristiques uniques est sa composition tripartite – gouvernements et organisations d'employeurs et de travailleurs –, ce qui en fait la plus ancienne organisation à inclure toutes les parties prenantes dans ses activités tout en servant les intérêts des particuliers et des gouvernements.

Les relations de l'Égypte avec l'OIT se sont développées depuis de nombreuses années, depuis qu'une mission de l'OIT nous a rendu visite pour la première fois en 1932 pour offrir des conseils techniques avant même que l'Égypte ne rejoigne l'organisation, en 1936. Depuis lors, nous sommes un État membre de l'OIT et participons à toutes ses activités, en particulier dans les domaines de la recherche et du conseil liés au travail, aux ressources humaines, à la protection sociale, à la sécurité sociale, à la santé au travail, aux relations patronat-syndicats et aux statistiques du travail, qui sont tous des domaines de grande importance pour l'Égypte. En outre, ces dernières années, notre gouvernement s'est employé à élaborer une législation du travail garantissant les droits des travailleurs, et a également mis en place un système de protection sociale pour les travailleurs dans le cadre des programmes Takafol Wakarama et Aman visant à protéger les travailleurs temporaires et saisonniers, qui constituent les groupes les plus vulnérables.

L'Égypte estime qu'il importe de développer le concept de travail, compte tenu en particulier du nombre croissant de jeunes dans le monde et dans les pays en développement d'Afrique en particulier. Il faudra utiliser cette ressource humaine active pour réaliser la croissance économique en vue d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Nous devons également garder à l'esprit l'objectif 8 de développement durable, qui vise à assurer une croissance économique mondiale durable et des possibilités de travail décent pour tous, et qui sera examiné lors du forum politique de haut niveau qui aura lieu en juillet.

En conclusion, je voudrais saluer les dernières activités de l'OIT, en particulier le rapport intitulé « Travailler pour bâtir un avenir meilleur », qui met l'accent sur les défis auxquels le marché du travail est confronté en raison des progrès technologiques actuels et nous encourage à nous concentrer sur la constitution et le développement des ressources humaines, en particulier dans les pays en développement, afin de les rendre plus aptes à participer au marché du travail actuel. L'Égypte s'emploie à actualiser et à développer ses politiques nationales de formation des jeunes afin que ces derniers puissent entrer sur le marché du travail avec les connaissances et les compétences appropriées.

M. Biang (Gabon) : C'est un plaisir pour le Gabon de prendre la parole à cette réunion de haut-niveau consacré à l'avenir du travail. Ma délégation s'associe

aux déclarations effectuées au nom du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des 77 et de la Chine.

Le travail décent est le socle sur lequel s'arc-boute l'agenda global de l'Organisation internationale du Travail (OIT). C'est un élément essentiel pour parvenir à la justice sociale. Il est reflété dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans l'objectif de développement durable 8, ce qui révèle la capacité de l'OIT de se réinventer pour s'inscrire dans le cadre des aspirations des peuples du monde.

Pour ses acquis, l'OIT mérite notre hommage et notre reconnaissance. C'est dans cet esprit que mon pays a ratifié 42 instruments juridiques adoptés sous l'égide de cet organisme, ce qui témoigne de l'importance que le Gabon accorde à ce précieux partenaire pour garantir les meilleures conditions de travail à ses populations.

Le travail décent occupe une place de choix dans le projet de société du Président de la République gabonaise, S. E. Ali Bongo Ondimba, visant à faire du Gabon un pays émergent à l'horizon 2025. Ce projet de société s'appuie naturellement sur l'autonomisation des femmes et l'emploi des jeunes, combinés à une éducation de qualité, en vue de faire du Gabon un pôle d'excellence de services à forte valeur ajoutée et un pionnier de la révolution numérique, entre autres. Il est entendu que l'éclosion de nouveaux services à forte valeur ajoutée, liés à l'économie numérique, offrira de nouvelles opportunités d'emplois à des milliers de jeunes Gabonais dans les années à venir.

De même, la redynamisation du secteur agricole, une des préoccupations centrales du Plan stratégique Gabon émergent, a déjà porté des fruits tant dans ses composantes environnementales et les services que pour sa composante agro-industrielle.

Le Gouvernement gabonais s'est doté depuis 2013, grâce à l'appui de l'OIT, d'un Programme Pays pour le Travail Décent au Gabon. Ce programme couvre la période 2013-2016, le but étant de promouvoir l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine. Pour assurer son appropriation par le milieu du travail gabonais et l'engagement à sa réalisation, ce programme repose sur la participation directe des mandants tripartites (Gouvernement – organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs), et d'autres parties prenantes, telles que les associations de jeunes et de femmes. L'élaboration de ce programme pays a bénéficié du concours des

spécialistes de l'Équipe d'appui technique de l'OIT au travail décent pour l'Afrique centrale, située à Yaoundé, et du Bureau de pays de l'OIT à Kinshasa. À cet égard, je tiens à souligner qu'un atelier national tripartite de formulation du programme pays de promotion du travail décent pour la période 2019-2022 a été récemment organisé à Libreville. Ces différentes interactions mettent en exergue le caractère exemplaire de notre partenariat avec l'OIT ainsi que l'appropriation par le Gabon des vertus du travail décent au service du développement et du bien-être de sa population.

Dans le cadre de la politique de l'égalité des chances, élément substantiel de la feuille de route du Gouvernement gabonais, la justice sociale demeure la clef de voûte de toutes les actions et initiatives entreprises, notamment dans la lutte contre les inégalités et les privilèges indus. Bien qu'engagé dans un plan de relance économique dicté par la conjoncture internationale, le Gouvernement gabonais a mis au centre de ses préoccupations la protection des droits des travailleurs et principalement les franges les plus vulnérables. C'est dans cette optique qu'il a maintenu le système d'assurance maladie et de garantie sociale pour tous les travailleurs, y compris les populations économiquement faibles. Pour mon pays, il ne fait aucun doute que l'avenir du travail passe inévitablement par l'autonomisation de ces populations – en particulier des femmes – et par l'investissement dans le précieux dividende démographique que représente sa jeunesse.

Pour conclure, au moment où nous célébrons le centenaire de l'OIT, notre souhait est que l'OIT continue de nous accompagner vers la croissance inclusive, la réduction de la pauvreté, l'élargissement de la protection sociale, vers la promotion des normes internationales du travail et le dialogue social, tout en tenant compte des réalités et orientations des politiques nationales qui visent à promouvoir le travail décent. La nécessité d'un partenariat renforcé avec l'OIT constitue pour nous un impératif au bénéfice des générations présentes et futures pour un développement durable et un monde plus juste, plus prospère et plus pacifique.

M^{me} Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'Observateur de la Palestine et le représentant du Costa Rica, respectivement au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous voudrions également remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué

cette réunion à l'occasion du centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Nous félicitons l'OIT et saluons le travail qu'elle accomplit en établissant les normes du travail, en formulant des politiques et en élaborant des programmes de promotion du travail décent pour tous. Les nombreuses conventions et recommandations élaborées par les mandants de l'OIT – gouvernements, employeurs et travailleurs – en sont la preuve. Nous célébrons le centenaire de l'OIT sur fond d'importants défis pour le monde du travail. Selon le rapport *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2019*, le nombre de travailleurs vivant dans l'extrême pauvreté devrait rester supérieur à 114 millions au cours des prochaines années et, d'ici à 2020, on compterait 174 millions de personnes au chômage. L'écart entre les sexes sur le marché du travail demeure important. Trois personnes sur cinq sur les 3,5 milliards d'actifs dans le monde en 2018 étaient des hommes. L'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris l'extrême pauvreté, est le plus grand défi qui se pose dans le monde et est absolument indispensable. Les inégalités grandissantes au sein des pays et entre eux, l'analphabétisme, le manque d'accès aux droits fondamentaux tels que la santé, l'éducation, l'alimentation, entre autres éléments de l'ordre économique international injuste qui prévaut, constituent d'énormes obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable.

Cuba était un des neuf pays membres de la commission de travail qui rédigea la Constitution de l'OIT en 1919, et participe activement à ses travaux depuis lors. Mon pays a ratifié 90 conventions, dont les huit Conventions fondamentales de l'Organisation. Nous continuerons d'appuyer l'important travail de l'OIT en faveur du plein emploi productif et d'un travail décent pour tous. Cuba est fermement attachée à la recherche d'un monde juste, équitable et inclusif dans lequel la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier de son objectif 8, n'est pas une chimère mais bien une réalité.

M^{me} Azucena (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines remercient la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette réunion de haut niveau et félicitent chaleureusement l'Organisation internationale du Travail (OIT) à l'occasion de son centenaire.

Nous remercions l'OIT pour le rapport détaillé de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, *Travailler pour bâtir un avenir meilleur*, qui met en lumière les nouvelles forces qui sont en train de

transformer le monde du travail, telles que les progrès technologiques, les changements climatiques et les changements démographiques, qui appellent toutes une action décisive, notamment des stratégies pour accroître la présence des femmes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables sur le marché du travail. Cela s'inscrit dans le prolongement des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, que les Philippines se sont engagées à atteindre. Les initiatives prises par mon pays pour relever les nouveaux défis du monde du travail sont axées sur la promotion du travail décent, tout en protégeant les droits et le bien-être des travailleurs philippins dans le pays et à l'étranger.

En ce qui concerne le renforcement de la protection sociale, le Gouvernement philippin a récemment promulgué plusieurs lois qui décuplent son engagement en faveur du droit de chaque Philippin à une vie digne et sûre. Il s'agit, premièrement, de la loi sur les emplois verts de 2016, un cadre stratégique visant à favoriser une croissance durable et résiliente à faible intensité de carbone et la création d'emplois décents en offrant des incitations aux entreprises qui créent des emplois verts; deuxièmement, de la loi institutionnalisant le télétravail, un aménagement du travail qui permet à un employé du secteur privé de travailler depuis un autre lieu que son lieu de travail, grâce aux technologies de l'information et des communications; troisièmement, de la loi élargie sur le congé de maternité, qui accorde 105 jours de congés de maternité payés, dont sept jours transférables aux pères et 15 jours de congés payés supplémentaires pour les mères célibataires, à toutes les mères qui travaillent dans le secteur public ou privé; et, quatrièmement, de la loi intitulée Handbook for Overseas Filipino Workers Act de 2018, qui oblige le Gouvernement à publier et à distribuer aux travailleurs philippins expatriés des manuels récapitulant leurs droits, privilèges et responsabilités.

En ce qui concerne le développement du capital humain, nous sommes convaincus que les jeunes sont un des moteurs de la croissance économique. Notre programme d'éducation de base qui s'étend sur une durée de 10 ans a été modifié pour offrir à nos élèves deux années supplémentaires d'apprentissage afin de mieux les préparer à intégrer le marché du travail. Outre l'amélioration des compétences en matière de lecture, d'écriture et de calcul, le volet technico-professionnel du programme et ses spécialisations sont axés sur l'enseignement des compétences techniques nécessaires pour aider les jeunes à trouver un emploi productif qui

réponde aux besoins de la collectivité. Notre loi sur l'accès universel à un enseignement tertiaire de qualité prévoit la gratuité de l'enseignement et l'octroi de bourses pour couvrir les autres frais de scolarité dans les universités et collèges publics et locaux, ainsi que dans les établissements techniques et professionnels d'État.

Au niveau régional, nous nous félicitons des initiatives de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) relatives à la mise en place de systèmes d'information sur le marché du travail ainsi que de l'initiative TRIANGLE de l'ASEAN, qui fournit une assistance technique et un appui aux gouvernements, aux partenaires sociaux, à la société civile et aux organismes régionaux afin d'optimiser la contribution de la migration économique à une croissance et à un développement stables, équitables et sans exclusive dans cette région.

Pour terminer, dans le cadre des initiatives prises à l'occasion du centenaire de l'OIT, les Philippines ont adopté un programme pays de travail décent de sept ans pour la période 2018-2024, qui vise à promouvoir l'emploi des femmes, des jeunes et d'autres secteurs vulnérables de la population, à étendre la protection sociale à tous, à encourager le tripartisme collaboratif et le dialogue social et à promouvoir les droits au travail. Les Philippines demeurent déterminées à renforcer la coopération internationale pour s'adapter à l'évolution des tendances dans le monde du travail.

M^{me} Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Prenant la parole au nom de la République de Guinée équatoriale, je voudrais tout d'abord adresser les chaleureuses félicitations du Chef de l'État et du Gouvernement de mon pays, S. E. M. Obiang Nguema Mbasogo, à tous les membres de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour le travail couronné de succès que réalise l'OIT s'agissant de mettre en pratique l'adage qui veut le travail est l'expression de la dignité de l'être humain. Promouvant les droits des travailleurs et les sources de travail décent, elle a établi les grands paramètres du comportement international et élaboré des programmes visant à répondre aux problèmes que nous rencontrons dans le domaine socioprofessionnel.

Avec la solidarité qui caractérise le peuple équato-guinéen en tant que pays africain, nous nous associons à la déclaration faite par la Représentante permanente du Rwanda au nom du Groupe des États d'Afrique.

Lors d'événements tels que ce centenaire, nous sommes convaincus que devons mettre en exergue les succès d'une organisation comme celle-ci et réfléchir aux défis de l'avenir et au rôle que joue l'OIT dans le monde du travail. Toutefois, si nous devons énumérer tous ses succès, nous dépasserions le temps qui nous est alloué pour notre déclaration. Nous nous contenterons donc de dire que l'OIT est de plus en plus nécessaire dans le monde, parce qu'elle coopère transversalement à tous les objectifs de développement durable et même au maintien de la paix internationale. En effet, quand il y a du travail pour tous, les conflits sociaux sont réduits, alors que quand il n'y a pas d'emploi dans la société, le mécontentement augmente et peut provoquer des conflits.

Nous voudrions faire part à l'Assemblée de la situation de notre pays et formuler quelques observations. Le droit à un travail décent est un droit fondamental et inaliénable, qui est reconnu par la Constitution de notre pays. C'est pourquoi le Gouvernement a élaboré des politiques qui visent à assurer la pleine jouissance de ce droit et empêcher qu'il ne soit violé par tout acteur sociopolitique. Ce n'est pas une tâche facile. Nous sommes actuellement confrontés à divers défis, dont le plus préoccupant est sans doute l'augmentation du chômage social depuis la chute du prix du pétrole brut, principale source de revenus du pays, et surtout, depuis l'achèvement de travaux d'infrastructures modernes, tels que la construction de routes, de bâtiments officiels, de logements sociaux, etc. Les plus touchés par cette situation sont les jeunes, qui représentent la majorité de ceux qui ont travaillé sur ces chantiers. Afin de relever ce défi, le Gouvernement planifie actuellement la diversification de l'économie – thème principal de la troisième conférence économique qui se tiendra prochainement en Guinée équatoriale – afin de parvenir à une meilleure couverture de l'emploi pour toute la population résidente dans le pays, y compris les nombreux expatriés, et de diversifier les sources de revenus.

J'aimerais me faire l'écho des paroles prononcées par le Ministre du travail de la République de Guinée équatoriale à la 107^e session de la Conférence de l'OIT, qui s'est tenue à Genève l'année dernière. Il y a déclaré que pour relever tous ces défis, la Guinée équatoriale, en tant que membre de l'OIT depuis 1981, a décidé de resserrer ses liens avec cette organisation, non seulement pour qu'elle nous accompagne et nous appuie dans cette tâche difficile, mais aussi pour qu'elle nous aide à nous acquitter de nos obligations et objectifs internationaux. Il a fait observer qu'au cours de l'année écoulée,

des représentants du Ministère du travail, de la promotion de l'emploi et de la sécurité sociale ont rencontré à plusieurs reprises les autorités de l'OIT pour travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de travail décent pour le pays, dont les activités vont bon train. Nous avons déjà identifié les trois priorités qui marqueront ce programme de travail décent en Guinée équatoriale, à savoir l'emploi des jeunes et des femmes, la protection sociale et les normes de travail. Grâce à ce programme de travail décent en Guinée équatoriale, le Gouvernement entend, entre autres, réduire l'envergure de l'économie informelle, améliorer la protection des femmes et des jeunes, et encourager le travail indépendant. De fait, la Guinée Equatoriale souhaite tout particulièrement favoriser la création d'une structure permettant la participation des partenaires sociaux afin d'assurer un dialogue social direct, réaliste et sincère.

La volonté manifeste du Gouvernement de compter sur les représentants des travailleurs est forte. C'est pourquoi il a lancé la réforme de la loi qui règlemente l'exercice de la liberté syndicale. C'est une loi qui a été adoptée il y a plus de 26 ans, ce qui rend sa réforme nécessaire afin de l'adapter aux temps nouveaux et d'améliorer la participation des travailleurs au dialogue social, sachant que ce dialogue est essentiel pour élaborer des réponses politiques efficaces qui peuvent aider à façonner l'avenir du travail.

Nous sommes absolument convaincus que la collaboration avec l'OIT et l'appui fourni par celle-ci contribueront à promouvoir une croissance économique durable ainsi qu'un plein emploi productif et décent pour tous, gage de la dignité humaine. Dans ce contexte et en réponse à la question concernant les solutions possibles pour l'emploi à l'avenir, nous considérons qu'il est important d'augmenter les investissements dans les compétences des personnes, de créer des mécanismes de formation continue et d'investir dans le capital humain si nous voulons combler les lacunes qui pourraient être créées du fait des avancées technologiques. De même, pour atteindre l'objectif d'un travail décent pour tous, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour garantir la pleine et égale participation des femmes au marché du travail. Nous voudrions signaler qu'en Guinée équatoriale, les salaires sont les mêmes pour les hommes et les femmes qui font le même travail, ce qui n'est pas encore le cas dans certains pays développés.

Pour terminer, qu'il me soit permis de féliciter à nouveau l'organisation à l'OIT de son centenaire. Nous lui souhaitons plein succès et espérons voir une plus

grande implication de sa part dans les efforts visant à améliorer dans tous les pays du monde la situation des catégories les plus vulnérables de la société sur le marché de l'emploi, et ce, par le biais de différents programmes d'assistance. À cet égard, nous saisissons cette occasion pour remercier en particulier le bureau de l'OIT à Yaoundé de son appui technique à la République de Guinée équatoriale.

M^{me} Thompson (Barbade) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour la Barbade que de se joindre à l'Assemblée générale pour célébrer le centième anniversaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Nous souscrivons aux déclarations faites par l'Observateur de la Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Les robustes syndicats de la Barbade remontent à 1941 et font partie intégrante de nos stratégies de croissance économique et de développement national, dont l'objectif est d'offrir un travail décent et une bonne qualité de vie à tous les citoyens. À cet égard, c'est notamment grâce à nos syndicats que la Barbade occupe une position élevée au classement de l'indice de développement humain. Au début des années 90, la Barbade a mis en place une commission tripartite, ou partenariat social, formée de représentants des syndicats, du secteur privé et du Gouvernement, dans le but d'assurer la stabilité socioéconomique, une économie compétitive, un travail décent, une main-d'œuvre productive, un secteur commercial florissant, et une gouvernance et des institutions renforcées, ainsi que de développer le capital humain et la cohésion sociale et d'intensifier la communication entre des parties prenantes aux intérêts opposés.

À la Barbade, nous entendons continuer de collaborer avec nos syndicats pour développer notre économie bleue et verte, caractérisée par la création de nouveaux emplois et d'un travail décent; ouvrir l'accès des femmes et des jeunes aux capitaux afin de promouvoir l'esprit d'entreprise et l'innovation; améliorer les conditions auxquelles est soumise la main-d'œuvre nationale, ainsi que sa productivité et sa compétitivité; appuyer la formation et le perfectionnement professionnel pour donner aux travailleurs la souplesse exigée sur le nouveau marché; accélérer le déploiement de technologies appropriées à la croissance socioéconomique et au développement du pays sans compromettre la place centrale qu'occupent nos citoyens dans notre identité et

notre bien-être au niveau national; et améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Aujourd'hui, au niveau mondial, nous discutons des objectifs de développement durable mais sommes-nous en voie d'atteindre l'objectif 8, dans un climat mondial de plus en plus hostile aux syndicats et au mouvement ouvrier? Nous vivons dans un monde où le visage de la pauvreté est avant tout féminin, où les femmes représentent la majorité des personnes sous-employées, chômeuses, non rémunérées ou sous-payées, et où elles sont la proie d'atteintes sexuelles, où, du fait du resserrement du marché du travail et du progrès technologique, les jeunes du monde entier craignent pour leur avenir, où la sécurité de l'emploi n'a plus rien d'acquis sur le marché du travail et où la nature même du travail et du lieu de travail change, et change rapidement, où les travailleurs temporaires et les vacataires remplacent les employés, où les enfants sont forcés de travailler et où les machines remplacent les humains. La Barbade est foncièrement convaincue que, dans un tel environnement, l'OIT et le mouvement ouvrier sont indispensables à l'instauration d'un modèle de développement mondial qui fasse passer l'humain avant le profit. Nous estimons que l'OIT doit continuer de plaider en faveur d'une croissance économique fondée sur une empreinte carbone réduite, propre à générer un travail décent dans le monde entier et à assurer la survie des petits États insulaires en développement, actuellement menacés par les changements climatiques.

C'est ainsi que la Barbade s'associe aujourd'hui à la famille des Nations Unies pour célébrer le centenaire de l'OIT. Nous rendons hommage aux efforts que l'organisation déploie pour créer un monde où tous les membres de la famille humaine vivent dans la dignité; nous célébrons avec elle, nous nous réjouissons à la perspective de ses initiatives futures et nous lui présentons tous nos vœux de succès.

M. Moussa (Djibouti) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de dire combien je suis heureux de m'exprimer au nom de ma délégation en ce jour historique de la célébration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Djibouti souscrit aux déclarations faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine et au nom du Groupe des États d'Afrique.

L'OIT, plus que jamais auparavant, marque par l'empreinte indélébile de son existence et de son action le système multilatéral onusien. Au fil des ans, à travers

ses innombrables conventions et recommandations, elle a énormément contribué à la promotion du droit international du travail, à la justice sociale et au travail décent dans la quasi-totalité des pays. La longévité de l'OIT est un témoignage de notre ferme volonté d'élaborer et de mettre en œuvre des normes internationales relatives aux conditions de travail, et de procéder à leur intégration dans les législations nationales. Cette longévité traduit aussi l'assiduité de nos efforts aux fins d'une recherche vigoureuse de mesures à prendre face aux problèmes liés au chômage, à l'insertion professionnelle des jeunes et à la précarisation du travail, entre autres, qui constituent les principales causes des inégalités socioéconomiques dans le monde, et particulièrement en Afrique. Sans justice sociale, il n'y aura pas de paix universelle.

Djibouti se réjouit du long chemin parcouru, et forme le vœu que cet organisme puisse continuer à œuvrer à l'accomplissement de son mandat, qui permettra de progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et plus particulièrement de l'objectif 8. À Djibouti, plusieurs programmes majeurs pour relever le défi de l'emploi ont été mis en œuvre à travers la Politique nationale de l'emploi et son plan d'action opérationnelle. Ces programmes sont intégralement repris dans la Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi. Aussi, plusieurs actions d'amélioration de l'employabilité en faveur des femmes et des jeunes continuent d'être entreprises. Pour mon pays, l'emploi reste une problématique transversale qui dépend du niveau et de la qualité de la croissance économique.

Puisqu'il s'agit d'un anniversaire particulier, je souhaiterais souligner deux tendances principales que l'on peut retenir de l'évolution historique de l'OIT. D'abord, nous devons reconnaître que cet organisme n'a eu de cesse de réaffirmer sa pertinence et son importance en s'adaptant au contexte de chaque époque, et en adaptant aussi ses modalités d'action, d'analyse, d'étude et de production d'expertise à chaque réalité mondiale qu'elle a traversée. De ce fait, l'OIT s'est dotée de moyens la rendant plus apte, au fur et à mesure de son évolution, à saisir la richesse et la complexité du travail partout dans le monde. Ensuite, nous devons souligner le développement de la coopération technique fournie dans le cadre des actions menées par l'OIT, qui a constitué une source importante pour la mise en place de normes réglementaires régulant le travail. Logée au cœur de l'OIT, cette coopération a encouragé nombre

de pays à se doter de normes et standards de travail, atténuant ainsi les effets de la régulation du travail par le seul marché.

Célébrer ce centenaire, c'est aussi regarder vers le futur et renouveler nos engagements pour le siècle prochain. L'avenir de l'OIT est lié à l'avenir du travail dans le monde. Et cet avenir se joue maintenant. Même si beaucoup a été fait, il reste beaucoup à faire. La tâche ne sera pas aisée, car nous pouvons constater que, si nombreuses que soient les avancées enregistrées, elles se sont faites inégalement et sont restées inachevées dans plusieurs régions du monde. C'est donc dans cette direction qu'il faudrait que nous nous attelions à travailler. Dans le meilleur des cas, une plus grande application et mise en œuvre des normes de travail inhiberont les mécanismes conduisant à la précarisation du travail, à l'informalité et au travail forcé des enfants. Mais elles pourront aussi permettre aux politiques publiques d'élaborer des modèles plus prometteurs afin de relier les entreprises, les industries et les travailleurs d'une part, à l'éducation publique, à la formation professionnelle, au commerce international et aux institutions internationales financières d'autre part. Le dernier rapport sur l'Avenir du travail contient en ce sens plusieurs pistes constructives parmi lesquelles on peut retenir les trois piliers d'actions centraux que sont les investissements dans le potentiel humain, les investissements dans les institutions du travail, ainsi que le travail décent et durable. Pour que ces investissements portent leur fruit, les gouvernements ensemble avec leurs partenaires sociaux devront se concerter en amont, et agir ensemble afin que les changements démographiques, technologiques et climatiques qui affectent la nature et les conditions du travail ne se transforment pas en problèmes et ainsi éviter les risques et les coûts sociaux qui en résulteront. Voilà un bon début pour l'entrée de l'OIT dans ce nouveau siècle. Djibouti est convaincu que la communauté internationale, à travers plus de coopération internationale en matière de travail, ne doit ménager aucun effort afin que ces investissements soient entrepris dans les meilleurs délais.

En ce jour historique, je tiens à renouveler l'entière disponibilité de ma délégation à collaborer étroitement avec l'Organisation internationale du Travail.

M. Almanzlawiy (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer par remercier toutes les personnes ici présentes d'avoir organisé cette importante réunion pour commémorer le centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui a

continué à enregistrer des succès malgré les défis qu'elle a rencontrés, et a contribué à l'évolution des concepts et des tendances dans le domaine du travail. La réunion d'aujourd'hui est importante, car elle précède l'examen prévu de l'objectif de développement durable 8 sur le travail décent et la croissance économique lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui se tiendra en juillet, et que nous attendons avec intérêt comme une occasion pour échanger des idées et atteindre nos objectifs.

La vision du Royaume d'Arabie saoudite pour 2030 est conforme aux objectifs de l'OIT en matière de promotion du travail décent. Nous restructurons et transformons l'économie saoudienne pour la rendre diversifiée et inclusive. C'est pourquoi mon pays s'efforce de créer davantage d'emplois et de réduire le chômage afin d'offrir aux jeunes Saoudiens de meilleures perspectives et de promouvoir la participation des femmes au marché du travail. Nous nous efforçons également d'aider les propriétaires d'entreprises du secteur privé et à but non lucratif à créer des possibilités durables et à développer les compétences de la main-d'œuvre nécessaires pour le marché du travail. Conformément à l'appel lancé par l'OIT pour réduire l'écart salarial entre les sexes et garantir la justice et l'égalité, mon pays a adopté plusieurs règlements visant à mettre fin à la discrimination entre les salaires des femmes et des hommes, devenant ainsi un acteur majeur dans la promotion de l'égalité et de l'autonomisation économique des femmes dans le cadre de sa vision pour 2030.

En conclusion, alors que l'OIT s'apprête à entrer dans son deuxième siècle, mon pays voudrait lui souhaiter un avenir couronné de succès en tant que principal défenseur du développement et de la réalisation de l'objectif de développement durable 8.

M. Madriz Fornos (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions tout particulièrement remercier et féliciter l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour son centenaire, et nous remercions la présidence de l'Assemblée générale d'avoir organisé cette réunion sur le thème de l'avenir du travail.

Le Nicaragua s'associe aux déclarations faites par le Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Au cours des 100 dernières années, l'Organisation internationale du Travail s'est engagée à aider les

pays en développement à promouvoir la justice sociale et les droits du travail internationalement reconnus. Son rôle dans le cadre du Programme 2030 sera essentiel, en particulier pour atteindre l'objectif de développement durable 8, à savoir promouvoir le plein-emploi productif et le travail décent pour tous. L'éradication de la pauvreté, qui est une priorité du Programme 2030, exige que nous créions des emplois décents pour faire face au nombre croissant de chômeurs dans le monde. Le plein-emploi productif et un travail décent pour tous sont des éléments clés du bien-être de nos peuples et la coopération internationale sera donc essentielle à cet égard si nous voulons réaliser le Programme 2030. Pour atteindre l'objectif de développement durable pour un travail décent, il est urgent de veiller à l'élimination des mesures économiques unilatérales en tant que moyen de coercition politique et économique pour les pays en développement. Celles-ci ont un effet négatif sur le développement durable de nos peuples, créent une plus grande tension sociale dans les pays ciblés et réduisent l'activité économique et l'investissement, ce qui entraîne une augmentation du chômage. Cette année, nous examinerons l'objectif de développement durable 8 lors du Forum politique de haut niveau, ce qui sera une bonne occasion d'aborder les problèmes auxquels nos jeunes sont confrontés du fait de la modernisation et de la technologie, notamment ceux liés au travail informel et aux migrants.

En 2010, l'Organisation internationale du Travail a ouvert un bureau au Nicaragua dans le cadre du programme Better Work, dont l'objectif est de renforcer les capacités des travailleurs en échangeant des expériences et en développant les processus de formation dont ils ont besoin pour accroître leurs capacités professionnelles. À cet égard, l'OIT a salué le travail accompli par le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale du Nicaragua pour promouvoir véritablement l'égalité des sexes au travail et dans la famille. Dans tous ses programmes, le Nicaragua promeut une économie ouverte à tous et à toutes à laquelle tous et toutes peuvent participer sur un pied d'égalité, en développant le potentiel de toutes les parties prenantes, notamment les jeunes.

La coopération conjointe de l'Organisation internationale du Travail et des pays en développement sera cruciale pour éliminer la pauvreté et parvenir au plein-emploi et à un emploi décent d'ici à 2030.

M^{me} Theofili (Grèce) (*parle en anglais*) : Alors que nous célébrons le centenaire de l'Organisation

internationale du Travail (OIT), créée juste après la Première Guerre mondiale, nous pouvons encore nous référer aux principes établis à cette époque. Les domaines d'action de l'OIT sont toujours d'actualité et concernent des milliards de personnes dans le monde. La création de la Commission mondiale sur l'avenir du travail est une étape importante à une époque où le rôle des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle sur le marché du travail dans le monde entier suscite des craintes et où les inégalités sont plus fortes que jamais.

La Grèce était un membre fondateur de l'OIT en 1919. Les célébrations du centenaire coïncident avec le rétablissement dans notre pays du bon fonctionnement de la négociation collective libre et l'augmentation du salaire minimum légal. La promotion du plein emploi et d'un travail décent pour tous, le renforcement de la cohésion sociale et l'amélioration de l'emploi sont une des principales priorités des politiques nationales de la Grèce. Notre stratégie nationale de croissance vise, entre autres, à parvenir au plein emploi et à un travail décent pour tous, y compris les plus vulnérables, à savoir les femmes et les jeunes. Notre gouvernement s'efforce d'accélérer le rythme de croissance nette de l'emploi et la création d'emplois durables et de qualité au moyen d'un cadre stratégique dont le but est de redéfinir les politiques actives de l'emploi.

Ces politiques et programmes, conçus et mis en œuvre avec l'assistance technique de l'OIT, ont déjà donné des résultats positifs pour ce qui est de faire face aux nouvelles réalités du monde du travail et aux défis liés à l'avenir du travail. Les programmes mis en œuvre reposent sur de larges partenariats horizontaux entre le secteur public et les partenaires sociaux. De nouveaux programmes de garantie de l'emploi dans le secteur privé ont également été mis en œuvre en vue de créer de nouveaux emplois et d'inciter les entreprises à embaucher des chômeurs, en ciblant des groupes spécifiques, les chômeurs de longue durée et les personnes âgées de plus de 50 et de moins de 30 ans.

L'une des priorités stratégiques horizontales de mon gouvernement est le développement de l'économie sociale et solidaire, qui peut contribuer au développement économique tout en luttant contre le chômage et l'exclusion sociale et en renforçant la démocratie dans le domaine de la production et du travail. Nous avons donc élaboré un plan d'action à cet égard pour la période 2017 à 2023, qui étend la notion d'entrepreneuriat à valeur sociale, tout en établissant des règles et en

mettant en place un climat constructif pour une économie sociale qui s'adresse à tous les citoyens et à toutes les activités productives. Ce plan met l'accent sur la création d'avantages collectifs et sociaux par les entreprises sociales, ainsi que sur le soutien aux projets productifs autogérés et aux entreprises sociales collectives.

Enfin et non des moindres, la protection des droits des travailleurs et la garantie d'un environnement de travail sûr et sain sont des éléments clés de nos politiques nationales dans ce domaine, qui contribuent à la promotion du développement économique et de l'emploi en garantissant la qualité et la productivité au travail, ainsi que le bien-être et le progrès socioéconomiques en général.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente d'avoir organisé cette réunion de haut niveau pour commémorer le centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT). En tant que membre fondateur de l'OIT, la République islamique d'Iran se joint aux autres États Membres pour féliciter l'OIT à l'occasion de ses 100 ans.

Ma délégation s'associe aux déclarations qui ont été faites par l'Observateur de la Palestine, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant de la Turquie, au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

La création de l'OIT il y a 100 ans, à la suite d'une guerre destructrice, a été une des premières initiatives visionnaires prises en réponse à des questions d'une immense importance, telles que la justice sociale et le travail décent. Nous vivons aujourd'hui dans une ère de très grande incertitude face à l'évolution rapide du monde du travail. La rapidité des progrès technologiques, notamment dans le domaine de la biotechnologie et de l'intelligence artificielle, ainsi que les changements climatiques, les changements démographiques et la mondialisation, sont les forces qui déterminent actuellement l'avenir du travail à travers le monde. Nous assistons dans le monde du travail à des transformations qui se produisent à un rythme et une échelle sans précédent. Ces transformations posent de gigantesques défis et offrent simultanément d'immenses possibilités à nos sociétés, ce qui signifie que nous devons élaborer des politiques et des mesures novatrices pour définir un programme centré sur l'humain pour l'avenir du travail.

Pour parvenir à un travail décent, il est essentiel de garantir à tous les États Membres sans discrimination

un accès équitable et juste à un système économique international équilibré, ouvert et fondé sur des règles, notamment grâce à la coopération internationale. Dans ce contexte, la réduction du fossé technologique entre pays développés et pays en développement, l'exploitation du potentiel des jeunes et l'égalité des chances en matière d'emploi pour tous, y compris les femmes, sont les tremplins vers un avenir meilleur et vers la sécurité économique, l'égalité des chances et la justice sociale. Nous voulons souligner ici l'importance du multilatéralisme pour faire face aux grands défis mondiaux et aux questions urgentes. Pour peu qu'il soit respecté par tous, le multilatéralisme nous permettrait d'apporter des réponses crédibles, y compris en ce qui concerne l'avenir du travail, et servirait à promouvoir la paix et la prospérité internationales. Mais il nous faut bien dire, en conclusion, que cet immense potentiel est malheureusement fortement remis en cause. Les sanctions unilatérales ne menacent pas seulement les moyens de subsistance, le travail décent et les possibilités d'emploi pour des millions de jeunes, tant dans les pays visés par ces sanctions que dans les pays tiers, elles fragilisent aussi considérablement les options multilatérales pour régler les problèmes mondiaux.

Le Président par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur pour la séance de ce matin. Nous poursuivrons la réunion plénière cet après-midi à 15 heures, dans cette même salle, afin d'entendre les orateurs et oratrices restants. La séance de clôture de la réunion de haut niveau aura lieu une fois que tous les orateurs et oratrices inscrits sur la liste se seront exprimés.

La séance, suspendue à 13 h 10, est reprise à 15 h 5.

En l'absence de la Présidente, M. Gertz (Namibie), Vice-Président, assume la présidence.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de poursuivre, je voudrais demander à tous les orateurs de faire des déclarations brèves et concises afin de tirer le meilleur parti du temps limité dont nous disposons pour cette réunion de haut niveau. En vue de permettre à tous les orateurs inscrits sur la liste d'être entendus, la durée des déclarations en séance plénière est limitée à trois minutes pour les délégations s'exprimant à titre national et à cinq minutes pour les délégations qui s'expriment au nom d'un groupe. Les délégations dont les déclarations seraient plus longues sont invitées à en lire une version abrégée et à en transmettre le texte intégral au Secrétariat, qui le publiera sur le portail PaperSmart.

M. Park Chull-Joo (République de Corée) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir et l'honneur de prendre part à cet événement important pour commémorer le centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de m'exprimer au nom du Gouvernement de la République de Corée. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à la Présidente de l'Assemblée générale, au Secrétaire général et au Directeur général de l'OIT pour les efforts qu'ils ont déployés dans la préparation de cette manifestation opportune sur l'avenir du travail.

L'OIT célèbre ses 100 ans cette année et, à ce titre, adoptera une déclaration du centenaire à l'occasion de la Conférence internationale du travail qui se tiendra en juin. La République de Corée estime qu'il s'agira là d'un jalon historique dans la promotion du travail décent et de la justice sociale à l'avenir. La déclaration soulignera tout particulièrement l'engagement renouvelé des États Membres en faveur du travail décent et de la justice sociale pour les 100 prochaines années. À cet égard, nous voudrions souligner les deux points suivants concernant la déclaration.

Premièrement, on ne saurait trop insister sur l'importance de la formation permanente, car elle permet aux gens de mieux s'adapter et de rester compétitifs à une époque où les progrès technologiques changent rapidement le monde du travail. Il est prévu que pas moins de 1,72 million d'emplois dans mon pays seront touchés par l'avènement de nouvelles technologies. Tant les employés que les employeurs reconnaissent la nécessité de se préparer à l'impact des nouvelles technologies sur l'avenir du travail. À cet égard, nous avons considérablement développé l'enseignement et la formation techniques et professionnels dans le domaine des nouvelles technologies afin d'aider les personnes qui ont besoin d'un emploi à trouver du travail et de leur fournir une formation essentielle à chaque étape de leur vie, de l'adolescence à leur fin de carrière. La promotion de la formation permanente peut contribuer au développement des ressources humaines, à l'accroissement de la productivité et à la croissance durable, ainsi qu'à l'amélioration de l'employabilité des personnes et de leur qualité de vie.

Deuxièmement, il est également important de poursuivre un modèle économique centré sur l'humain, tant au niveau national qu'international. Dans ce modèle, tous les acteurs économiques doivent accroître leur contribution à la défense des valeurs sociales et à la promotion de l'inclusion économique et sociale en promouvant le travail décent et l'égalité des sexes, en

créant des opportunités pour les groupes vulnérables et en investissant dans les secteurs négligés de nos économies. En tant que source majeure d'emplois, les micro, petites et moyennes entreprises peuvent jouer un rôle particulièrement important à cet égard et devraient bénéficier d'un soutien et d'incitations accrues ainsi que d'un environnement favorable. En outre, il faut renforcer les systèmes de protection sociale pour veiller à ce que tous les groupes de la société puissent jouir de la sécurité économique et d'une participation pleine et effective dans nos économies et nos sociétés. Ces questions vont se poser avec d'autant d'acuité que les pays en développement connaissent une forte augmentation de leur population de jeunes et une hausse correspondante du chômage des jeunes, tandis que les pays développés sont caractérisés par une faible fécondité et une population vieillissante.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement de mon gouvernement à soutenir et à participer activement aux travaux de l'OIT.

M^{me} Beckles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : La Trinité-et-Tobago tient d'emblée à s'associer aux déclarations prononcées par l'observateur de la Palestine au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Au nom du Gouvernement trinidadien, je voudrais exprimer notre reconnaissance pour l'occasion qui nous est donnée de contribuer à cette réunion de haut niveau. La Trinité-et-Tobago est membre de l'Organisation internationale du Travail (OIT) depuis 1963. Nous saluons et apprécions véritablement son rôle dans l'amélioration de la qualité de vie de millions de travailleurs à travers le monde. En tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous devons veiller à ce que nos actions soient stratégiquement alignées sur les grands instruments internationaux, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier l'objectif de développement durable 8 sur le travail décent pour tous et la croissance économique.

Reconnaissant que son peuple est sa plus grande richesse, le Gouvernement trinidadien a mis en place un large éventail d'initiatives visant à éliminer la pauvreté, la vulnérabilité, l'inégalité et la discrimination sur les lieux de travail. À cet égard, mon gouvernement a organisé un forum national sur l'avenir du travail en août 2016, qui a été l'occasion d'échanger des idées sur des questions telles que la nature changeante de l'emploi et la gouvernance des nouvelles relations de travail.

Il est reconnu que le monde du travail est constamment soumis à des processus de changement qui exigent de profonds niveaux de compréhension et de réflexion. Nous devons tenir compte des caractéristiques de notre monde de plus en plus intégré, où les niveaux de chômage augmentent et les taux de croissance économique diminuent, et où l'impact de la quatrième révolution industrielle, y compris l'utilisation accrue de l'intelligence artificielle, transforme le monde du travail. Nous devons reconnaître que, pour faire face à ces processus de changement, il faut en même temps s'attaquer aux questions de parité des sexes sur le lieu de travail, ainsi qu'aux réalités auxquelles sont confrontées les personnes les plus défavorisées et les plus vulnérables de la société. En ce qui concerne l'égalité des sexes, je voudrais mentionner M^{me} Deborah Thomas-Felix, première femme Présidente du Tribunal du travail de la Trinité-et-Tobago, l'une des nombreuses femmes occupant des postes de direction et d'influence dans la population active de la Trinité-et-Tobago, parmi lesquelles la première femme Présidente de la République, la Présidente du Sénat, la Présidente de la Chambre des représentants, la cheffe de l'opposition et la Présidente de l'Assemblée de Tobago. Conscient de ces réalités, notre Parlement a récemment adopté une politique nationale sur le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. En outre, nous avons mis en place un registre national des travailleurs domestiques, qui permet aux inspecteurs du travail d'effectuer un suivi actif des activités afin d'assurer des conditions de travail décentes à cette catégorie de travailleurs.

La Trinité-et-Tobago attache une grande valeur à la dignité et à la sécurité de ses citoyens et s'emploie à renforcer le développement de son capital humain. En tant qu'État membre de l'OIT, nous nous engageons à promouvoir un travail décent aujourd'hui et à l'avenir. Nous devons continuer à nous engager sans relâche en faveur d'une croissance inclusive, telle qu'elle est caractérisée par l'Agenda du travail décent. La Trinité-et-Tobago a adopté l'approche du tripartisme, qui nous a permis d'adopter une perspective de collaboration en matière de formulation et de mise en œuvre de politiques visant à bénéficier aux générations futures et à leur assurer un avenir décent au travail. Nous reconnaissons que la coopération et la cohérence tripartites sont essentielles pour faire face aux aléas dans différents domaines et pour parvenir au développement durable. Cette approche s'est traduite par la création, en 2016, d'un conseil consultatif tripartite national visant à faciliter l'engagement, le dialogue et la consultation

tripartites et à promouvoir la recherche d'un consensus et la participation démocratique des principales parties prenantes aux questions de développement national, notamment la sécurité et la santé au travail et la réduction des risques de catastrophe.

En tant que petit État insulaire en développement, nos ressources naturelles et humaines limitées et nos marchés restreints et ouverts nous obligent à réfléchir et à repenser continuellement de nouvelles façons de relever ces défis. Entreprendre des recherches et des analyses avec la participation de toutes les parties prenantes reste essentiel pour formuler des recommandations informées et prendre des mesures efficaces pour remédier aux déficits et aux lacunes en matière de travail décent dans l'application de la justice sociale dans le monde du travail.

La Trinité-et-Tobago attend avec intérêt la tenue de la onzième réunion sous-régionale des ministres du travail des Caraïbes organisée par l'OIT, qui sera l'occasion de poursuivre le dialogue sur les questions relatives à l'avenir du travail dans la région. Enfin, je tiens à féliciter l'OIT d'avoir franchi le cap de son centenaire et à réaffirmer que la Trinité-et-Tobago reste fermement convaincue que l'avenir doit reposer sur le travail décent.

M^{me} Khyne (Myanmar) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la Présidente d'avoir convoqué cette réunion plénière de haut niveau pour commémorer le centième anniversaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT). En un siècle d'efforts, l'OIT a obtenu d'importants résultats dans le domaine du travail partout dans le monde. Elle a joué un rôle important dans l'amélioration de nos sociétés et la promotion de la justice sociale et du travail décent. Ce centenaire est l'occasion de célébrer nos réalisations, de réaffirmer nos engagements et de réfléchir à l'avenir du travail, qui offre une multitude de possibilités et de défis.

La mondialisation et les progrès technologiques, qui présentent à la fois des possibilités et des défis immenses, façonnent le monde du travail. Les changements démographiques ont un impact sans précédent sur le climat des affaires, tandis que les changements climatiques constituent une grave menace pour l'emploi et les capacités de production. En cette période de changement transformateur, le leadership fort de l'OIT demeure essentiel pour façonner l'avenir du travail en tenant compte des réalités émergentes. Nous prenons note de l'appel lancé dans le rapport de la Commission

mondiale sur l'avenir du travail pour une approche axée sur l'être humain qui place les personnes et le travail qu'elles accomplissent au centre des politiques économiques et sociales et des pratiques commerciales. Nous pensons qu'une telle approche centrée sur l'être humain contribuera de manière significative à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Myanmar partage une longue et riche histoire avec l'OIT depuis 1948. Nous sommes restés engagés aux côtés de l'OIT par l'intermédiaire de nos gouvernements successifs et avons continué de démontrer notre ferme engagement à promouvoir la justice sociale et le travail décent. Notre gouvernement actuel a entrepris une série de réformes visant à renforcer les institutions publiques et à promouvoir l'état de droit, en vue de créer une société juste et équitable. En mars, notre Parlement a approuvé une nouvelle loi sur la sécurité et la santé au travail, formulée conformément aux normes internationales et aux recommandations d'organisations de travailleurs et d'employeurs, ce qui représente un pas important vers des lieux de travail plus sûrs et plus sains au Myanmar. Un certain nombre d'autres lois clés sur le travail ont été promulguées et d'autres sont en voie de l'être. Le tout premier programme par pays de promotion du travail décent au Myanmar, pour la période 2018-2021, qui a été signé entre le Gouvernement du Myanmar et l'OIT en septembre 2018, représente un jalon important dans notre engagement avec l'OIT. Le Myanmar est fermement attaché à l'élimination du travail forcé, à la promotion et à la protection des droits des travailleurs et de la justice sociale, et à la création d'emplois décents pour tous. Nous avons fait des progrès tangibles à cette fin et sommes déterminés à relever les défis qui subsistent.

Tout en accordant une attention particulière à l'environnement et à la gouvernance sociale, le Gouvernement encourage l'investissement responsable, qui constitue la principale contribution à la création d'emplois décents au Myanmar. En novembre 2018, nous avons créé un nouveau Ministère de l'investissement et des relations économiques extérieures en vue de stimuler l'investissement local et international et de le rendre socialement et écologiquement responsable. En 2017 et 2018, la part la plus élevée des investissements étrangers directs au Myanmar a été réalisée dans les secteurs manufacturiers non extractifs et à forte intensité d'emplois. Si cette tendance se poursuit, nous serons en mesure de sortir davantage de travailleurs de la pauvreté et de les aider à mener une vie décente.

Je saisis cette occasion pour exprimer la sincère reconnaissance de mon pays à l'OIT pour son engagement constructif et sa coopération avec le Gouvernement et le peuple du Myanmar. À ce tournant de notre transformation démocratique vers l'édification d'une union fédérale démocratique, le Myanmar entend intensifier sa coopération sincère et constructive avec la communauté internationale, y compris avec l'ONU et l'OIT, sur la base d'une compréhension et d'une confiance mutuelles, afin de promouvoir les droits des travailleurs et leur protection ainsi que la création d'emplois décents au profit de nos travailleurs et du peuple du Myanmar dans son ensemble. Nous félicitons une fois de plus l'OIT à l'occasion du centenaire de son engagement dans le monde du travail et lui souhaitons de continuer à servir l'humanité et à façonner un avenir meilleur pour tous au cours du prochain siècle, sans laisser personne de côté.

M. Hatem (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer par remercier la Présidente d'avoir convoqué la présente réunion pour commémorer le centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à l'approche du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra en juillet et au cours duquel l'objectif 8 du développement durable, à savoir un travail décent pour tous et la croissance économique, sera examiné. Comme l'Assemblée le sait, l'OIT joue un rôle important dans la réforme du marché du travail tout en assurant la protection et la promotion des droits des travailleurs dans le monde, ce qui contribuera à la réalisation de l'objectif de développement durable no 8.

Le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'OIT, publié en janvier, contient plusieurs concepts et recommandations visant à promouvoir un programme centré sur l'être humain par divers moyens, dont le plus important est peut-être la recommandation visant à accroître les investissements dans les ressources humaines et le travail décent pour tous, qui demande aux pays de placer les hommes et les femmes et le travail au centre des politiques socioéconomiques afin de renforcer le contrat social.

Le Royaume de Bahreïn est convaincu de l'importance de promouvoir le travail décent et a donc entrepris un certain nombre de mesures et de projets nationaux, tels que son programme national pour l'emploi, tout en maintenant la flexibilité du marché du travail afin d'attirer des travailleurs qualifiés. De plus, nous avons aboli le système de parrainage et l'avons

remplacé par un système qui permet aux travailleurs d'accepter d'autres emplois sans l'approbation de leur employeur. Nous avons également adopté un système visant à rapprocher les travailleurs et les travailleuses de leur famille et avons assoupli le système d'approbation de l'emploi afin de protéger les droits des travailleurs migrants. Le Royaume de Bahreïn attache une grande importance aux progrès des femmes dans tous les domaines, notamment sur le marché du travail. Nos statistiques nationales indiquent que le revenu projeté des femmes bahreïniennes a augmenté de près de 90 % au cours des 10 dernières années, tandis que leur taux de chômage a baissé d'environ 7 % au cours des trois dernières années.

Pour terminer, mon pays espère voir se poursuivre la coopération fructueuse et constructive avec l'OIT en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège considère la célébration du centenaire de la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT) comme une occasion de renouveler l'engagement essentiel de la communauté internationale à œuvrer de concert pour réaliser l'objectif de justice sociale pour tous, en ne laissant personne de côté, alors que l'OIT entre dans son deuxième siècle d'existence. L'OIT a été créée dans les ravages de la Première Guerre mondiale, qui lui a inspiré sa devise *Si vis pacem, cole justitiam*, c'est-à-dire « Si vous désirez la paix, cultivez la justice », reprenant les valeurs qui ont servi à guider son action, notamment l'idée que la paix universelle et durable ne peut être établie que si elle repose sur la justice sociale, comme le consacre le premier paragraphe du préambule de sa Constitution. Cent ans plus tard, la question demeure de savoir si les conditions de travail et le rôle du travail dans la société sont toujours les pierres angulaires de la justice sociale et de la paix.

L'approche centrée sur l'être humain prônée par le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail de l'OIT encourage les gouvernements et toutes les parties prenantes à s'engager à prendre un ensemble de mesures afin de relever les défis sans précédent du monde actuel du travail. L'OIT reconnaît ainsi que le travail est une composante nécessaire de l'épanouissement humain, tout en réaffirmant que tous les aspects de l'être humain, non seulement en tant que travailleur

mais aussi en tant que membre d'une famille et d'une communauté, doivent être au centre de stratégies inclusives et durables de développement intégral. Reconnaître le caractère central de la personne permet de restaurer la dignité du travail et des processus de production et de placer le bien-être des travailleurs avant le travail qu'ils font, de sorte que l'accès à un travail décent pour tous soit une condition essentielle du développement. Comme le pape François l'a souligné à maintes reprises, cela signifie aussi que le travail décent doit donc être fermement fondé sur le souci du bien-être de notre maison commune, la planète, plutôt que sur un modèle de croissance égoïste et dépassé.

Les droits et avantages ne devraient pas être une option dont on peut se passer. Le travail devrait disposer d'un cadre juridique et politique fondé sur des principes éthiques et justes ayant de réelles conséquences politiques, juridiques et économiques. Par définition, un contrat de travail suppose une transaction entre des êtres humains et il ne peut donc pas être considéré comme une simple relation commerciale. Comme le stipule clairement la Constitution de l'OIT, le travail n'est pas une marchandise. Avant tout, l'activité du travail humain est importante en raison de son rôle dans la formation du caractère et de la dignité de la personne. Ce n'est pas la consommation, mais la capacité de créer des choses et des relations nouvelles et d'exprimer leur humanité qui détermine la vitalité des gens.

En conclusion, la voie vers un développement véritable et inclusif passe par de nouvelles visions et des investissements stratégiques. La priorité accordée au travail décent garantit que l'activité économique reste au service des êtres humains et de leurs relations sociales, et renforce le fondement éthique qui peut contribuer à garantir cette activité. Nous tenons à saluer les idéaux qui ont présidé à la création de l'OIT il y a 100 ans, et à réaffirmer notre conviction que l'OIT possède le sens moral pour orienter ses décisions et les valeurs à l'aune desquelles elle doit évaluer tous les changements dans le monde du travail. Sa tâche consiste à façonner les réalités émergentes de notre époque afin qu'elles soient conformes à ces valeurs, et non l'inverse.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur de l'Organisation de la coopération islamique.

M. Mehdiyev (Organisation de la coopération islamique) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de me joindre à l'Assemblée aujourd'hui pour cette réunion de haut niveau à l'occasion du centenaire de la création de

l'Organisation internationale du Travail (OIT). Au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), je voudrais tout d'abord féliciter l'OIT à l'occasion de son centenaire. Tout en saluant sa contribution à la réalisation de la justice sociale et d'un travail décent pour tous, nous sommes heureux de constater que, du fait qu'elle est l'une des plus anciennes organisations internationales, l'OIT a considérablement influencé le cours de la coopération internationale et a transformé le monde d'une manière très positive au fil des décennies. Et surtout, elle a établi des normes de travail reconnues à l'échelle internationale et que la plupart d'entre nous tenons maintenant pour acquises, y compris la journée de travail de huit heures, les normes fondamentales de sécurité au travail, la protection de la maternité et l'égalité.

Cette célébration est donc une bonne occasion pour nous de réaffirmer les valeurs fondamentales de l'OIT et de prendre des mesures pour résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui pour promouvoir la justice sociale et parvenir à un travail décent pour tous. À cet égard, le thème de cette manifestation, « L'avenir du travail », reste extrêmement pertinent, en particulier dans le contexte de l'Organisation de la coopération islamique, dont les États membres sont encore confrontés à des défis tels que la pénurie d'emplois, l'inadéquation des compétences, la faible productivité, l'instabilité macroéconomique, le caractère saisonnier des emplois, le décalage entre les demandes des employeurs et les programmes du système éducatif, les conflits et l'instabilité politique.

L'OCI œuvre activement dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale. En septembre 2011, à Istanbul, elle a organisé la première Conférence des ministres du travail des États membres de l'OCI, en marge du dix-neuvième Congrès mondial sur la santé et la sécurité au travail, afin de discuter de la création d'un cadre de coopération solide dans le secteur du travail au niveau de l'OCI. Trois autres conférences des ministres du travail et de l'emploi de l'OCI ont eu lieu depuis lors, à Bakou en 2013, Jakarta en 2015 et Djedda en 2018. Ces efforts ont abouti à l'adoption d'un certain nombre de cadres institutionnels et de coopération – le Cadre de coopération de l'OCI sur le travail, l'emploi et la protection sociale, l'Accord de l'OCI sur un arrangement de reconnaissance mutuelle pour la main-d'œuvre qualifiée, l'Accord bilatéral de l'OCI sur l'échange de main-d'œuvre et la Stratégie de l'OCI relative au marché du travail.

Je suis également heureux d'annoncer que l'OCI travaille actuellement à la création d'un centre de travail, la dernière en date de ses institutions spécialisées. Ce centre sera l'organe exécutif de l'OCI responsable de la mise en œuvre des projets de coopération de l'OCI dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale. Il s'efforcera de formuler des solutions nationales et à l'échelle de l'OCI aux défis du chômage et de la protection sociale dans les pays de l'OCI. Il renforcera également les principes fondamentaux de l'OIT afin de promouvoir la justice sociale et parvenir à l'emploi décent pour tous. De même, l'OCI a également créé le Réseau de l'OCI pour la sécurité et la santé au travail afin de partager les connaissances, les expériences et les nouvelles technologies et de mener des recherches et des formations conjointes dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail au sein des États membres. Nous nous enorgueillissons à juste titre que nos États membres continuent à travailler ensemble pour renforcer notre esprit de solidarité et élargir la coopération dans le domaine du travail, de l'emploi et de la protection sociale, qui est devenu un pivot du programme de coopération économique de l'OCI.

Enfin, je voudrais réaffirmer que l'OCI continuera d'appuyer les efforts de l'OIT en faveur de la justice sociale et du travail décent pour tous.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole à la représentante du Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes.

Mme Ángel (Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons, à l'entame de notre intervention, féliciter sincèrement l'Organisation internationale du Travail (OIT) à l'occasion de son centenaire. Au cours de cette longue et fructueuse période, l'OIT a été un véritable bastion en matière de normes internationales du travail, ces dernières ayant accompagné des processus mondiaux, régionaux et nationaux d'une grande pertinence qui ont permis de construire un droit international du travail reconnaissant les droits fondamentaux, individuels et collectifs, dont personne aujourd'hui ne nie l'importance et la valeur.

Dans ce cadre international, nous souhaitons mettre l'accent en particulier sur les aspects liés aux droits des peuples autochtones, en particulier la Convention de l'OIT de 1989 relative aux peuples indigènes et tribaux, qui a été ratifiée par 23 États, dont la plupart en Amérique latine. Cette convention constitue

un changement radical car, pour la première fois, un traité international reconnaît l'existence des peuples autochtones en tant que titulaires de droits collectifs et les responsabilités des gouvernements de protéger ces droits. Entre autres aspects, la Convention exige le respect des cultures et des modes de vie des peuples autochtones et reconnaît leurs droits à la terre et aux ressources naturelles, ainsi que le droit de définir leurs priorités dans le processus de développement. Les principes fondamentaux de participation et de consultation sont la pierre angulaire de la Convention, qui couvre un large éventail de questions, telles que l'emploi, la formation professionnelle, l'éducation, la sécurité sociale, la santé, le droit autochtone, les formes traditionnelles d'organisation et les langues autochtones, entre autres aspects.

L'OIT a joué un rôle de pionnier dans cette reconnaissance internationale des droits des peuples autochtones, en servant de référence pour d'autres instruments, tels que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones de 2007. Mais le grand défi reste sa mise en œuvre effective et le comblement de l'écart entre la théorie et la réalité. Par conséquent, en 2014, à l'issue de la Conférence mondiale des populations autochtones, l'Organisation des Nations Unies a adopté un plan d'action pour accélérer la mise en œuvre de ces droits déjà reconnus dans les instruments internationaux. Par conséquent, lorsqu'on parle de l'avenir du travail et de l'avenir du monde du point de vue des relations de travail, il ne faut pas oublier que des avancées comme la Convention de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux sont une reconnaissance d'un monde dans lequel coexistent diverses manières de voir la réalité et de concevoir le développement à partir de sa vision.

Pour parvenir à un avenir où le travail décent est la norme, nous invitons les États, les travailleurs et le secteur privé à adopter des politiques qui respectent l'identité culturelle, en tant que base essentielle à la construction d'un monde inclusif. En outre, l'avenir du travail doit être interculturel et intergénérationnel et prôner l'équité de genre. Le Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes continuera de s'employer à créer des espaces de dialogue et d'échange entre les peuples autochtones et les États d'Amérique latine, afin de faire progresser l'application de la Convention de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

M^{me} Byaje (Communauté économique des États de l'Afrique centrale) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Présidente de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette importante réunion sur l'avenir du travail visant à commémorer le centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter l'OIT pour les résultats remarquables qu'elle a obtenus au fil des ans. La garantie d'un travail décent pour tous est indubitablement une condition préalable à l'élimination de l'extrême pauvreté et à la réalisation de tous les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La déclaration de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) est alignée sur celle faite par la représentante du Rwanda, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par l'Observateur de la Palestine, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Si l'avenir du travail tel qu'il est présenté dans la note de cadrage offre d'innombrables possibilités de combler les lacunes de longue date en matière de travail décent, ce rêve reste difficile à réaliser dans un avenir proche pour beaucoup de pays d'Afrique, y compris ceux de notre région, étant donné les nombreux défis auxquels ils sont encore confrontés. Sur la base de ce constat, l'Afrique s'est fixé les priorités fondamentales suivantes pour la mise en œuvre du Programme 2030 : la transformation structurelle et économique; une croissance soutenue sans exclusive; l'innovation et le transfert de technologie; le développement humain; et le financement et les partenariats. Les gouvernements ont mis en place ces priorités conformément à leurs plans nationaux de développement. Dans notre région, la capacité d'atteindre ces objectifs est toutefois compromise par de nombreux obstacles. À cet égard, je voudrais signaler quatre points importants pour illustrer pourquoi notre région est toujours à la traîne dans sa tentative de réaliser l'objectif 8 du développement durable, à savoir garantir des emplois décents et la dignité pour tous.

Premièrement, le paysage démographique de l'Afrique, dont la population affiche la croissance la plus rapide au monde, pose de nouveaux défis au marché du travail qui sont difficiles à contenir. Le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 15 à 64 ans est en augmentation constante. On prévoit qu'il atteindra 1,25 milliard, soit plus que dans toute autre région du monde. Les chiffres suggèrent qu'entre 2010 et 2035 en

Afrique subsaharienne, 450 millions de personnes auront accès au marché du travail et 18 millions d'emplois devront être créés chaque année afin de les absorber. Deuxièmement, l'inégalité croissante des revenus en Afrique continuera de freiner la croissance économique, car elle limite la réduction de la pauvreté et favorise les riches au détriment des pauvres. Troisièmement, les conflits armés et les problèmes de sécurité, associés à de nouvelles menaces telles que le terrorisme, l'extrémisme et la prolifération des armes, continuent d'avoir un effet négatif sur le bien-être de la population, laissant des millions de personnes dans une situation précaire. Enfin, le chômage et les changements climatiques continueront à alimenter la migration forcée et son corollaire, l'exploitation et les atteintes dont sont victimes les travailleurs migrants, en particulier les femmes et les enfants, tels que les bas salaires, la xénophobie, la discrimination et l'exclusion.

Pour inverser cette tendance, répondre aux besoins urgents de développement et assurer un avenir meilleur pour tous, nous avons adopté cinq orientations prioritaires en vue de relever les défis de la région. La première consiste à investir massivement dans l'éducation, le renforcement des capacités, la formation professionnelle et la création d'emplois afin d'accroître l'emploi productif et de répondre à la demande croissante des demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des femmes. La deuxième consiste à injecter des investissements ciblés dans des secteurs à forte croissance, comme l'industrie et l'agriculture, en vue de la création d'emplois productifs et décents pour stimuler la dignité et empêcher l'écart entre les riches et les pauvres de s'accroître. La troisième est la mise en œuvre de réformes visant à assurer la stabilité du système financier mondial, à encourager des investissements privés étrangers stables et à long terme, et à renforcer la capacité productive. La quatrième consiste à lancer des programmes visant à donner aux populations les moyens de devenir les artisans de leur propre développement et de veiller à ce que l'objectif 8, très ambitieux et centré sur l'être humain, ne laisse personne de côté. La cinquième est de relever les défis liés aux changements climatiques qui minent le secteur agricole, qui emploie la majorité de notre main-d'œuvre, en intégrant la technologie et en développant la recherche sur la façon d'en atténuer les conséquences négatives.

La Présidente assume de nouveau la présidence.

En dépit de toutes les mesures mises en œuvre, la pauvreté persiste en raison des coûts élevés de productivité dans les industries naissantes et les projets agro-industriels. En outre, l'absence de développement des infrastructures entrave le développement économique ainsi que l'accès aux marchés et diminue la compétitivité économique, tout en freinant l'innovation qui

pourrait stimuler la croissance économique en raison du coût élevé de l'énergie. Par ailleurs, les défis liés à la paix et à la sécurité ne peuvent malheureusement pas être séparés de ceux du développement. Pour y remédier, la CEEAC s'efforcera de renforcer les actions en faveur de la prévention, en vue d'assurer la paix et la sécurité durables qui sont nécessaires à la création d'un environnement propice au développement des entreprises. Ces mesures, associées à un partenariat étroit entre toutes les principales parties prenantes et à la participation de la société civile et du secteur privé, renforcées par des politiques et des incitations fiscales saines, permettront à terme de réduire les risques d'investissement et d'attirer les investissements étrangers directs.

En conclusion, la CEEAC estime que l'intégration régionale, une de nos grandes priorités, favorisera progressivement la libre circulation des personnes et des biens et facilitera la mobilité de la main-d'œuvre, notamment avec la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. La CEEAC continuera donc d'encourager les États membres à préparer leurs politiques de mobilité de la main-d'œuvre afin d'assurer un travail décent et la dignité des travailleurs migrants. La CEEAC apprécie à sa juste valeur l'assistance continue de ses partenaires traditionnels du développement, fournie dans un esprit de prospérité partagée.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de la Chambre de commerce internationale.

M. Wilson (Chambre de commerce internationale) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale au nom de la Chambre de commerce internationale (CCI).

La CCI est la plus grande organisation commerciale au monde, avec plus de 45 millions de membres employant plus de 1,2 milliard de travailleurs à travers la planète. La CCI et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont été créées la même année, et les deux institutions étaient alors le reflet d'un monde qui demandait à toutes les parties prenantes de prendre des mesures énergiques pour ouvrir une voie positive au développement face à de vastes défis et incertitudes. C'est donc avec une grande joie que nous célébrons les progrès majeurs réalisés par notre organisation sœur dans l'établissement de normes mondiales qui répondent parfaitement à l'aspiration humaine universelle au travail décent. La CCI renouvelle son engagement à soutenir le travail de l'OIT au cours des 100 prochaines années alors qu'elle s'attaque à des défis nouveaux et sans précédent dans un monde en évolution constante.

Bien que le thème de ce débat soit l'avenir du travail, notre objectif commun de ne laisser personne

de côté exige que nous mettions également à profit cet événement historique pour prendre acte des engagements qui n'ont pas encore été honorés et des obstacles qui persistent dans la réalisation d'un travail décent pour tous. L'un de ces défis est le fléau de l'esclavage moderne, qui est loin d'être un vestige de l'histoire. Le nombre de personnes vivant en esclavage est aujourd'hui plus élevé que jamais dans l'histoire. Au moins 40 millions de personnes sont actuellement en situation d'esclavage, dont quelque 16 millions dans les chaînes d'approvisionnement des entreprises, dans tous les pays et dans tous les secteurs. Bien que l'esclavage soit aujourd'hui universellement interdit et que les droits individuels soient protégés par le droit national et international, il persiste.

Plus tôt cette année, nous nous sommes engagés à faire en sorte que chaque directeur général du réseau de la CCI comprenne les risques de l'esclavage moderne et sache comment agir, mais les gouvernements doivent aussi relever le défi. À cet égard, nous exhortons les États membres de l'OIT à célébrer son centenaire en signant et en ratifiant le Protocole de 2014 à la Convention de 1930 sur le travail forcé, afin d'offrir une protection et des recours appropriés aux victimes du travail forcé et de punir les esclavagistes. Lorsqu'il n'est pas possible d'adopter le Protocole, nous exhortons les États à élaborer des politiques et des plans d'action nationaux modernes pour la suppression effective des formes contemporaines d'esclavage.

Nous tenons également à souligner qu'il importe de prendre des mesures concertées pour faire en sorte que les femmes soient en mesure de revendiquer le rôle qui leur revient dans l'économie. Les progrès réalisés dans l'intégration des femmes sur le marché du travail ont été considérables, mais nous devons accélérer l'élimination des obstacles qui s'opposent à leur pleine autonomisation économique. Il sera indispensable de libérer le vaste potentiel économique des femmes dans l'économie mondiale si nous voulons concrétiser la vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous appelons tous les gouvernements à utiliser les moyens d'intervention dont ils disposent pour atteindre cet objectif sans délai. Pour dire les choses simplement, rien ne saurait justifier l'inaction.

Enfin, nous tenons à remercier les États Membres de l'occasion qu'ils ont donnée aux entreprises et aux autres entités non parties de prendre part à cette

conversation. Nous sommes fermement convaincus qu'un multilatéralisme inclusif et des partenariats véritables sont essentiels à la réalisation de nos objectifs communs en matière de développement durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur pour la présente séance.

(*l'oratrice poursuit en espagnol*)

Je tiens à remercier les représentants des États Membres, de la société civile, des milieux universitaires, des organisations de travailleurs et de l'Organisation internationale des employeurs d'avoir participé à cette manifestation marquant le centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Je tiens également à remercier les États Membres, les observateurs et tous ceux qui ont fait part de leurs points de vue et de leurs bonnes pratiques, et qui ont proposé des solutions concrètes et ambitieuses pour façonner l'avenir du travail décent pour tous. Leur présence et leur enthousiasme témoignent de la pertinence du mandat de l'OIT, de l'urgence des questions dont nous avons débattu et, par-dessus tout, du rôle indispensable du multilatéralisme.

Je pense que nous avons convenu au cours de ces deux journées de débat que la réalisation de l'objectif de développement durable 8, à savoir la réalisation d'un travail décent et digne pour tous d'ici à 2030, est un objectif qui est étroitement lié aux autres objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier ceux qui ont trait à la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Je m'engage à communiquer la synthèse de ce riche dialogue des deux derniers jours au Forum politique de haut niveau du Conseil économique et social, qui inscrira précisément à son ordre du jour l'évaluation de la réalisation de l'objectif de développement durable 8, et à communiquer également une synthèse du dialogue de ces deux jours à la Conférence internationale du Travail en juin prochain à Genève.

Une fois encore, je tiens à remercier tous les États Membres et les acteurs concernés, même s'ils ne sont pas présents cet après-midi, pour leur engagement et leur participation active.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 14 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 55.